G. NIOX - L'HOTEL DES INVALIDES

T.
0078

LOC-
ARCHIVES

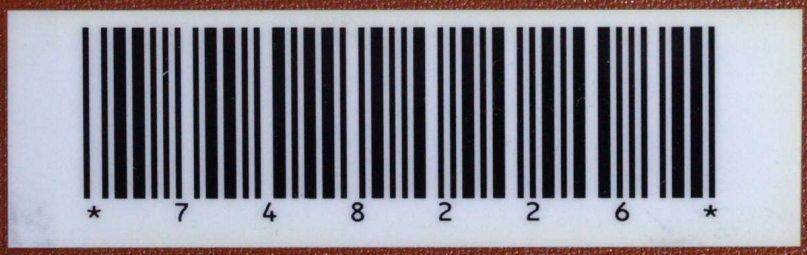

VIALETTI
2008

C 53 270

Client: SCIENCES PO (LIV) 19.02.200

Comm.: 808 005 Article: 531 Quant.: 1

butoir: 18/03/2008

Produit: LB111C 8° Reliure toile collée ave

Mat. ANG MARRON CL. N°18

Titre: T 78 G. NIOX - L'HOTEL DE

Police: Film: BLANC Orient.: L

VIALETT
2008 m

T
78

Général NIOX

LOC-
ARCHIVES

L'Hôtel des Invalides

T. 78

BIBLIOTHÈQUE

45 Illustrations

000748226

Paris, Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot.

10099

L'Hôtel des Invalides

Général NIOX

L'Hôtel des Invalides

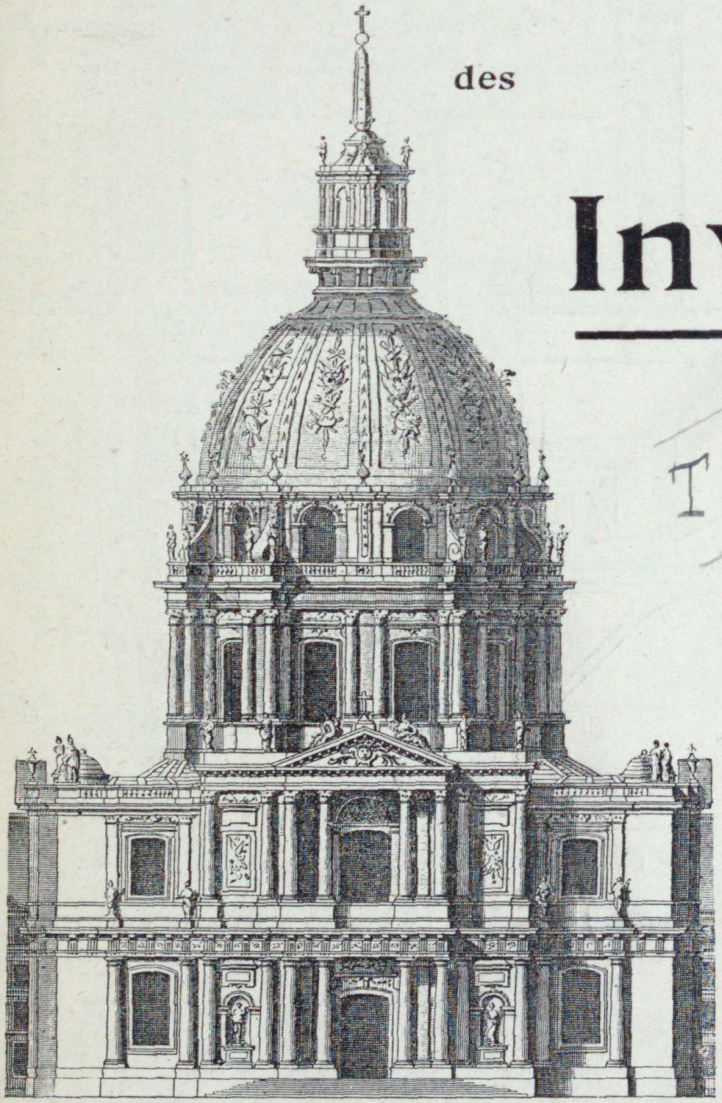

T. 78

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

45 Illustrations

Paris, Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot.

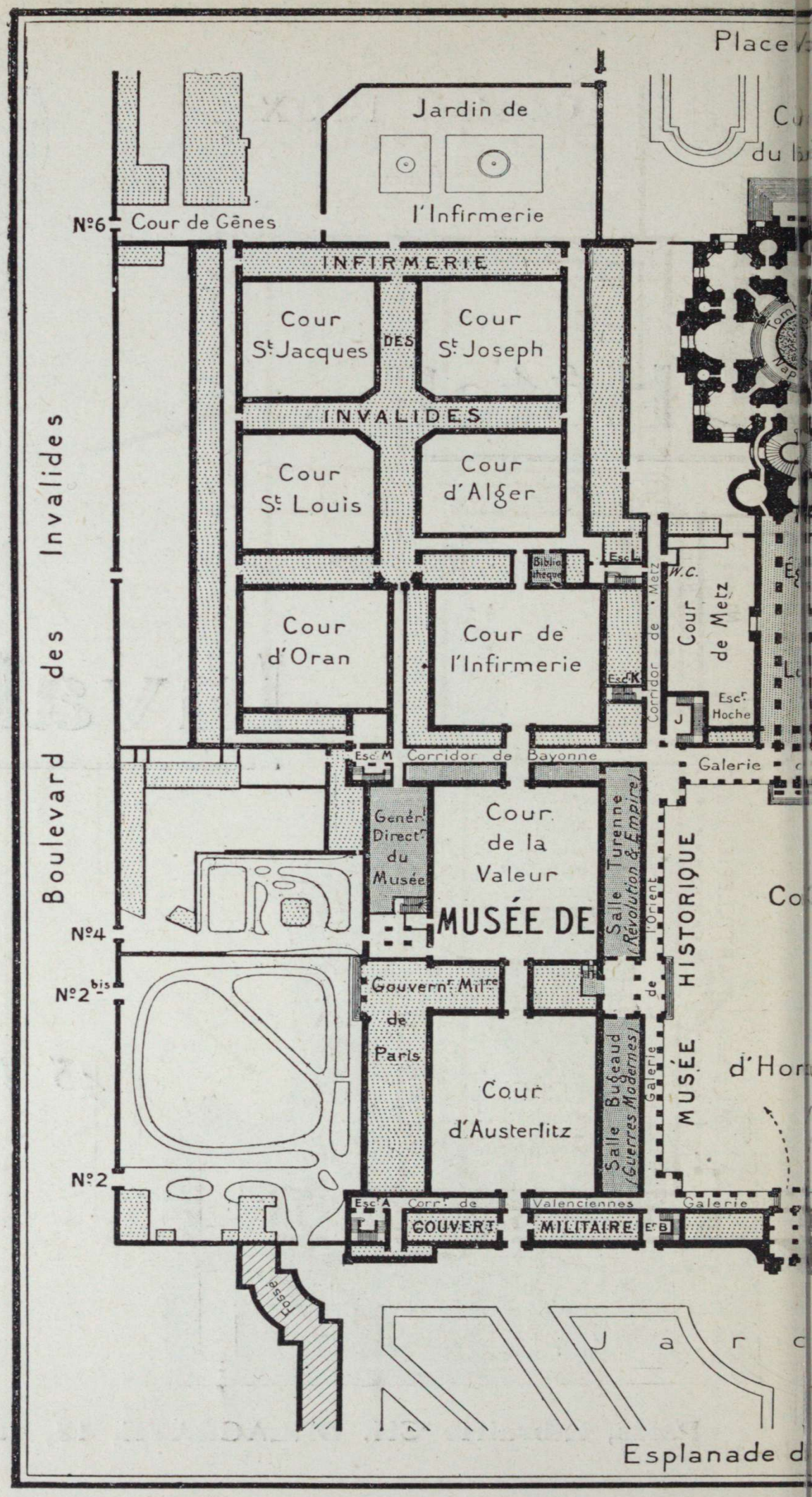
Place
Jardin de
l'Infirmerie
Cour de Gênes
N°6
INFIRMERIE
Cour St Jacques
DES
Cour St Joseph
INVALIDES
Cour St Louis
Cour d'Alger
Bibliothèque
Esc. L
W.C.
Cour d'Oran
Cour de l'Infirmerie
Corridor de Metz
Cour de Metz
Esc. K
Esc. Hoche
Boulevard des Invalides
Esc. M
Corridor de Bayonne
Galerie
Génér. Direct. du Musée
Cour de la Valeur
MUSÉE DE
Salle Turenne (Révolution & Empire)
l'Orient
HISTORIQUE
N°4
N°2 bis
Gouvern. Mil. de Paris
Galerie de
MUSÉE
Cour d'Austerlitz
Salle Bugeaud (Guerres Modernes)
N°2
Esc. A
Corr. de
Valenciennes
Galerie
GOUVERT.
MILITAIRE
Esc. B
Fosse
Esplanade d

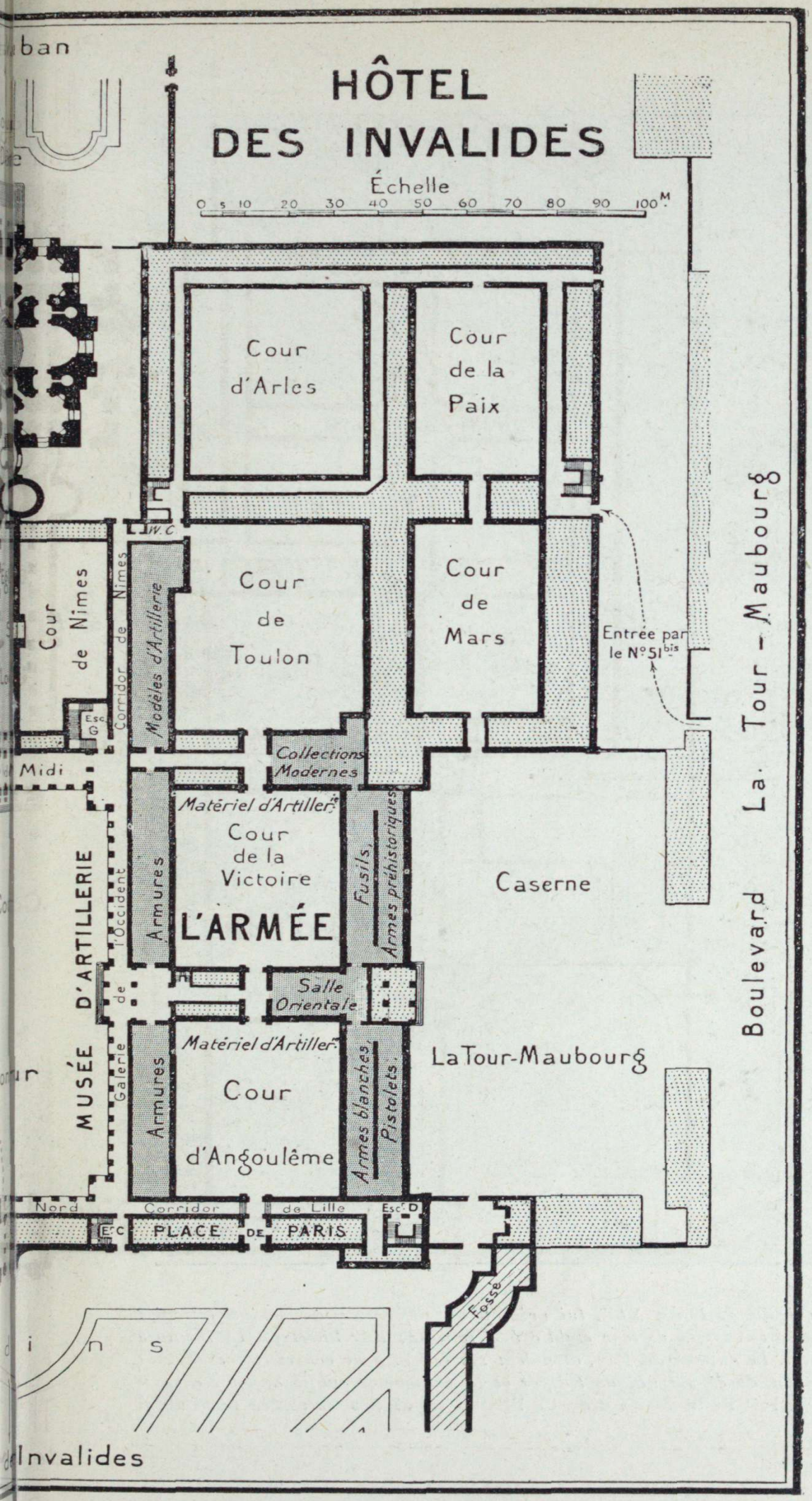
HÔTEL
DES INVALIDES
Échelle
0 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 M
Cour d'Arles
Cour de la Paix
Cour de Toulon
Cour de Mars
Cour de Nimes
Corridor de Nimes
Modèles d'Artillerie
W.C
Esc G
Entrée par le N° 51 bis
Collections Modernes
Midi
Matériel d'Artillerie
Cour de la Victoire
L'ARMÉE
Armures
Fusils
Armes préhistoriques
Caserne
MUSÉE D'ARTILLERIE
Galerie de l'Occident
Salle Orientale
Matériel d'Artillerie
Cour d'Angoulême
Armes blanches
Pistolets
La Tour-Maubourg
Boulevard La Tour-Maubourg
Nord
Corridor de Lille
Esc C
PLACE DE PARIS
Esc D
Fosse
Invalides

« *La Charité, qui est à la droite de Louis XIV, lui présente des officiers et des soldats estropiés à son service et lui inspire le dessein de leur établir une retraite; l'Architecture, la Peinture et la Sculpture, qui sont à la gauche du Roy, attendent ses ordres pour concerter ensemble la distribution et la décoration de ce Magnifique Édifice et la Renommée publie le pieux dessein de ce Grand Prince* ». (Extrait de la description de l'Hôtel royal des Invalides par l'abbé Pérau, 1756.)

IN PERPETUUM PROVIDENS HAS AEDES POSUIT

En faisant graver cette inscription sur le fronton de l'Hôtel des Invalides, Louis XIV voulut que la postérité la plus éloignée respectât la grande pensée dont il était inspiré, pensée de justice et de gratitude pour les vieux soldats et de respect pour les vertus militaires.

Le monument ne sera pas éternel assurément, mais de nombreux siècles passeront sans que ses pierres en soient ébranlées et sans que la majesté du Dôme qui les domine en soit diminuée.

Les institutions humaines se modifient suivant les évolutions sociales. L'Hôtel des Invalides n'abritera plus les vieux soldats « mutilés et caducques ».

Les invalides de la guerre trouveront d'autres asiles pour leur vieillesse, mais leur nom restera toujours au monument fondé pour eux et rappellera aux générations de l'avenir que c'est le sang de leurs aïeux qui a cimenté l'unité nationale de la France, et que ce sont leurs vertus guerrières qui ont formé les assises de sa grandeur parmi les nations de la terre.

D'autres peuples ont grandi depuis, qui sont devenus

plus puissants, soit par leur activité commerciale, soit par le nombre de leurs soldats, mais l'éclat jeté sur le monde par la gloire de la France et par le rayonnement de son génie n'en est pas amoindri; tous ont le regard tourné vers la Nation qui a été la grande émancipatrice et qui restera la grande éducatrice moderne, la seule, a-t-il été dit, « qui ait fait la guerre pour une idée ». Volontairement ou non, leurs hommages vont à elle.

La France a le droit d'être fière de son passé et du rôle qu'elle a joué dans le monde; malgré les tourmentes qui l'ont agitée, et en dépit des nuages qui ont pu momentanément obscurcir sa voie, le but constant de ses efforts a toujours été : *le Progrès de l'humanité*.

C'est la mission que la force perpétuellement créatrice de l'univers semble lui avoir assignée dans l'ordre moral.

L'Institution des Invalides disparaît, comme disparaîtront, lorsque l'heure en sera venue, toutes les institutions humaines, mais l'armature subsiste et protège la pensée éternelle, celle dont les hommes vivent.

Il nous a paru utile de conserver le souvenir de l'Institution des Invalides en résumant son histoire, relativement courte, puisqu'elle n'embrasse guère plus de deux siècles, période bien minime dans l'existence d'un peuple, mais deux siècles qui sont d'hier et dont les fanfares ou les tocsins ont sonné aux oreilles des aïeux que nous avons connus.

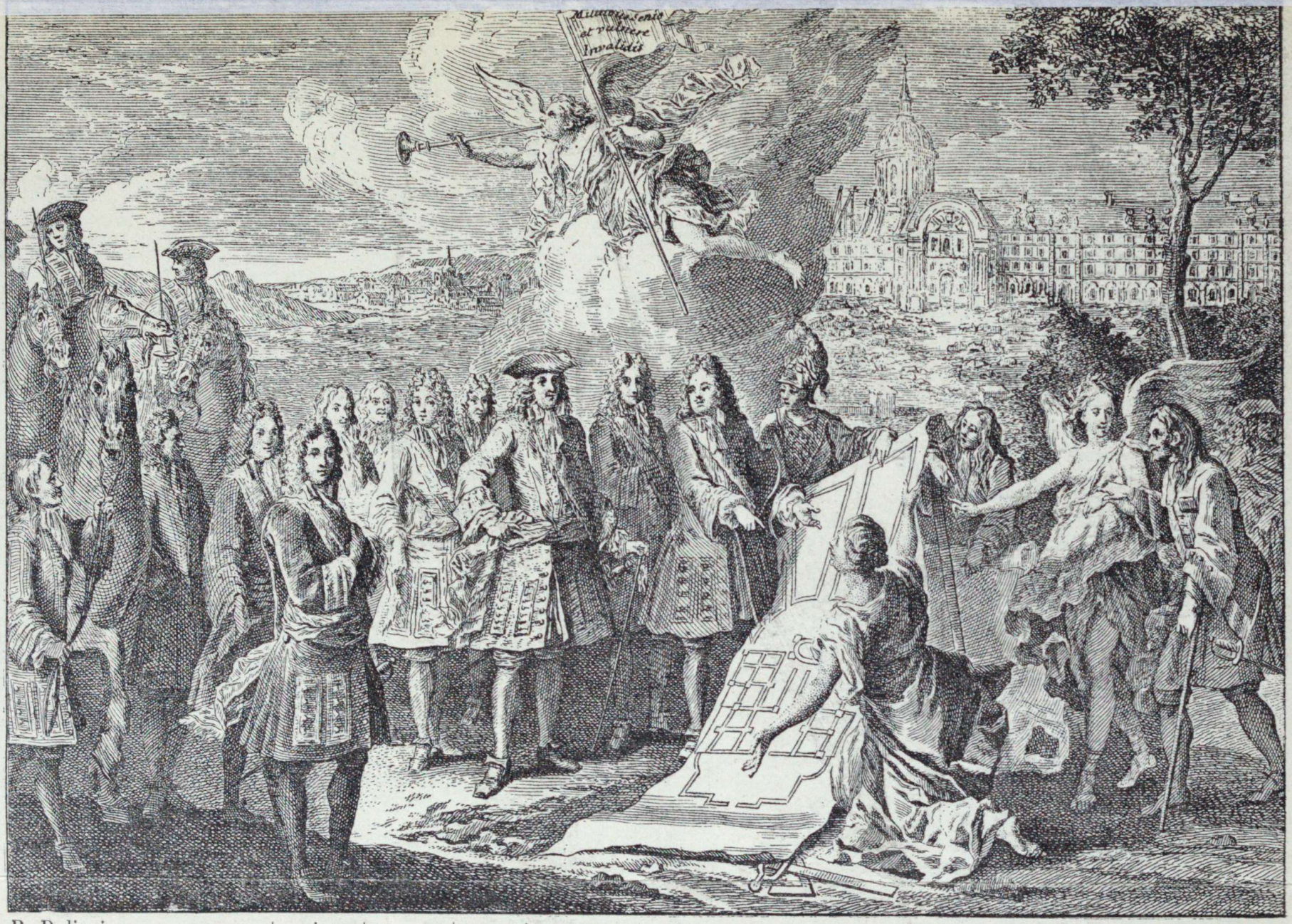

P. Dulin inv. Cochin sc.

Le grand Condé | Duc d'Orléans | Mal de Luxembourg | Louvois

Turenne | Louis XIV

LOUVOIS PRÉSENTE A LOUIS XIV L'ÉDIT DE FONDATION DES INVALIDES
d'après le tableau de P. Dulin (Musée de l'Armée).

Ce livre n'est autre chose qu'un document, qu'une première pièce à classer ; d'autres viendront s'y ajouter lorsque s'achèvera l'inventaire des glorieuses reliques que conserve le Musée de l'Armée, où chaque famille française retrouvera quelque part la trace d'un ancêtre dont le nom, honoré au foyer domestique, est pieusement transmis aux petits-enfants qui sentent le même sang courir dans leurs veines.

HISTOIRE

DE

L'HÔTEL DES INVALIDES

L'Hôtel des Invalides, le plus magnifique édifice du siècle de Louis XIV, élevé par le Grand Roi pour abriter la vieillesse des vétérans de ses guerres, est resté le monument des gloires militaires de la France.

C'est sous son Dôme que repose Napoléon.

Une force mystérieuse y attire une foule toujours renouvelée de visiteurs. Étrangers de toutes les nations viennent, en aussi grand nombre que les Français même, rendre hommage à l'homme prodigieux dont le nom a ébranlé les échos du monde entier.

Sous le Dôme, au centre de l'ancienne chapelle royale où les cérémonies du culte n'étaient autrefois célébrées qu'en présence du Roi, a été creusée la crypte où ont été déposés les restes mortels de l'Empereur, lorsqu'ils furent ramenés de Sainte-Hélène et rendus à la France. Aucun héros n'a jamais reçu une aussi grandiose sépulture.

Une galerie en marbre blanc sépare de l'église la crypte profonde où se dresse le sarcophage formé de blocs massifs de porphyre rouge. Il a fallu, pour l'édifier, des efforts et un travail comparables à ceux qu'a exigés le tombeau en pierre de jade de Tamerlan à Samarcande.

Pour le contempler, les fronts sont obligés de se bais-

ser, les têtes s'inclinent. Une même émotion sacrée, dont nul ne saurait se défendre, envahit les âmes. Le silence est absolu dans cette foule si disparate par ses origines et par sa culture intellectuelle. Puis, en se relevant, le regard est ébloui par le flamboiement des ors de l'autel, encadré par de hautes colonnes torses qui soutiennent un superbe baldaquin doré. C'est une vision d'apothéose sublime où l'art, heureusement soutenu par les jeux de lumière des vitraux, a réalisé un grandiose idéal de majestueuse beauté.

L'Hôtel des Invalides, fondé par Louis XIV pour recueillir les vieux soldats, n'a pas conservé sa destination première. Cette grande cité militaire est devenue le centre le plus important du Gouvernement militaire de Paris. On y a réuni les services divers des États majors et de l'Administration.

Il ne reste que quelques soldats invalides ; leur nombre diminue rapidement et ils ne seront plus remplacés.

Le Musée de l'armée où se conservent les souvenirs des armées françaises, occupe la majeure partie des bâtiments qui encadrent la cour d'honneur, de sorte que l'Hôtel des Invalides est devenu, en quelque sorte, le grand reliquaire de nos gloires nationales et qu'ainsi subsiste la pensée de son fondateur.

Sur son fronton, on pourrait écrire :

« *A ses soldats, la France reconnaissante.* »

DE L'INSTITUTION DES INVALIDES[1]

A toutes les époques et chez tous les peuples, on s'est préoccupé d'assurer des moyens d'existence aux soldats mutilés ou devenus infirmes par le service de guerre.

Au temps de la féodalité, le vassal qui avait suivi son seigneur au combat, restait sous sa tutelle et sous sa protection directe. Il recevait, soit une terre en fief, soit quelque fonction domestique dans sa maison, soit quelque emploi dans les monastères dépendants de la juridiction du Seigneur.

Les vieux soldats entretenus dans les monastères étaient désignés sous le nom d'*oblats* (présentés) ou de *moines-lais* (moines laïques); ils y étaient employés à divers travaux de domesticité.

L'institution des oblats remonte à l'origine même des abbayes; elle devint insuffisante lorsque des troupes permanentes et royales remplacèrent les bandes féodales et que l'état de guerre fut pour ainsi dire continuel.

L'emploi des armes à feu contribua, en outre, à augmenter beaucoup le nombre des soldats estropiés, car, anciennement, les blessures faites par les armes blanches étaient ou mortelles, ou relativement légères. Les blessés,

1. Consulter : *Histoire de l'Hôtel royal des Invalides depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, par Auguste Solard, secrétaire intime de M. le Maréchal Oudinot, duc de Reggio, gouverneur des Invalides (2 vol. in-8, Paris, 1845).

qui ne succombaient pas se guérissaient d'ordinaire, et la vieillesse seule mettait le soldat hors d'état de porter les armes, tandis que les blessures des armes à feu sont souvent cause de mutilations si graves que l'homme encore dans la force de l'âge reste infirme, hors d'état de travailler et d'exercer un métier.

Les ordonnances de Charles IX en 1568, d'Henri III en 1578 et 1585, attestent les préoccupations des rois pour secourir les invalides de la guerre et pour maintenir les fondations des places d'oblats.

Henri III prescrit expressément que les soldats estropiés, vieux et caducs, seront admis comme oblats dans les abbayes, que personne ne leur discute leur place; il enjoint à tous les baillis, sénéchaux, etc., de tenir la main avec énergie pour que les ordres soient exécutés.

En 1572, Henri III fonda, en outre, pour les officiers et soldats infirmes, l'ordre de la *Charité Chrétienne*, et l'installa dans le faubourg Saint-Marceau, rue de l'Oursine (ou Lourcine, à l'emplacement sur lequel est aujourd'hui la caserne du même nom).

Henri IV, par plusieurs édits de 1597, de 1600, de 1604, confirma cette fondation.

Les vétérans admis dans cette maison royale recevaient un signe distinctif, consistant en une croix de satin blanc bordée de bleu sur un écusson de velours bleu bordé de blanc. Au centre était une fleur de lis orangée avec la devise : *Pour avoir bien servi.* Autour de cette décoration était l'inscription :

Henricus IV, Dei gratia, Francorum et Navarrae rex, nos introducit, 6 fév. 1603.

Mais les revenus attribués à cette fondation ne consistaient que dans les reliquats des comptes de l'Hôtel-Dieu

et des autres établissements de bienfaisance; la maison royale avait charge de surveiller ces comptes; et ce fut en quelque sorte une première ébauche de l'administration du bien des pauvres.

Ces ressources étaient fort aléatoires; le roi, pour les augmenter, convertit en un impôt, payé en argent, la charge qu'avaient les communautés religieuses d'entretenir des oblats. Cet impôt fut fixé à 60 livres par place d'oblat (édit de 1606).

Ces mesures financières ne pouvaient donner de résultat utile qu'avec le temps et avec beaucoup de fermeté dans leur application.

Henri IV fut assassiné en 1610.

Après sa mort, un arrêt du Conseil d'État de 1611 supprima la maison royale et ordonna que les soldats infirmes ou vieillis iraient, comme par le passé, occuper dans les monastères les places d'oblats qui leur étaient réservées. Mais, d'une part, par suite du désordre qu'ils y apportaient souvent, les communautés ne les recevaient qu'à regret; d'autre part, ces soldats préféraient leur liberté et trafiquaient souvent des places qui leur étaient attribuées. Ils dissipaient l'argent qu'ils en retiraient et retombaient dans la misère.

Des plaintes continuelles et des abus nombreux en résultaient.

Louis XIII décida de nouveau que les monastères verseraient au trésor royal une somme de 100 livres par an, représentant l'entretien des oblats qui ne resteraient pas chez eux, et ceux-ci devaient recevoir une pension.

On reprit le projet de la création d'un établissement d'Invalides, analogue à la maison de Lourcine.

Sur la proposition du Cardinal de Richelieu, qui tenait à honneur de secourir les soldats qui avaient pris part au long siège de La Rochelle, Louis XIII fonda, en 1634, dans

le Château de Bicêtre, une communauté, sous le nom de *Commanderie de St-Louis*, où seraient « reçus tous ceux qui feront voir par de bonnes preuves ou attestations qu'ils ont été estropiés à la guerre pour le service du roi, pour y être nourris et entretenus le reste de leurs jours ».

Cette organisation ne subsista pas. Après la mort du Cardinal de Richelieu, vers la fin du règne de Louis XIII, la condition des vieux soldats était aussi fâcheuse qu'au commencement du règne d'Henri IV, et leur nombre croissait sans cesse par suite des guerres extérieures et des troubles intérieurs.

Différentes mesures furent vainement prises pour les assister. On organisa dans les villes frontières des compagnies de vétérans ; les soldats désertaient. Les villes et les campagnes étaient remplies de soldats et même d'officiers qui demandaient l'aumône.

Enfin, Louis XIV fit vérifier tous les bénéfices religieux qui pourraient supporter des pensions à titre d'oblats; une déclaration de janvier 1670 fixa à 150 livres le chiffre des pensions que les communautés, ayant la charge d'oblats, auraient à payer anuellement; le roi en fit réunir les fonds et une ordonnance du 24 février 1670 déclara que « pour mettre fin à tous les abus, la volonté du roi était d'établir un Hôtel royal où seraient entretenus les soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillis dans le service ».

Une partie des fonds versés par les monastères fut destinée à payer des pensions qui furent fixées à 200 livres pour les capitaines, 150 livres pour les officiers subalternes, 50 livres pour les sergents[1].

L'autre partie de ces fonds devait être employée à la construction de l'Hôtel des Invalides.

1. De Chamberet, *De l'Institution et de l'Hôtel des Invalides* (Paris, 1854).

La première pierre de cet édifice, que Montesquieu appela « le lieu le plus respectable de la terre [1] », avait été posée le 30 novembre 1671.

Louis XIV régla l'organisation de l'Hôtel royal des Invalides par le mémorable Édit d'avril 1674 qui résume, en quelque sorte, et condense les édits des rois ses prédécesseurs [2].

1. ... J'aimerais autant avoir fait cet établissement, si j'étais prince, que d'avoir gagné trois batailles. (Montesquieu, *XXIVe lettre persane.*)

2. L'Édit original de fondation de l'Hôtel des Invalides est conservé dans les archives du Musée de l'Armée.

Voir *Recueil des Édits*, etc., concernant l'Hôtel des Invalides, publié par le Ministère de la Guerre, en 1781, 2 volumes.

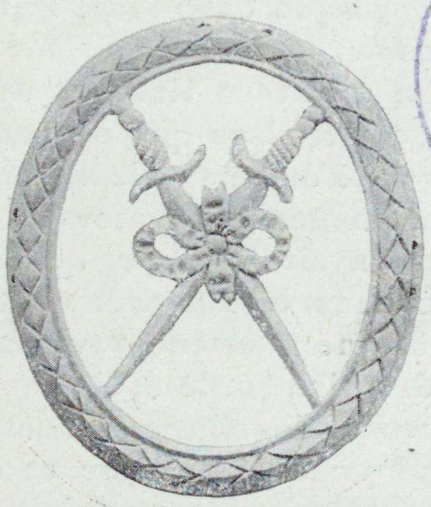

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Médaillon de vétérans sous Louis XV, en cuivre ciselé (Musée de l'Armée).

ÉDIT D'ESTABLISSEMENT DE L'HOSTEL DES INVALIDES

Louis, par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut. La paix qu'il plut à Dieu de nous donner vers la fin de l'année 1659 et qui fut conclue aux Pirénées avec Nous et le Roy catholique, ayant restably pour lors le repos presque dans toute la Chrestienté et nous ayant délivré des soins que nous estions obligé de prendre pour la conservation de notre Estat et de veiller au dehors à nous opposer aux entreprises que nos ennemis y pouvaient faire, Nous n'avons eu d'autre application, pendant que ladite paix a duré, que de songer à réparer au dedans d'jceluy les maux que la guerre y avait causez et de corriger les abus qui s'estoient introduits dans la pluspart de tous les ordres; ce qui a eu tout le succès que nous en pouvions espérer, et, comme pour accomplir un dessein si utile et si avantageux, Nous avons estimé qu'il n'était pas moins digne de nostre piété que de nostre Justice de tirer hors de la misère et de la mendicité les pauvres officiers et soldats qui, ayant vieilly dans le service ou qui, dans les guerres passées ayant été estropiez, étaient non seulement hors d'état de continuer à nous en rendre, mais aussy de rien faire pour pouvoir vivre et subsister, et qu'il estait bien raisonnable que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué leur sang pour la defense et le soutien de cette monarchie, et qui ont si utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de

leurs places et à la desfense des nostres et qui par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets et passent le reste de leurs jours en tranquillité.

Considérant aussy que rien n'est plus capable de destourner ceux qui auraient la volonté de porter les armes, d'embrasser cette profession, que de voir la méchante condition ou se trouveroient réduits la pluspart de ceux qui s'y étant engagez et n'ayant point de bien y auraient vieilly ou esté estropiez, si l'on n'avait soin de leur subsistance et entretenement, Nous avons pris resolution d'y pourvoir et quoique nous ayons cy devant, à l'exemple des Roys nos prédecesseurs, tasché d'adoucir la misère des dits estropiez, soit en leur accordant des places de Religieux Lays dans les Abbayes et Prieurez de notre Royaume, qui de tout temps leur ont esté affectées, soit en les envoyant, comme nous avions fait, dans nos places frontières pour y subsister et y estre entretenus au moien de la solde que nous leur avions ordonnée ainsy qu'aux autres soldats de nos troupes. Néanmoins comme il est arrivé que la pluspart des dits soldats préférant la liberté de vaguer à tous ces avantages, après avoir, les uns composé et traitté des dites places de Religieux Lays dont ils estaient pourvus, les autres quitté et déserté les dites places frontières, sont retombez dans leur première misère, nous avons jugé à propos pour apporter remède à ce mal de recourir à d'autres moiens et après en avoir fait examiner plusieurs qui ont esté proposez sur ce sujet, Nous n'en avons pas trouvé de meilleur que celuy de faire bastir et construire en quelque endroit commode et proche de nostre bonne ville de Paris, un Hostel Royal d'une grandeur et espace capable d'y recevoir et loger tous les officiers et soldats tant estropiez que vieux et caducques de nos troupes et d'y asseurer un fonds suffisant pour leur subsistance et entretenement. A l'effect de quoy et pour suivre un si pieux et louable dessein et mettre la dernière main à un ouvrage si utile et si important, nous avons donné nos ordres pour faire bastir et édifier le dit Hostel royal au bout du faubourg Saint-Germain de nostre bonne ville de Paris, à la construction duquel l'on travaille incessamman, au moien du fonds de deux

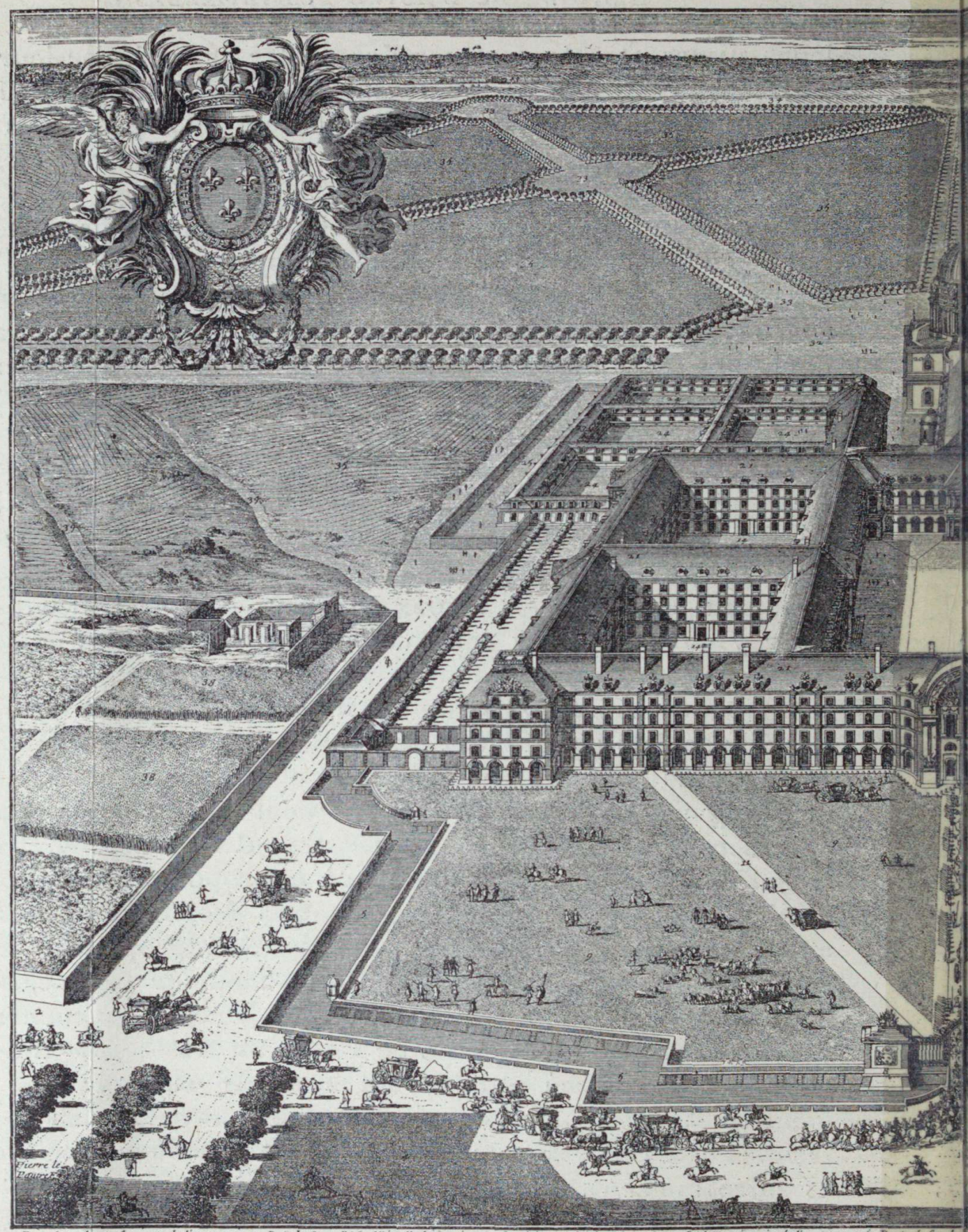

1. Demy lune deuant la porte de lauant cour. 2. Rue de Grenelle. 3. Allees darbres qui uont a la riuiere. 4. Pre pour la promenade. 5. Fosse reuetu de lauant cour. 6. Porte de fer de portail du bâtiment. 13. La Cour Royale. 14. Les moyennes cours. 15. Basse cour et ecurie du gouuern.r 16. Basse cour et ecurie du medecin. 17. Promenoirs. 18. Porte de lesglise de la maison 26. Autres batimens pareils aux infirmeries. 27. Logeme des prestres de la mission. 28. Berceau et jardin des prestres. 29. La pompe qui fournit leau dans tout lhôtel. 30. Les ecuries de de seue. 35. Partie de la plaine de Grenelle appartenant a lhôtel. 36. Chemin de grenelle. 37. La riuiere. 38. L'enclos des billettes. 39. Chemins du fauboury S.t Germain. 40. Les Jardin

VUE PERSPECTIVE DE
par Pierre Le Pautre

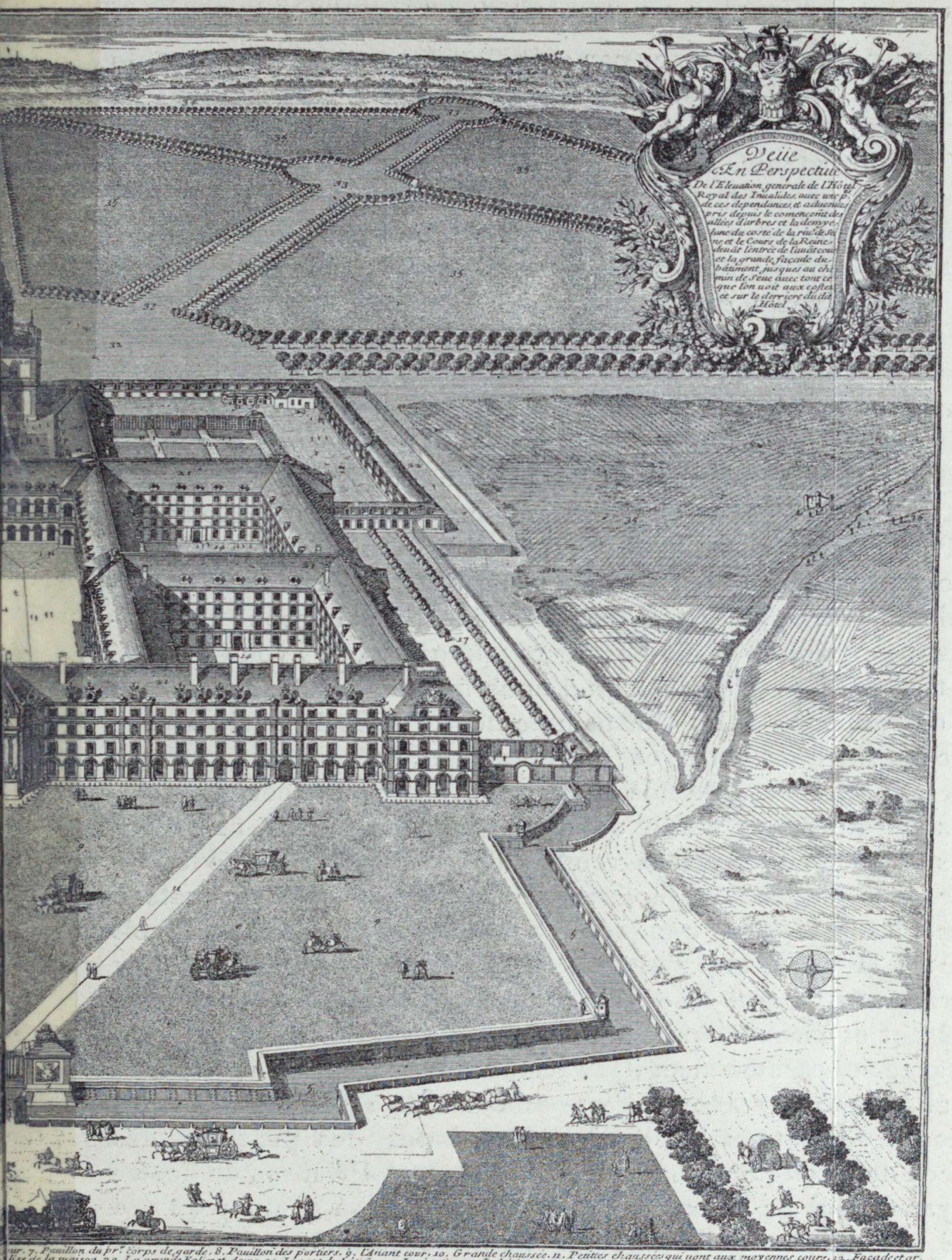

ur. 7. Pauillon du pr. corps de garde. 8. Pauillon des portiers. 9. L'Ariant cour. 10. Grande chaussee. 11. Petities chaussees qui uont aux moyennes cours. 12. Facade et gr.
lise de la maison. 20. La grande Eglise et dome. 21. Le cors du bâtim. 22. Le cimetier. 23. Le bâtiment des infirmeries. 24. Les cours des infirmes. 25. Promenoires des infirmes.
1. Les boutiques des seruiers et marechaux de l'hôtel. 32. Demy lune deuant la face du portail et dome de la grande eglise. 33. Allée d'arbres qui font la demy lune. 34. Chemin
Le Val de grace. 42. l'Observatoir. 43. Nre dame de Lesse. 44. Bagneux. 45. La folie. 46. Vaugirard. 47. Issy. 48. Le chateau de Meudon.

Auec priuilege du Roy.

ÔTEL DES INVALIDES
ographie du Louvre).

deniers pour livre[1] que, par avis de nostre Conseil d'Etat du XII mars 1670, nous avons ordonné aux trésoriers tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire de la guerre et Cavalerie légère, de retenir par leurs mains sur toutes les dépenses généralleman qu'ils feront du manieman des deniers de leurs charges, pour estre ce fond de deux deniers par livre, employé tant à la construction dudit hôstel qu'à le meubler convenableman, de sorte que le dit hostel estant déjà fort avancé et presque en état de loger les dits officiers et soldats estropiez, vieux et caducques, il ne reste plus qu'à pourvoir à les y faire subsister commodeman et aux autres choses concernant le bon ordre et discipline que nous désirons estre gardez dans le dit hostel, scavoir faisons que pour ces causes, après avoir fait mettre cette affaire en délibération en nostre conseil, Nous, de l'advis d'jceluy et de nostre grace spéciale, pleine puissance et autorité royalle, avons, par ce présent Édit perpétuel et irrévocable, fondé, estably et affecté, fondons, establissons et affectons a perpétuité le dit hostel royal, que nous avons qualifié du tiltre des Invalides, lequel nous faisons construire au bout du dit faubourg Saint-Germain de nostre Ville de Paris pour le logement, subsistance et entreteneman de tous les pauvres officiers et soldats de nos troupes qui ont esté et seront estropiez ou qui ayant vieilly dans le service en jcelles, ne seront plus capables de nous en rendre, duquel hostel comme fondateur nous voulons estre aussy le protecteur et conservateur immédiat, sans qu'il dépende d'aucuns de nos officiers, et soit sujet à la visite et juridiction de nostre grand Aumonier ny autres, et afin que le dit hostel royal soit dotté d'un revenu suffisant et asseuré, qui ne puisse jamais manquer pour la subsistance et entreteneman dans jceluy des dits officiers et soldats invalides, nous y avons affecté et affectons à perpétuité par ce présent édit, tous les deniers provenant des pentions des places des Religieux Lays des Abbayes et Prieurez de nostre Royaume qui en paient et doivent porter selon et ainsy qu'il a esté par nous réglé, tant par nostre déclaration du mois de janvier 1670 que par les arrests de nostre Conseil d'Estat des XXIIII janvier au dit an 1670, XX. Avril 1672 et d'autant que

1. Cette retenue fut plus tard portée à 3 deniers.

nous sommes bien informez que le nombre des officiers et soldats estropiez, vieux et caducques est fort grand et que ne pouvant manquier (la guerre ouverte comme elle est) qu'il n'augmente considérablement et qu'ainsy le fonds provenant des pentions des dits Religieux Lays ne seroit pas suffisant pour leur subsistance et entretenement, en sorte qu'il est nécessaire d'y pourvoir encore d'ailleurs pour soustenir un establissement si utile et empescher que faute de fonds il ne vienne à manquer, Nous y avons d'abondant et de la mesme authorité que dessus, affecté et affectons pour toujours celui qui proviendra aussy des deux deniers pour livre de tous les payements qui seront faits par les Trésoriers généraux de l'ordinaire et extraordinaire de nos guerres et cavalerie légère à cause de leurs dites charges et par celuy de l'artillerie apres que ce qui sera nécessaire tant pour achever la construction du dit Hostel des Invalides et le mettre en sa perfection que pour l'achapt des meubles et autres choses qu'il conviendra dans jceluy pour le rendre habitable, aura esté employé. Voulons et entendons qu'au moien du dit hostel royal et des fonds cy dessus dont nous l'avons dotté, tous les officiers et soldats estropiez, vieux et caducques de nos troupes, soient logez, nourris et vestus leur vie durant dans jceluy. Que comme le dit hostel n'estant destiné que pour le logement subsistance et entretenement des dits officiers et soldats estropiez et invalides, le fonds ci-dessus mentionné dont nous l'avons dotté est suffisant pour y subvenir, Nous voulons qu'il ne puisse estre reçu ny accepté pour le dit hostel aucunes fondations, dons et gratifications qui pourraient luy estre faites par quelques personnes et pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, comme aussy qu'il ne puisse estre fait pour jceluy aucune acquisition d'héritages des environs du dit hostel et qui y sont contigus, lesquels seront jugez nécessaires pour la plus grande commodité, utilité, embelissemant et pour conserver les veüs d'jceluy, a ce en payant la juste valeur d'jceux suivant l'estime qui en sera faite en cas que les propriétaires des dits héritages voisins fissent refus d'en traiter à l'amiable.

Déffendons très expressement touttes acquisitions, gratifications ou donations qui pourraient luy estre appliquées et déclarons des à présent comme pour lors, tous les contracts et autres

actes qui seront faits et passez au préjudice de ce, nuls et de nul effect et valeur : lequel hostel ensemble, terres et lieux estants dans l'enceinte d'jcelui et qui y sont contigus et sont de sa dépendance, Nous avons amorty et amortissons par ce présent Edit comme aussy ce qui pourra estre cy après de proche en proche pour la commodité et embelisseman du dit hostel comme il est dit cy dessus, sans que pour raison de ce on soit tenu de nous payer aucun droit d'amortissement ny mesme aucune indemnité, Lotz et Ventes, Quints et Requints, Rachapts ny Relief pour ce qui se trouvera mouvant de nous et en censive de notre domaine, nonobstant touttes aliénations et engagemens sans aussy par francs fiefs et nouveaux acquests ban ny arriereban taxes ny autres droits quelconques qui nous sont ou pourront estre deubs dont nous dechargeons le dit hostel et en tant que besoin est ou serait, luy en avons des à présent comme pour lors fait et faisons don quoique le tout ne soit cy particulièrement exprimé ny encore escheu, nonobstant touttes loix et ordonnances a ce contraires, ausquelles pour ce regard nous avons dérogé et dérogeons, à la charge touttes fois d'indemniser les seigneurs particuliers de qui les héritages ainsi acquis seront mouvans et relevant, de ce qui leur sera ou pourra estre deu pour raison du dit amortissement.

Déclarons pareillement le dit hostel exempt de tous droits de guet, garde, fortification, fermeture de ville et faux bourgs et généralement de touttes contributions publiques et particulières telles quelles puissent estre, quoiqu'aussy non exprimées par le présent Edit, pour de touttes les dites exemptions, jouir par le dit hostel entièrement et sans reserve et d'autant que le bon ordre que nous voulons toujours estre gardé dans le dit hostel royal dépendra principalement du soin du directeur et administrateur général d'iceluy et que pour fin il est important de ne confier cette charge qu'à une personne d'authorité et de dignité convenable, Nous avons pour ce sujet resolu de nous en reposer sur celuy de nos secrétaires d'Estat et de nos Commandements qui a et aura cy après le département de la guerre, lequel en la dite qualité de Directeur et administrateur général du dit hostel aura le pouvoir de faire et exécuter tout ce qu'il estimera nécessaire et a propos pour le maintien de la discipline et du bon régime en jceluy, à l'effect de quoy, Nous

voulons et accordons que chaque mois, il soit tenu par le dit Directeur et administrateur général une assemblée dans le dit hostel en laquelle pourront assister le Colonel du régiment de nos gardes françoises, le Lieutenant-Colonel et le sergent major d'jcelui et les Colonels des six viels corps de nostre Infanterie, comme aussy le Colonel général de nostre Cavalerie légère, le Mestre de Camp général et le Commissaire général d'jcelle et le Colonel général des dragons pour tenir Conseil et en jceluy voir et adviser aux statuts reglements et ordonnances qu'il sera a propos de faire tant pour la juridiction, police discipline, correction et chastiment de ceux qui tomberont en faute que pour la bonne administration du gouvernement du dit hostel, que s'il arrive quelque difficulté sur le fait des dits statuts, reglements et ordonnances soit pour l'explication, soit pour l'exécution et observation d'jcelles, Nous attendons qu'elles soient levées et décidées à la pluralité des voies par ceux qui assisteront au dit conseil ; lesquels aussi bien que le Directeur et Administrateur général ne pourront prétendre aucuns gages ny appointements et seront tenus de donner leurs soins charitables pour le bien et avantage de la maison, que comme à l'occasion de l'establissement du dit hostel plusieurs personnes qui ne seroient pas de la qualité requise pourroient par supposition, surprise ou autrement y entrer et jouir induement de la mesme grace que ceux pour qui elle est destinée et qu'il importe d'empescher tous abus sur ce sujet, Nous ordonnons que nul ne pourra estre receu ny admis dans le dit hostel qu'aprez que les certificats qu'il raportera de ses services auront esté présentez au dit Conseil, qu'ils auront esté leus et examinez en jceluy et y auront esté jugez bons et valables, et d'autant que nous avons cy devant fait soigneusement examiner les certificats de ceux qui avaient servy dans les guerres passées, et qui se sont trouvez avoir les qualitez requises pour estre reçeus dans le dit hostel, Nous deffendons à ceux qui assisteront au dit Conseil d'admettre dorénavant aucun officier ny soldat invalides dans le dit hostel sinon ceux qui serviront actuellement dans les troupes que nous avons presentement et aurons cy aprez sur pied. Quand aux officiers serviteurs et domestiques qui devront estre employez dans le dit hostel pour le secours et assistance des Invalides, Nous avons donné

et donnons pouvoir et faculté au dit Directeur et Administrateur général de nommer et nous présenter pour cette fin ceux qu'il trouvera les plus capables et qu'il jugera nécessaire d'y estre établis comme gouverneur, aumosniers, chapelains, receveur, controlleur, médecins, apoticquaires, chirurgiens et autres, lesquels seront receus et admis dans les fonctions de leurs charges en vertu des provisions ou brevets que nous leur ferons expédier sur la nomination et présentation du dit Directeur et Administrateur général, lequel pourra aussy establir dans le dit hostel les serviteurs, valets et autres domestiques qu'il conviendra et les destituer à sa volonté. *Voulons* que les médecins ainsy establis jouissent des mesmes honneurs et privilèges que font les médecins ordinaires de nostre maison. *Voulons* aussy que le principal chirurgien qui servira dans le dit hostel, acquière et gagne sa maitrise en nostre bonne ville et fauxbourgs de Paris aprez avoir servy et travaillé dans le dit hostel durant le temps et espace de six ans consécutifs, lesquels nous voulons courir à l'égard de celuy qui sert présentement dans le dit hostel du jour qu'il y est entré et que les dits chirurgiens jouissent des mesmes droits et privilèges que les autres maistres, lesquels seront tenus de les recevoir comme reputez suffisans et capables sur le certificat qui leur sera donné par le dit directeur et administrateur général, sans qu'ils soient obligez de subir aucun examen ny faire aucuns frais pour estre receus à la dite maitrise.

Et si les dits maistres différoient de les recevoir, nous leur permettons par ces présentes de tenir boutique et entendons que du jour qu'ils auront été présentez aux dits maistres pour estre receus ils jouissent des droits de séance et de tous autres, tout ainsy que s'ils avoient esté receus par le corps de l'art de chirurgie.

Faisons deffenses aus dits maistres de les empescher ny troubler dans l'exercice d'jceluy à peine de trois cens livres d'amande; et a l'égard des artisans qui travailleront dans le dit hostel qu'ils ne puissent estre sujets a visites de maistres ou jurez ny recherchez et inquietez pour tous les ouvrages et manufactures qu'ils feront dans le dit hostel pour l'usage utilité et service d'jceluy seulement. Quant à ce qui regarde le maniement des fonds destinez pour l'entretainement du dit hostel

Nous voulons et entendons qu'ils soient mis en mains du Receveur d'jceluy, pour estre par luy employez suivant et conformément aux Etats et ordonnances qui en seront expediés par le Directeur et administrateur général du dit hostel et qu'à la fin de chaque année il soit fait une Assemblée dans le dit hostel pour examiner, clore, et arrester le compte général de la recepte et dépense qui aura esté faite durant la dite année pour le dit hostel par le Receveur d'jceluy suivant les dits Estats et ordonnances, à laquelle assemblée outre les susnommez qui ont droit de se trouver au dit hostel chaque mois, tous les Colonels et Mestres de Camp et les Lieutenants Colonels des Régiments tant d'Infanterie que de Cavalerie et dragons qui se trouveront pour lors à Paris, pourront assister sans que le dit Receveur soit tenu de compter devant d'autres que pardevant ceux qui se trouveront en la dite assemblée à la fin de chacune année. Voulant que les comptes qu'il présentera à la dite assemblée et seront arrestés en jcelle lui servent de descharge valable de son maniement partout où il appartiendra. Que si par l'arrest des comptes il se trouve des deniers revenant bons, Nous entendons qu'il n'en puisse être disposé que par ordre express, nous réservant en ce cas de les appliquer en gratifications en faveur des officiers de nos troupes qui auront esté estropiéz ou se seront signalez par dessus les autres, selon et ainsy que nous estimerons à propos. Et parce qu'il est bien raisonnable d'accorder quelque affranchissement au dit hostel par la destination d'jceluy, Nous voulons et entendons qu'il jouisse du droit de franc sallé pour le sel nécessaire à la provision d'jceluy jusques à la concurrence de trente minots [1] par chacun an, a prendre au grenier de nostre Ville de Paris dont Nous voulons que le bail général de nos Gabelles soit chargé sans qu'il en soit payé aucune chose que le prix au marchand, comme aussy de l'exemption et affranchissement de tous droits d'entrée, d'aydes et autres quelconques pour la quantité de trois cens muids [2] de vin, le tout sur les certificats du dit Directeur et administrateur général, et ce nonobstant qu'il soit porté par nos Edits, déclarations et arrests que les dits droits seront

1. Le minot (1/4 de setier) correspond à environ 39 litres.
2. Le muid correspond à environ 264 litres.

payez par les privilégiez et non privilégiez, exempts et non exempts, à quoy Nous avons pour ce regard derogé et derogeons par ce présent Edit et sans tirer à consequence. Si donnons en mandement à nos amez et féaux gens tenans nostre grand Conseil, que ce présent Edit ils ayent à faire lire et enregistrer et le contenu en jceluy garder et faire garder et observer inviolablement selon sa forme et teneur, sans permettre qu'il y soit contrevenu en quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre, — *Car tel est nostre plaisir*, — et afin que ce soit chose ferme et stable a toujours, Nous avons fait mettre nostre sçeel à ces dites présentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en touttes. Donné à Versailles au mois d'avril l'an de grace Mil six cens soixante quatorze et de nostre regne le trente uniesme.

Par le Roy
Le Tellier.

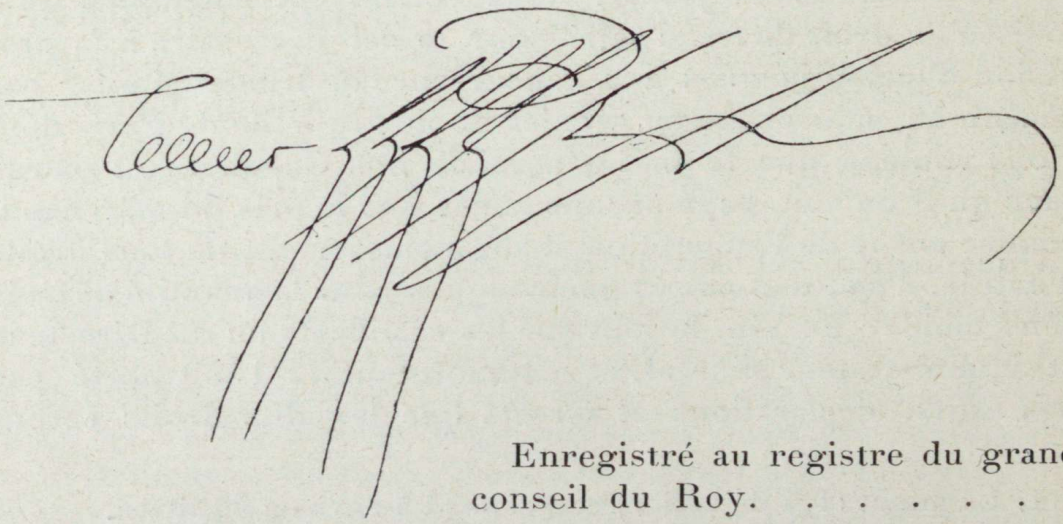

Enregistré au registre du grand conseil du Roy. . . . . .

(Signature de Louvois)

HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES INVALIDES DE 1675 A 1905

Aussitôt après la promulgation de cet Édit, Louvois nomma le personnel de l'Hôtel. Il désigna comme directeur Le Maçon d'Ormoy, prévôt général des bandes, à la police du Régiment des gardes françaises.

Telle fut l'activité déployée dans la construction et l'aménagement de l'édifice, sous l'incessante surveillance de Louvois et du Roi lui-même, qu'au mois d'octobre 1674, moins de trois ans après la pose de la première pierre, on put transférer dans le nouvel Hôtel les invalides logés momentanément rue du Cherche-Midi, à la Croix rouge.

L'inauguration se fit, en grande pompe, par le Roi en personne, aux acclamations enthousiastes de la foulé.

Un uniforme, habit de drap bleu uni sans revers, fut attribué aux invalides.

Le service religieux fut confié à des prêtres de la congrégation de la mission de Saint-Lazare par contrat passé entre Louvois et le supérieur de la congrégation. (Ordonnance royale du 28 mai 1675).

Des religieuses de la maison de Saint-Lazare furent

attachées aux infirmeries, perpétuellement par contrat du 7 mars 1676[1].

Un personnel de servants, ou serviteurs, fut affecté au service de l'Hôtel. Un certain nombre devaient aider les invalides impotents, qu'on appela *les moines-lais* par tradition des anciens oblats, et ceux qui ayant été amputés d'un membre ne pouvaient s'habiller, manger ou se mouvoir sans secours étranger, qu'on appela les *manicrocs*. Ces appellations ont été conservées jusqu'à nos jours.

Certains privilèges furent attribués aux Invalides. Celui dont ils se montrèrent le plus jaloux, et qui fut maintenu jusqu'à notre époque, était d'être seuls à garder l'Hôtel; aucune troupe armée ne devait y pénétrer. L'escorte même du Souverain devait s'arrêter hors de l'enceinte.

Dans les prises d'armes, les Invalides tenaient la droite des troupes.

Louis XIV apporta la plus grande magnificence à cette fondation qu'il aimait à appeler « la plus grande pensée de son règne ». Il en confia l'exécution aux plus célèbres architectes et artistes du temps[2].

1. Leur nombre fut variable. — Le service des sœurs de charité fut supprimé au mois de déc. 1906.

2. Les plans en furent dressés par *Libéral-Bruant* qui en commença la construction.

La construction fut continuée par *Mansard* qui édifia l'église du Dôme (1693-1708).

Le Dôme ne fut achevé qu'en 1735.

Girardon, Coustou, Coysevox, Coypel, Jean Jouvenet, de la Fosse, Bon-Boullogne, etc., travaillèrent aux décorations de sculpture et de peinture.

Consulter : *Description générale de l'Hôtel royal des Invalides*, établi par Louis le Grand dans la plaine de Grenelle, près Paris, avec les plans, profils et élévations de ses faces, coupes et appartements, à Paris, chez l'auteur, dans l'Hôtel royal des Invalides, M. D. C., LXXXIII (1683), avec privilège du Roi, par Le Jeune de Boulencourt, grand in-folio, 51 p.

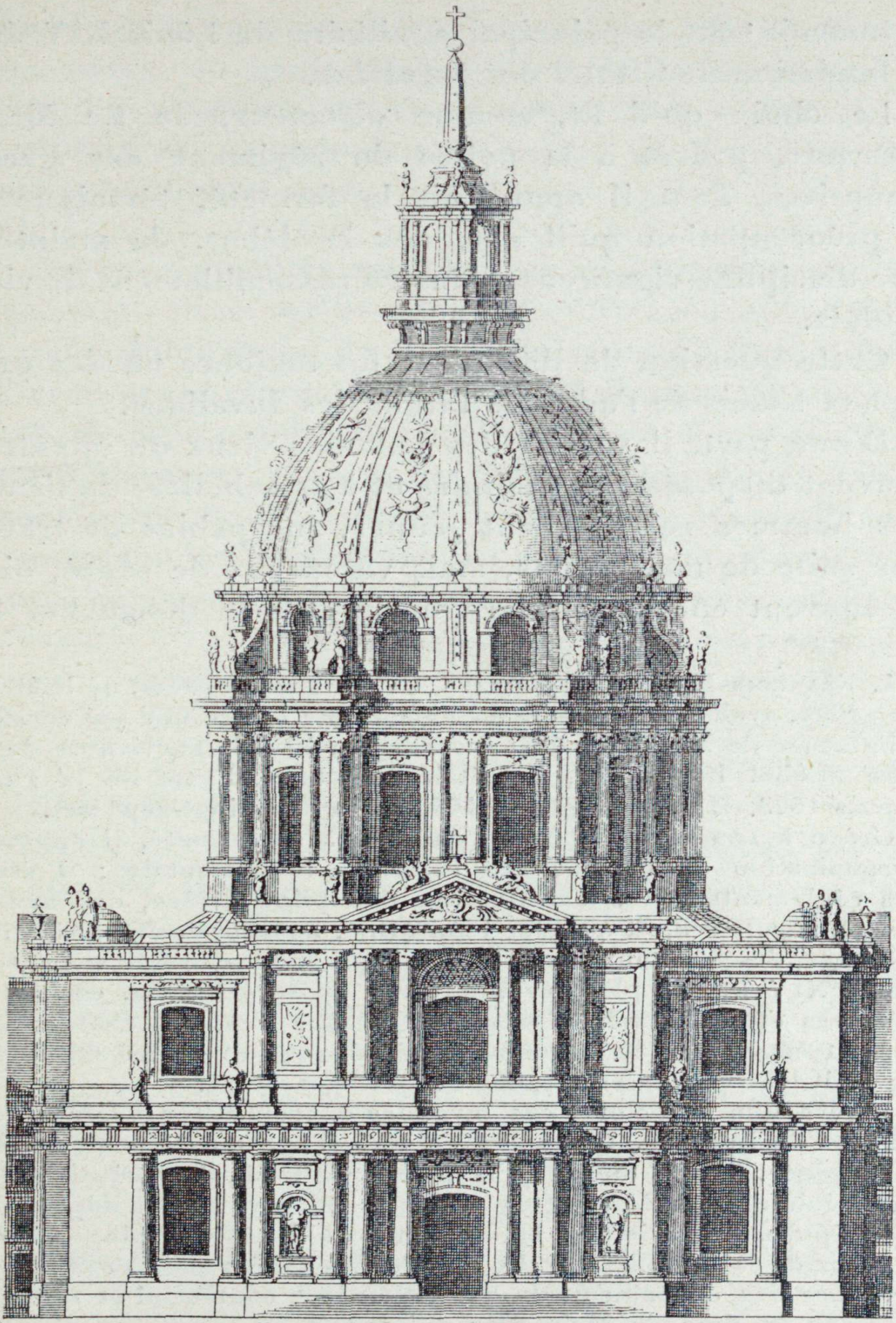

J. M. Chevotet del. A. Hérisset sc.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE ROYALE DES INVALIDES
d'après les gravures de l'époque de sa construction (Musée de l'Armée).

Louvois[1] fut le principal auxiliaire de Louis XIV dans la fondation de l'Hôtel des Invalides.

Le choix qu'il fit, comme directeur, de Le Maçon d'Ormoy, prévôt à la police du régiment des gardes françaises, dont il appréciait la fermeté, témoigne de la préoccupation qu'il eut, dès le début, de maintenir une discipline rigoureuse dans ce rassemblement de vieux soldats.

Cette question de discipline fut toujours un des principaux soucis de l'administration des Invalides.

D'une part, il y avait des hommes vieux ou impotents souvent disposés à se plaindre et à se rebeller; de l'autre, des hommes relativement jeunes, incapables de travail, par suite de mutilations, mais vigoureux de santé, oisifs et souvent enclins à l'ivrognerie et à la débauche. Les

1. François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, né le 18 janvier 1641, avait à peu près le même âge que Louis XIV (né en 1638). L'influence de Mazarin lui fit accorder en 1654 la survivance de son père Michel Le Tellier, qui était secrétaire d'État de la guerre depuis 1643. Il lui succéda en 1666 à l'âge de vingt-sept ans.

Grâce à son activité, à son énergie, à sa fermeté, il apporta à l'organisation de l'armée des réformes fondamentales; il établit des réglements fixes, maintint une discipline sévère, ordonna des revues régulières, fit adopter l'uniforme, institua des magasins, des casernes, des hôpitaux, etc. C'est lui qui forgea l'outil avec lequel Louis XIV fit les glorieuses guerres de sa jeunesse, conquit les Flandres et la Franche-Comté, tandis que Colbert, contre lequel il avait cependant une grande hostilité, organisait les finances et assurait les ressources matérielles indispensables.

La création de l'Hôtel des Invalides couronnait en quelque sorte l'œuvre de Louvois. Il mourut en 1691 d'une manière mystérieuse et inopinée. On dit même qu'il fut empoisonné. Il exprima le désir d'être inhumé à l'Hôtel des Invalides; son corps y fut déposé dans une sépulture provisoire, en attendant qu'il pût être placé dans les caveaux de la chapelle royale, encore inachevée; mais sa famille, en présence des déchaînements qui s'élevaient contre lui et redoutant la haine de Mme de Maintenon qui aurait pu s'opposer plus tard à son inhumation sous le Dôme, obtint en 1699 de transporter ses restes à l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré.

mêmes causes qui rendaient leur séjour difficile dans les monastères, auxquels avait été imposée la charge des oblats, se reproduisaient naturellement à l'Hôtel des Invalides, et Louvois dut menacer, un jour, de faire pendre les récalcitrants.

D'autres difficultés plus graves ne tardèrent pas à se manifester. Il ne suffisait pas, en effet, d'avoir édifié un superbe Hôtel digne de la magnificence du Roi, il fallait lui assurer des revenus pour la subsistance de ses habitants, et l'Édit royal, par une disposition plus orgueilleuse que prévoyante, lui interdisait de recevoir des donations d'aucun particulier. L'attribution d'une certaine quantité de minots de sel et de muids de vin, l'exemption de toutes taxes, ne constituaient évidemment pas des ressources suffisantes. La seule dotation régulière consistait dans l'impôt représentant les charges d'oblat que devaient payer les prieurés et abbayes. Cet impôt, fixé d'abord à 60 livres, fut élevé à 100 livres, et pendant quelques années à 300 livres, sous le ministère de Choiseul [1].

Les monastères s'efforçaient de s'y soustraire par tous les moyens. Il fallut les mesures les plus rigoureuses pour les y contraindre.

Restait le prélèvement de 2 deniers par livre, porté plus tard à 3 deniers et, pendant quelque temps, à 4 deniers, sur tous les paiements faits par les trésoriers des guerres; ressources sans fixité : fort élevées parfois pendant les guerres, alors que les dépenses militaires augmentaient, elles diminuaient dans les périodes de paix, tandis que le nombre des invalides s'était accru.

Enfin, il était presque inévitable que de nombreux abus

1. Sans qu'aucune base précise de calcul puisse être établie, on a évalué ce revenu à environ 75 000 livres par an.

ne s'introduisissent dans l'administration de cette royale demeure, soustraite, pour ainsi dire, par l'Édit de fondation même, à tout contrôle effectif.

Le chiffre des pensionnaires de l'Hôtel des Invalides fut très variable. Il s'éleva bientôt à plus de 5000. Le nombre des mutilés fut si grand après les campagnes de 1679 à 1691 que l'Hôtel devenant insuffisant, Louvois ordonna la formation, avec les plus valides d'entre eux, de 14 compagnies de vétérans qui furent envoyées à Montreuil-sur-Mer, au Havre, à Abbeville et dans d'autres châteaux ou places frontières.

Outre les Invalides entretenus dans l'Hôtel même, celui-ci avait la charge de pourvoir également à l'entretien de succursales qui furent fondées suivant les besoins, en nombre variable, dans différents endroits, à l'entretien des compagnies détachées, dont le nombre et les effectifs furent très variables [1], et au paiement des pensions des invalides qui rentraient dans leurs provinces [2].

Ces embarras financiers, qui se produisirent dès le début avec plus ou moins d'acuité, durèrent, peut-on dire, autant que l'institution elle-même et la mirent souvent en péril.

Sous Louis XV, M. de Saint-Germain proposait déjà, par mesure d'économie, de substituer à l'Hôtel royal des

1. 164 en 1774, chiffre réduit par Choiseul à 81.

2. Les guerres de la Révolution et de l'Empire portèrent à plus de 25 000 le nombre des pensionnaires invalides.

En 1800, des succursales existaient à Louvain, Béthune, Versailles, Avignon. Celles de Béthune et de Versailles, disparurent successivement; celle de Louvain, maintenue jusqu'à la Restauration, fut transférée à Arras, Louvain ne faisant plus partie du territoire français. La succursale d'Arras fut supprimée quelque temps après. Celle d'Avignon fut conservée jusqu'en 1851, époque à laquelle ses pensionnaires furent réunis à ceux de l'Hôtel des Invalides à Paris.

Invalides, trente six hospices militaires, répartis dans les provinces.

Saint-Germain étant devenu ministre de la Guerre sous Louis XVI, fit rendre en 1776 une ordonnance qui limitait à 1 500 le nombre des Invalides à entretenir dans l'Hôtel et qui diminuait le nombreux état-major placé à sa tête.

Ces mesures et quelques autres amenèrent ce résultat qu'en 1786, l'Hôtel avait pu réaliser d'assez grandes économies pour se constituer en rentes sur l'État un revenu de 100 000 livres.

L'Assemblée nationale s'occupa de la question du maintien ou de la suppression de l'Hôtel des Invalides. Son comité militaire, dont le rapporteur était Dubois-Crancé, conclut à la suppression de l'Hôtel, qui serait vendu à la municipalité de Paris pour faire une grande prison. Ses arguments peuvent se résumer ainsi : savoir si les pensions des 30 000 soldats qui auraient droit d'entrer aux Invalides ne seraient pas augmentées par la suppression d'un Hôtel qui ne sert qu'à deux ou trois mille d'entre eux. Quant à ceux qui auraient besoin de soins particuliers, ils seraient placés dans les hospices départementaux.

Ce sont ces arguments, renouvelés à notre époque, qui ont amené la suppression de l'institution des Invalides, en tant qu'établissement hospitalier, sans que d'ailleurs les pensions de retraites des infirmes aient été améliorées de ce fait et sans que des places aient été spécialement réservées par des fondations régulières pour les vieux soldats dans des asiles publics ou privés.

Deux courants d'opinion se formèrent dans le public et parmi les invalides eux-mêmes, dont la majorité, par plusieurs pétitions, réclamèrent *Pension et liberté*.

Une discussion mémorable s'engagea à l'Assemblée nationale dans la séance du 20 mars 1791.

L'abbé Maury, avec l'autorité de son nom et de son éloquence, combattit la suppression que réclamaient avec violence les membres du Comité militaire comme étant un établissement fastueux et inutile.

« Qu'on donne la liberté à ceux qui la veulent, mais qu'on ne force pas les autres à l'accepter; car cette liberté ce serait la mendicité, le malheur. Vous avez créé des pensions de retraite, accordez-la, cette pension, à tous les soldats invalides qui voudront sortir de l'Hôtel, mais ne forcez aucun à l'accepter. »

L'abbé Maury l'emporta; un décret fut adopté, qui prépara la loi de 1792.

« L'Assemblée nationale décrète qu'il ne sera reçu désormais, à l'Hôtel des Invalides, conformément à l'Édit de création, que des militaires qui auraient été estropiés ou qui auraient atteint l'âge de caducité, étant au service de terre ou de mer, et qui n'auraient, d'ailleurs, aucun moyen de subsister.

« Ceux qui sont actuellement à l'Hôtel seront les maîtres d'y rester; ceux qui voudront en sortir auront une pension de retraite, savoir : etc.

« L'État-major de l'Hôtel est supprimé. L'Administration sera réformée.

« Le ci-devant Hôtel des Invalides est conservé sous la dénomination d'*Hôtel national des militaires invalides* (Loi de 1792).

Il est à remarquer que dans ces débats, parfois très passionnés, l'assistance à donner aux soldats blessés ou vieillis ne fut pas en discussion, puisque l'on s'efforçait au contraire de leur assurer une pension de retraite et des soins dans des hospices; mais c'est le principe même d'un institut militaire grandiose qui était combattu comme portant la tare d'être d'origine royale. C'est pourtant ce principe que l'éloquence de l'abbé Maury défendait en réalité et qu'il parvint à faire respecter.

Pendant la tourmente révolutionnaire, il ne fut plus

question de la suppression de l'Hôtel, mais on supprima les charges de gouverneur, d'intendants et l'état-major qui les entourait.

Le nombre des places fut fixé à 4000 (juin 1793).

L'Administration en fut confiée à une commission, puis à une *agence* (arrêté du Comité de Salut public, 25 floréal, an II).

Les Invalides se mêlaient aux fréquentes manifestations politiques et patriotiques qui étaient dans l'esprit du temps. Leurs délégations étaient accueillies à l'Assemblée nationale et jouaient le premier rôle dans les fêtes publiques.

Enfin, un arrêté du Directoire, 30 brumaire an V (20 novembre 1796) rétablit un *Commandant de la Maison nationale des Invalides* et nomma à cet emploi le général Brice-Montigny, très honorable soldat qui fut remplacé peu après, en 1797, par le général Berruyer, énergique et actif. Celui-ci rétablit dans l'Hôtel une certaine discipline et seconda de son mieux les intentions du Premier Consul[1] pour le maintien de cette grande institution militaire.

L'église des Invalides ne servait plus au culte ; une partie des sculptures avaient été brisées, tout ce qui rappelait la royauté et qui pouvait être atteint avait été saccagé ou détruit, mais le Dôme n'en restait pas moins majestueux au-dessus de ces ruines ; la chapelle royale était devenue *le Temple de Mars* ; on ordonna que les noms des guerriers morts pour la Patrie y seraient inscrits sur des tables de marbre.

L'Hôtel des Invalides fut, dès lors, rendu à sa véritable destination d'être le Panthéon des gloires militaires de la

1. Le général Berruyer fut nommé le 17 nov. 1797, avec le titre de commandant en chef.

Le titre de gouverneur fut rétabli en sa faveur le 27 août 1803.

France, destination plus conforme sans doute à la pensée inspiratrice du Grand Roi que son affectation comme asile de vieillards, qui en avait été comme le prétexte.

Fête commémorative de la Fondation de la République. — Le Ier vendémiaire an VI (22 septembre 1798), le Directoire y fit célébrer une grande fête, commémorative de la fondation de la République ; les trophées conquis par les armées victorieuses y furent transportés. Les Directeurs s'y rendirent solennellement, entourés des Invalides et des militaires blessés habitant Paris ; le président La Révellière-Lepeaux, dans une enthousiaste harangue, s'écria que rien n'était plus propre à entretenir le feu sacré du patriotisme que de rappeler les victoires qui avaient assuré l'indépendance nationale et qui avaient été achetées par les Invalides au prix de leur sang. « Le meilleur moyen de remporter encore de pareilles victoires était d'attirer la vénération publique sur les infirmités et les blessures dues au plus généreux dévouement. »

Trois invalides, élus par leurs camarades, furent présentés au Directoire. Le président leur donna l'accolade, leur offrit une couronne de laurier et leur remit une médaille d'argent portant une inscription : *La République française à ses défenseurs.*

Cependant ce fut aux Invalides même, parmi les vieux soldats de l'armée d'Italie, que commença à grandir le renom de Bonaparte et le culte du général qui les avait conduits si souvent à la victoire.

La journée du 18 brumaire, qui renversa le Directoire, y fut acclamée.

Fête du 25 messidor, an VIII (anniversaire du 14 juillet 1789). — Aussi ce fut aux Invalides, dans le

Temple de Mars, au milieu des soldats sur le dévouement desquels il était sûr de compter, que le Premier Consul voulut asseoir son prestige et se montrer comme le premier personnage de la République, en célébrant la fête du 25 messidor (14 juillet 1800), anniversaire du 14 juillet 1789.

Après un discours de Lucien Bonaparte, un orchestre de trois cents musiciens entonna un chant de triomphe composé par Mehul sur des strophes de Fontanes :

Les fils sont plus grands que les pères,
Un grand siècle finit, un grand siècle commence.
. . . . . .

Après cette cérémonie, le Premier Consul se rendit au Champ de Mars, où il reçut les drapeaux conquis par l'armée d'Italie.

Fête du Ier vendémiaire an IX. — Transfert des restes mortels de Turenne. — Une nouvelle fête grandiose eut lieu aux Invalides le Ier vendémiaire an IX, anniversaire de la fondation de la République.

Le cinquième jour complémentaire, an VIII (21 sept. 1800), le corps du maréchal de Turenne [1], qui était déposé

1. Le corps de Turenne avait été inhumé dans la basilique de Saint-Denis, réservée aux sépultures royales.

Un décret de la Convention du 31 juillet 1793, rendu sur le rapport de Barère : « La main puissante de la République doit effacer impitoyablement ces épitaphes superbes et démolir ces mausolées qui rappellent des rois l'effrayant souvenir » (Rapport de Barère), ordonna que *les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seraient détruits le 10 août* pour célébrer l'anniversaire de la journée du 10 août 1792, où le trône du roi Louis XVI avait été renversé par le peuple insurgé, envahissant les Tuileries.

L'exécution de ce décret, qui allait profaner les restes de la longue série des rois, commença le 6 août 1793 par la destruction des monuments des rois carlovingiens ou mérovingiens dans les

au musée des monuments français (couvent des Petits-Augustins) fut solennellement transféré aux Invalides ; le cortège traversa Paris aux acclamations de la foule. Le ministre de la Guerre, Carnot prononça un discours, au nom du Gouvernement :

« ... Voilà le corps de ce guerrier si cher à tous les Français, à tous les amis de la gloire et de l'humanité.... Demain, nous

chapelles hautes ; le premier mausolée brisé fut celui du roi Dagobert inhumé en 638. La démolition suivit son cours du 6 au 8 août.

L'œuvre de dévastation fut reprise au mois d'octobre.

Alexandre Lenoir, qui était conservateur du Musée des monuments français créé par l'Assemblée nationale dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, réussit à sauver quelques-uns des monuments ou de leurs débris, parmi lesquels le monument de Turenne, qu'il fit transporter à ce musée.

« Le 11 octobre 1793, un seul monument restait debout dans la Basilique » : celui de Turenne, c'est le même qui est aujourd'hui dans la chapelle du Dôme des Invalides. Avant de pénétrer dans le caveau des Bourbons, les ouvriers voulurent ouvrir le cercueil de Turenne. « Le corps était dans un parfait état de conservation, à l'état de momie sèche » Au lieu de le jeter dans la fosse et « sur les observations de plusieurs personnes de marque », il fut remis à un gardien qui le déposa dans la sacristie, où il resta pendant plus de huit mois exposé aux regards des curieux, « moyennant une petite rétribution ».

Au mois de juin 1794, M. Desfontaines, professeur au Jardin des Plantes, réclama, comme pièce curieuse, le corps du grand capitaine et obtint qu'il fût transporté au Muséum où il demeura exposé à la curiosité publique avec les bêtes empaillées et les animaux rares. Ce scandale dura quatre ans, jusqu'à ce qu'il fût dénoncé à la tribune du Conseil des Cinq Cents. Enfin le corps fut transféré, le 24 prairial an VII, au musée des monuments français où il resta dans des conditions plus décentes sinon encore fort convenables [1].

Enfin, le 22 septembre 1800, le Premier Consul en ordonna la translation sous le dôme des Invalides, dans le *Temple de Mars*. La cérémonie se fit avec une pompe solennelle.

1. Les détails circonstanciés et des plus intéressants de la violation des sépultures de Saint-Denis sont donnés dans un livre très documenté du Dr Max Billard, *Les Tombeaux des Rois sous la Terreur*, Paris, Perrin, 1907.

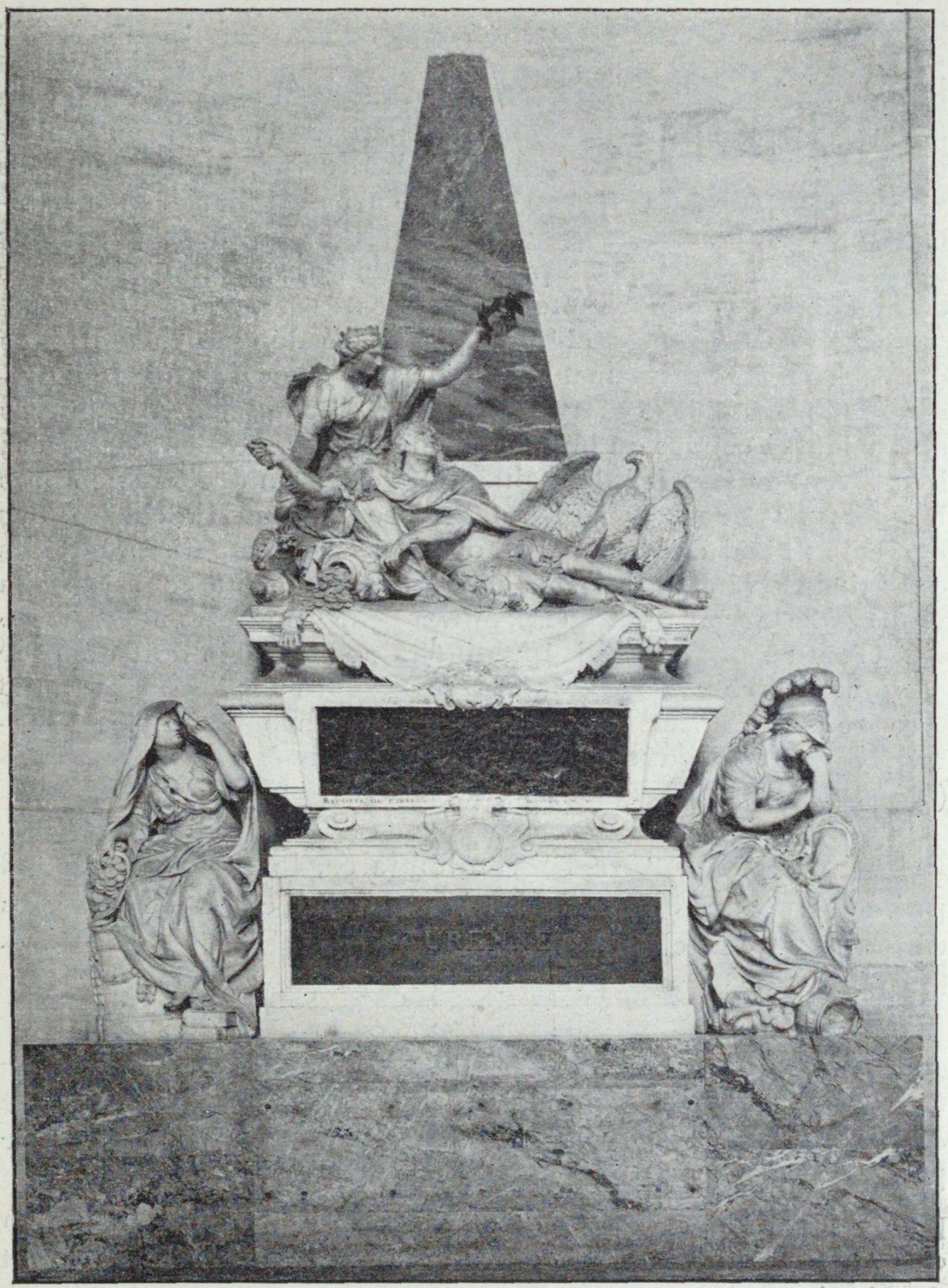

TOMBEAU DE TURENNE

célébrons la fondation de la République. Préparons cette fête par l'apothéose de ce que laissèrent de louable et de justement illustre les siècles antérieurs. Ce Temple n'est pas réservé à ceux que le hasard fit ou doit faire exister sous l'ère républicaine, mais à ceux qui, dans tous les temps, montrèrent des vertus dignes d'elle. Désormais, ô Turenne! Tes mânes habiteront cette enceinte; ils demeureront neutralisés parmi les fondateurs de la République, ils embelliront leurs triomphes et participeront à leurs fêtes nationales.

« Elle est sublime, l'idée de placer les dépouilles mortelles d'un héros qui n'est plus, au milieu des guerriers qui le suivirent dans la carrière et que forma son exemple.... Aux braves appartient la cendre du brave; ils en sont les gardiens naturels; ils doivent en être les dépositaires jaloux. Un droit reste après la mort au guerrier qui fut moissonné sur le champ des combats : celui de demeurer sous la sauvegarde des guerriers qui lui survivent et de partager avec eux l'asile consacré à la gloire; car la gloire est une propriété que la mort n'enlève pas...

« C'est au nom de la République que ma main doit déposer ces lauriers sur sa tombe. Puisse l'ombre du grand Turenne être sensible à cet acte de reconnaissance nationale, commandé par un gouvernement qui sait apprécier les vertus! » (*Moniteur universel*, 1er et 2 vendémiaire an IX.)

Le jour suivant, le 1er vendémiaire, le Premier Consul présida la fête commémorative qui fut célébrée avec les discours et les chants patriotiques usuels dans ces cérémonies.

Fête du 25 messidor an XII (14 juillet 1804). — Distribution des croix de la Légion d'honneur. — Ce fut encore aux Invalides que Napoléon, proclamé Empereur le 18 mai 1804, voulut célébrer l'anniversaire du 14 juillet par la distribution des décorations de l'ordre de la Légion d'honneur qu'il venait de fonder et recevoir le serment des légionnaires.

Les temps étaient bien changés.

Le Temple de Mars était redevenu l'église chrétienne. Il n'y eut plus de chants patriotiques; mais le cardinal-archevêque de Paris, entouré de son clergé, reçut l'Empereur à la porte du Dôme, lui offrit l'eau bénite et le conduisit processionnellement au trône qui lui était préparé.

Le faste de cette première cérémonie impériale rappela les usages des grandes cérémonies royales. Les princes, les seize maréchaux qui venaient d'être créés, les grands dignitaires de la nouvelle cour prirent place sur les marches du trône. Sept cents Invalides, deux cents élèves de l'École polytechnique se rangèrent sur un immense amphithéâtre.

Le cardinal-légat du Pape officia en personne.

Après l'évangile, Lacépède, Grand Chancelier de la Légion d'honneur, prenant la parole, exprima la reconnaissance que l'on devait au héros dont le génie avait su, tout en conservant les principes de la Révolution, mettre fin aux maux qu'elle avait engendrés. Puis, les grands officiers de l'ordre de la Légion d'honneur prêtèrent le serment.

Alors, l'Empereur se couvrit et, s'adressant aux légionnaires, prononça les paroles suivantes :

« Commandants, officiers, légionnaires, citoyens et soldats, vous jurez sur votre honneur de vous dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal; enfin, vous jurez de concourir de tout votre pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Égalité, bases premières de nos institutions. »

Tous les légionnaires debout répondirent d'une seule

voix : *Je le jure*; puis les cris répétés de *vive l'Empereur* remplirent le Dôme. L'enthousiasme ne connut plus de bornes.

Le service divin, qui donnait à cette cérémonie un caractère si nouveau après les troubles des dix dernières années révolutionnaires, s'acheva.

L'Empereur reçut d'abord les insignes de l'ordre, des mains de son frère Lucien, président du Sénat; puis, il distribua lui-même les décorations aux nouveaux légionnaires, parmi lesquels, suivant le grand principe de sa politique, se confondaient les soldats, les savants, les magistrats, les fonctionnaires; le membre de l'Institut honoré de recevoir la même distinction que le simple grenadier qui l'avait méritée par son courage militaire et ses blessures; celui-ci, ne sachant pas lire, se trouvant grandi d'être placé sur le même rang que le plus illustre homme de science.

Les chanteurs de la chapelle impériale entonnèrent ensuite le *Te Deum* composé par Le Sueur.

Cette fête fut la plus grandiose qu'on eût jamais vue aux Invalides; le cadre imposant de l'église du Dôme lui donna un caractère de majesté incomparable.

Transfert des trophées de la campagne de 1806 et de l'épée du Grand Frédéric. — Une partie des trophées conquis dans la campagne de 1805 avait été déposée aux Invalides, tandis que d'autres avaient été envoyés au Sénat, à l'Hôtel de Ville, à Notre-Dame. Ceux de la campagne de 1806 furent destinés aux Invalides.

La remise de 280 trophées rapportés de cette campagne, ainsi que celle de l'épée et des décorations de Frédéric le Grand que Napoléon avait prises à Potsdam, fut l'occasion d'une cérémonie militaire célébrée avec la plus grande pompe, sous la présidence de l'archi-chancelier Camba-

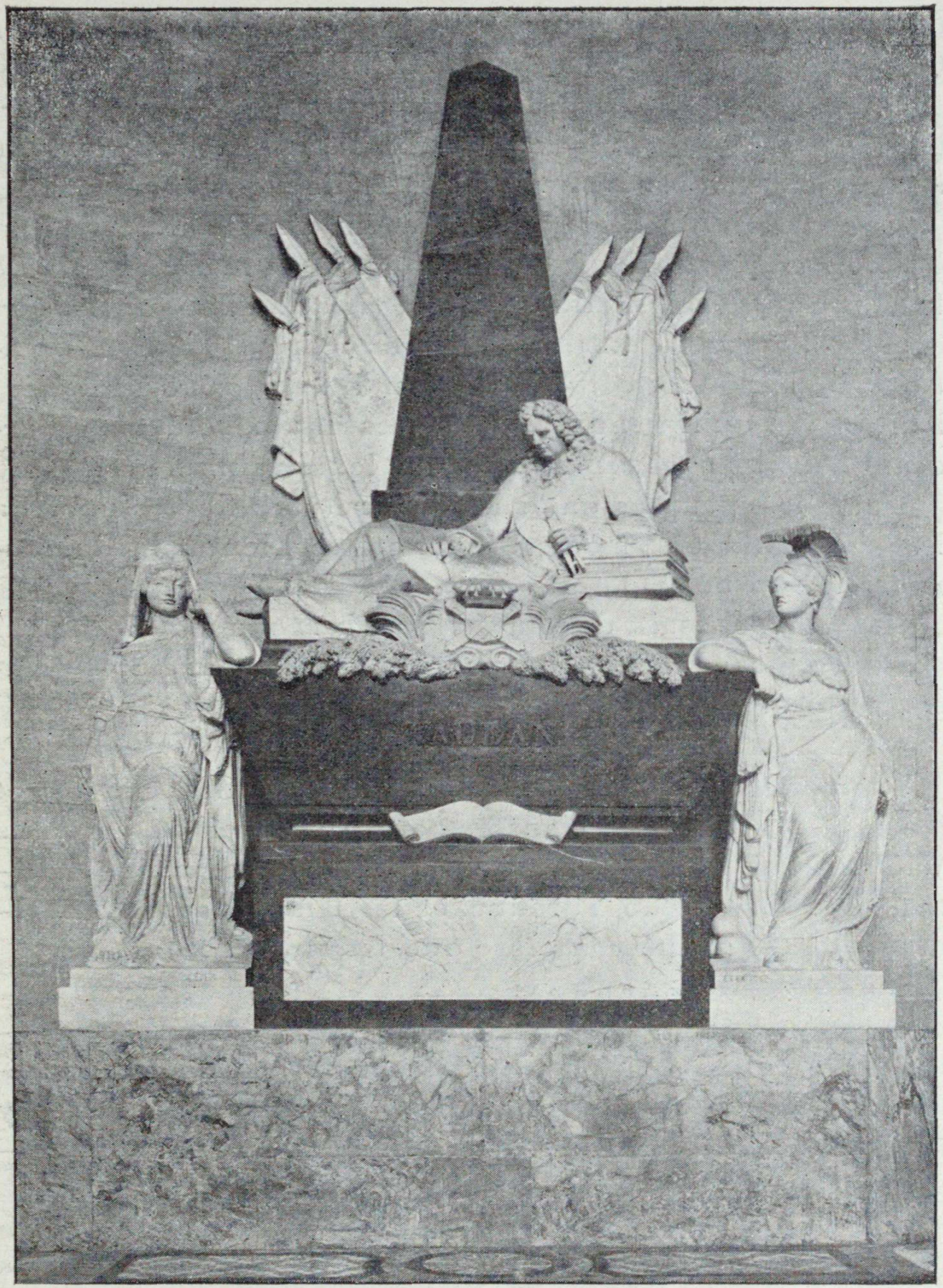

TOMBEAU DE VAUBAN

cérès, entouré des princes impériaux, des ministres et des Grands Officiers de la Légion d'honneur.

Le cortège partit des Tuileries au bruit des salves d'artillerie; derrière le char contenant les drapeaux, le maréchal Moncey, à cheval, portait l'épée de Frédéric.

Le maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides, reçut ces reliques qui furent transportées sous le Dôme. M. de Fontanes, président du Corps législatif, dans un remarquable discours, dont l'emphase s'accordait avec les habitudes de l'époque, célébra la mémoire du grand Frédéric; l'hommage qu'il rendit aux princes et aux soldats aujourd'hui vaincus exaltait la valeur de leurs vainqueurs.

Tous les peuples ont subi ces retours de fortune. La France devait elle-même en connaître bientôt la douloureuse épreuve.

Ainsi grandissait, de jour en jour, la renommée de l'Hôtel des Invalides. Il recevait les visites de tous les hôtes princiers qui séjournaient à Paris.

Transfert du cœur de Vauban. — En 1808, un décret impérial ordonna le transfert aux Invalides du cœur de Vauban, qui fut placé dans un mausolée de même architecture que celui de Turenne et lui faisant face. La cérémonie eut le même caractère que les précédentes.

Obsèques du Maréchal Lannes, duc de Montebello. — En 1810, y fut déposé provisoirement le cœur du maréchal Lannes, tué à Essling. Des obsèques solennelles y furent célébrées, peu après, au moment du transfert définitif au Panthéon.

La coutume s'établit dès lors de célébrer aux Invalides les funérailles des généraux illustres et d'y déposer leurs corps.

Transfert du cœur de La Tour d'Auvergne. — Le 30 mars 1904 fut transféré aux Invalides le cœur de La Tour d'Auvergne remis à l'État par ses arrière-petits-neveux, de Pontavice de Heussey. Cette relique du héros des guerres de la Révolution, qui avait mérité par sa bravoure le nom de *Premier Grenadier de la République*, fut transférée solennellement depuis la gare de Lyon jusqu'aux Invalides sous l'escorte du 46e Régiment d'Infanterie, régiment dans lequel il servait lorsqu'il fut tué à Oberhausen (23 juin 1800), et reçue par M. le Président de la République Loubet, assisté des membres du gouvernement. Après un discours du général André, ministre de la Guerre, l'urne fut déposée dans le caveau des gouverneurs[1] en attendant son placement définitif dans une des chapelles du Dôme.

Ces souvenirs étaient intéressants à rappeler, parce qu'ils consacrent le véritable caractère du monument si majestueusement conçu par Louis XIV.

Par haine pour les traditions empreintes de royalisme, il s'était trouvé, à l'époque du renversement du trône, des hommes qui proposèrent de transformer l'Hôtel en une

1. Corret de La Tour d'Auvergne, né à Carhaix en 1743, était entré comme sous-lieutenant aux mousquetaires en 1767. Il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il commandait un corps de grenadiers que son intrépidité fit appeler la *Colonne infernale*. Il refusa tout avancement. Le Premier Consul lui décerna un sabre d'honneur et le titre de *Premier grenadier de la République*, qu'il refusa; mais qui lui demeura cependant. Retiré dans ses foyers, il reprit du service pour remplacer le fils d'un de ses amis, Lebigant, enlevé par la conscription. Il fit la campagne de 1799 en Suisse comme simple grenadier dans la 46e demi-brigade, puis à l'armée du Rhin. Il fut tué, le 23 juin 1800, à Oberhausen. — Son nom resta inscrit sur les contrôles de sa compagnie et, aux appels, le plus ancien grenadier répondait : *Mort au Champ d'honneur*.

vaste prison; d'autres voulaient qu'il ne fût qu'un grand hospice militaire ou en faire une grande caserne; mais, par l'acclamation d'un peuple imbu, plus que tout autre, du prestige guerrier, il devint *Le Temple de Mars* consacré à sa gloire militaire. Dans l'avenir, il restera le Panthéon des Armées de la France.

Napoléon entourait de sa sollicitude l'Hôtel et l'Établissement des Invalides. Portant sur cette institution l'attention avec laquelle il réglait les moindres rouages de l'État, il en assura le fonctionnement par un décret organique de 1811 (25 mars), qui lui attribua une *dotation*.

Cette dotation était ainsi constituée :

Une retenue de 2 pour cent sur tous les traitements et pensions militaires dépassant 500 francs, et sur les traitements de la Légion d'honneur.

Un droit de 50 pour cent sur le produit des bris et naufrages et des prises maritimes.

Un pour cent sur les octrois et revenus des communes.

Le produit des terrains militaires et le produit de leur aliénation.

L'excédent du bail des salines de l'Est et la plus value des terrains provenant du défrichement des marais de Rochefort et du Cotentin.

Une rente de 100 000 francs dont jouissait le Conseil du sceau des titres.

Tous ces produits étaient évalués à une somme d'environ *6 millions*.

Sous la Restauration, la dotation des Invalides fut confondue avec celle des Écoles royales militaires de St Louis; elle fut augmentée de divers nouveaux produits.

En 1818, les dépenses des Écoles furent réintégrées au budget général de la Guerre.

La situation financière de l'Hôtel des Invalides redevint bientôt précaire, une partie de ses revenus lui ayant été enlevée.

Enfin, une ordonnance royale de 1er mai 1832 *supprima les dotations*.

Tous les capitaux, rentes ou immeubles, furent remis au trésor ou à l'administration des domaines.

A partir de ce moment, le budget de l'Hôtel fut voté chaque année et forma un chapitre du budget général de la guerre. — Ses dépenses furent contrôlées comme les autres dépenses publiques; de sorte que chaque année l'existence même de l'Institution pouvait être remise en question, et, en effet, il suffit, en 1905, d'une simple disposition de la loi de finances, passée pour ainsi dire inaperçue et votée sans discussion, pour décider qu'*aucune admission nouvelle ne serait prononcée à l'Hôtel des Invalides*.

L'Institution des Invalides a donc vécu.

Une longue période de paix, qui amenait la diminution du nombre des mutilés de la guerre; l'amélioration des pensions de retraite qui permettait à beaucoup de vieux soldats de trouver dans leurs familles ou dans des maisons de retraite les soins nécessaires, étaient les mêmes arguments déjà présentés devant l'Assemblée nationale en 1791 et sur la valeur desquels aucune discussion ne fut d'ailleurs ouverte.

Bien des misères restent cependant sans secours suffisants, et l'on souhaiterait pour les soldats mutilés le droit de ne pas être confondus avec les indigents que secourt l'Assistance publique.

Si de grandes guerres survenaient, il faudrait sans doute pourvoir, par de nouveaux moyens, à l'assistance

des Invalides de la guerre, dont le nombre grandirait de nouveau.

Il est à présumer que l'Hôtel des Invalides affecté, dès maintenant, à de multiples services de l'armée, ne pourra plus recevoir les soldats invalides. Il ne répondrait plus d'ailleurs, par ses installations surannées, aux exigences hospitalières modernes ; mais, certainement, la sollicitude de l'État s'exercera à leur égard comme s'est exercée celle des anciens rois.

DESCRIPTION
DE
L'HÔTEL DES INVALIDES

L'ÉDIFICE

Lors de la fondation de l'Hôtel des Invalides, *proche la bonne ville de Paris, au bout du faubourg Saint-Germain*, ainsi qu'il est écrit dans l'Édit royal de 1674, la plaine de Grenelle s'étendait depuis la Seine jusqu'aux villages suburbains de Grenelle et de Vaugirard; l'espace n'était pas mesuré pour les superbes constructions projetées par le Roi.

La façade principale s'oriente vers le nord; elle est précédée d'une *avant-cour* gazonnée, entourée d'un fossé qui la sépare d'une vaste esplanade de 500 mètres de long allant jusqu'à la Seine[1] et au pont Alexandre III qui forme à l'Hôtel une superbe avenue triomphale [2].

Dans les jardins, statue monumentale en bronze du prince Eugène de Beauharnais par Dumont[3].

L'entrée est fermée par une grille qui était surmontée des *armes de France*.

1. L'esplanade fut disposée en 1720.
2. Le pont Alexandre III fut construit en 1900.
3. Cette statue était précédemment sur la place du Château-d'Eau. Elle fut transférée aux Invalides après 1870.

BATTERIE TRIOMPHALE ET BATTERIE TROPHÉE

A droite et à gauche de la grille d'entrée, quarante bouches à feu sont disposées : les unes, sur affût, au nombre de 18, constituant la *batterie triomphale*; les autres, sur chantier, au nombre de 22, formant la *batterie trophée*.

1° Batterie triomphale.

Dès la fondation de l'Hôtel, cette batterie fut installée sur l'emplacement qu'elle occupe encore actuellement et fut appelée batterie triomphale, parce que ses salves devaient annoncer les grands événements glorieux ou heureux pour la France.

Sa composition fut plusieurs fois modifiée.

Le 13 juillet 1789, le peuple envahit l'Hôtel et enleva les canons, dont quelques-uns servirent à l'attaque de la Bastille.

En 1804, la batterie fut rétablie.

Sa composition varia encore fréquemment.

Elle n'est plus utilisée aujourd'hui pour les salves d'honneur, qui sont tirées, lorsqu'il y a lieu, par les batteries de la garnison.

Les 18 pièces qui la composent sont réparties de la manière suivante, à partir de l'allée centrale;

1° à droite, en regardant l'esplanade (côté est) :
- 2 canons autrichiens.
- 4 — prussiens.
- 1 — hollandais.

1. La description détaillée de ces batteries sera faite dans le nouveau tome V du catalogue de la 1re section (Musée d'Artillerie), qui doit être prochainement réimprimé.

1 obusier russe.
1 mortier algérien.

2° à gauche (côté ouest) :
1 couleuvrine wurtenbergeoise.
1 canon vénitien.
4 — prussiens.
1 — hollandais.
1 obusier russe.
1 mortier algérien.

Les canons autrichiens et prussiens, la couleuvrine wurtenbergeoise et le canon vénitien ont été pris à Vienne à la suite de la campagne de 1805 et envoyés à l'arsenal de Strasbourg.

Ces pièces, particulièrement la couleuvrine wurtenbergeoise, artistement ciselées, sont de véritables œuvres d'art, plutôt que des pièces de combat; elles n'ont d'ailleurs jamais servi.

Les canons autrichiens ont été fondus à Vienne en 1580.

La couleuvrine ornée des armes de Wurtenberg a été fondue à Vienne; elle ne porte pas de date. Son fût octogonal est complètement ouvragé.

Le canon vénitien porte le lion de saint Marc et les armes du roi de Danemark, en présence duquel il fut fondu à Venise en 1708.

Les huit canons prussiens faisaient partie du groupe des douze canons que Frédéric III, électeur de Brandebourg, devenu premier roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier, fit fondre en 1708, de poids égal (2 360 kg.) du calibre de 27, à la mémoire des 11 électeurs de Brandebourg ses ancêtres, et le douzième à son propre nom, comme l'indiquent les inscriptions latines. Ces pièces, remar-

quables par leur ornementation, ne diffèrent que par l'effigie et les titres de l'électeur dont elles portent le nom.

Ces canons, appelés communément les douze apôtres, avaient été pris à Berlin, par les Autrichiens, après la bataille de Görlitz en 1757.

Onze furent amenés à Vienne, où Napoléon les trouva après la campagne de 1805.

Ils furent envoyés à l'arsenal de Strasbourg, où trois d'entre eux disparurent en 1814, ou en 1815, probablement fondus pour faire de la monnaie de siège. Les huit autres sont actuellement ceux des Invalides.

Les quatre canons placés à droite sont dédiés à :

Jean le Cicéron; Jean Sigismond; Frédéric III; Georges Guillaume,

et ceux de gauche à :

Frédéric-Guillaume; Joachim Ier le Nestor; Frédéric Ier et *Joachim Frédéric.*

Ceux qui manquent étaient dédiés à :

Frédéric II Dent de fer; Albert l'Achille; Joachim II l'Hector et *Jean Georges.*

Les canons hollandais, fondus à La Haye en 1800, proviennent de la prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

Les obusiers russes, atteints par des projectiles dont ils gardent les traces, ont été pris à Sébastopol en 1855.

Les mortiers algériens, fondus à Alger de 1775 à 1780, calibre de 24, portant des gravures et des inscriptions arabes, proviennent de la prise d'Alger en 1830.

2° Batterie trophée.

Les vingt-deux pièces de la batterie trophée sont partagées en deux groupes.

Celui de droite (côté est) comprend, à partir de l'allée centrale :

1 canon français (le Thésée).
8 — algériens.
1 — cochinchinois.
1 — chinois.

Celui de gauche (côté ouest) :

1 canon français (le Sanglier).
2 — chinois.
8 — algériens.

Les deux canons français, le *Thésée* et le *Sanglier* du calibre de 12, faisaient partie de l'équipage de siège de Saint-Jean-d'Acre (1799), où ils furent abandonnés.

Ils ont servi ensuite à armer un vaisseau égyptien détruit à la bataille de Navarin (1827) et ont été restitués à la France en 1854 par le gouvernement grec.

Les seize canons algériens, du calibre de 24, proviennent de la prise d'Alger en 1830.

Le canon cochinchinois a été pris à Tourane en 1860 et les canons chinois à Canton en 1858.

BATIMENT PRINCIPAL ET COUR D'HONNEUR [1]

Façade monumentale. — La façade principale de l'Hôtel des Invalides, longue de 200 mètres, est formée d'un grand bâtiment à trois étages, flanqué de deux pavillons d'angles. Elle est percée d'une porte monumentale en plein cintre, décorée d'un grand bas-relief [2] représentant Louis XIV à cheval, en costume romain, ayant à ses côtés les figures assises de la Justice et de la Prudence.

Sur le socle de la statue est l'inscription suivante :

LUDOVICUS MAGNUS [3]
Militibus regali munificentia
in perpetuum providens
Has aedes posuit An. M. D. C. LXXV.

Sur quatre piédestaux devant les Pavillons d'angles, des

1. Voir le plan en relief de l'Hôtel des Invalides, conservé au Musée de l'Armée (section historique, salle de l'ancienne monarchie). Ce plan à l'échelle du 1 : 160e a été établi vraisemblablement peu après l'achèvement de l'Hôtel, car il est inscrit sur un catalogue de 1757. Il a été restauré en 1825 et agrandi en 1838. Il est remarquable par son exécution et son exactitude.

Voir également les vues perspectives de l'Hôtel datant de l'époque de la fondation et différentes estampes également conservées au Musée de l'Armée dans la même salle.

2. Le bas-relief original était l'œuvre de Coustou (jeune). Détruit pendant la Révolution, il a été rétabli en 1816 par Cartellier. Les piliers qui supportent le cintre de la voûte sont ornés des statues de Mars et de Minerve par Coustou.

3. LOUIS LE GRAND
par munificence royale pour les soldats
réglant à perpétuité
fonda cet édifice, l'an 1675.

groupes monumentaux en bronze « Les peuples vaincus » (par Desjardins) représentent des guerriers enchaînés.

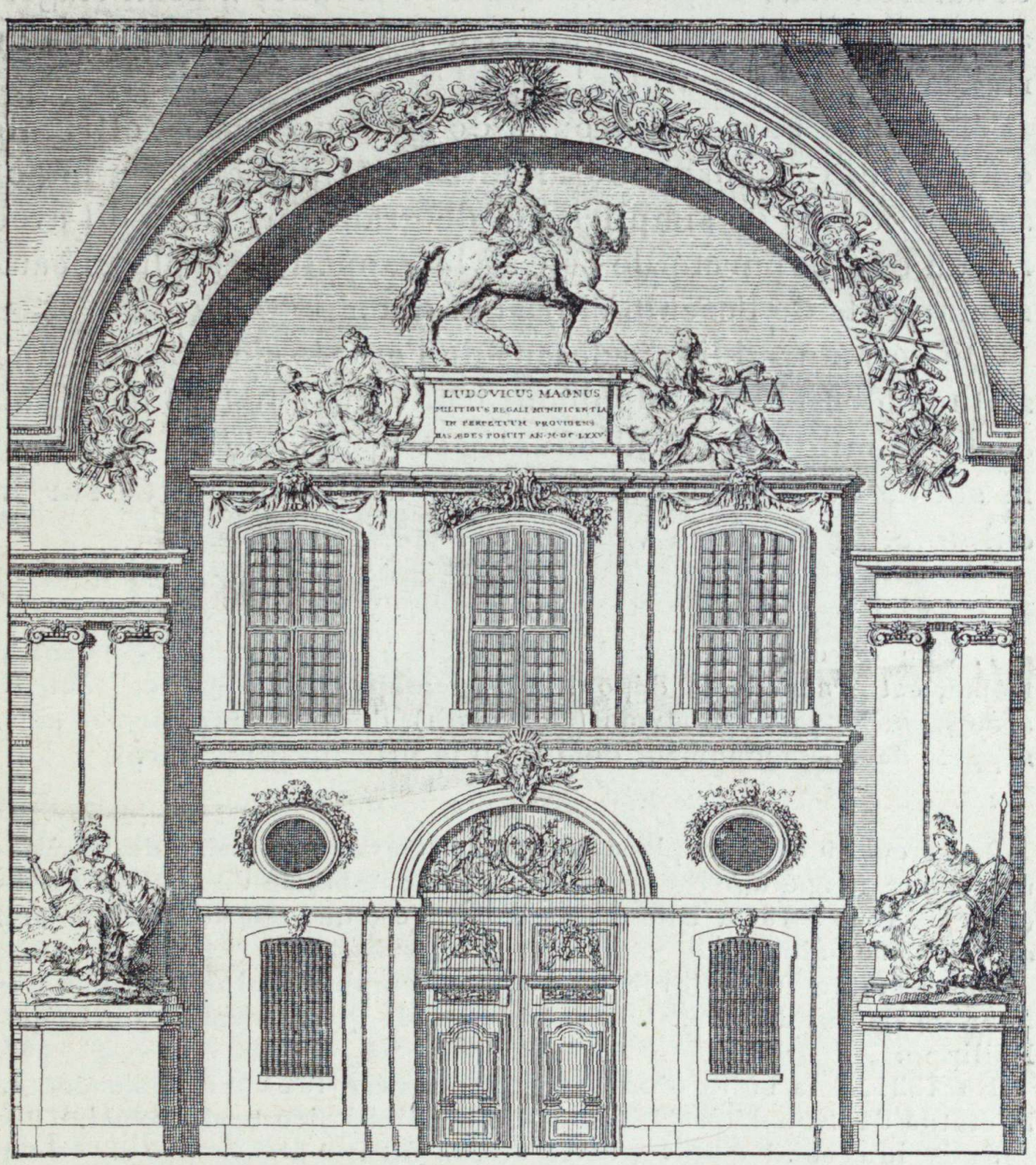

Cochin sc.

PORTE D'ENTRÉE DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES
Par Coustou le jeune.

Ces groupes ornaient primitivement la place des Victoires. Ils ont été transportés aux Invalides en 1800.

Cour d'honneur. — La cour d'honneur forme un quadrilatère bordé de galeries ayant 80 arcades à deux étages, sur lesquels sont superposées des lucarnes entourées de riches trophées sculptés[1].

A chaque angle un groupe de chevaux ou des attributs de guerre. Cet ensemble architectural présente un imposant caractère de simplicité et de grandeur. On a dit avec raison que la pureté de son style rappelle les plus beaux monuments de l'architecture antique.

Du côté du midi, au-dessus de l'entrée de l'Église, une statue colossale de Napoléon, haute de 3 mètres dans son costume militaire traditionnel, est le modèle en plâtre de la statue de bronze qui en 1833, avait été placée sur la colonne, de la place Vendôme[2].

1. Une de ces lucarnes, la cinquième à gauche, en regardant le Dôme, est ornée de la dépouille d'un loup. On dit que ce sont les armes parlantes de Louvois (Loup voit), dont le souvenir est ainsi rappelé dans le monument dont il fut le principal créateur.

2. La colonne de la place Vendôme, élevée par ordre de l'Empereur pour perpétuer les souvenirs de la campagne de 1805, fut exécutée de 1806 à 1810. Elle était surmontée d'une statue de Napoléon en César romain.

Cette statue fut enlevée en 1814 et remplacée plus tard par une fleur de lis qui disparut à son tour sous le gouvernement de Louis-Philippe.

En 1831, à la suite d'un concours, Seurre fut chargé d'exécuter la statue de Napoléon dans son costume militaire traditionnel.

Sous le second empire, cette statue fut remplacée par un César romain comme dans le projet primitif, ce qui paraissait plus en harmonie avec le style de la colonne.

La statue, en costume militaire, fut transportée au rond-point de Courbevoie. Renversée et jetée dans la Seine en 1870, elle fut relevée depuis, mais elle n'a pas été réédifiée.

La colonne Vendôme fut renversée pendant la commune, en 1871. Elle a été réédifiée sans changement.

Dans la galerie, derrière la statue de Napoléon, est l'horloge dont le mécanisme est visible derrière une glace[1].

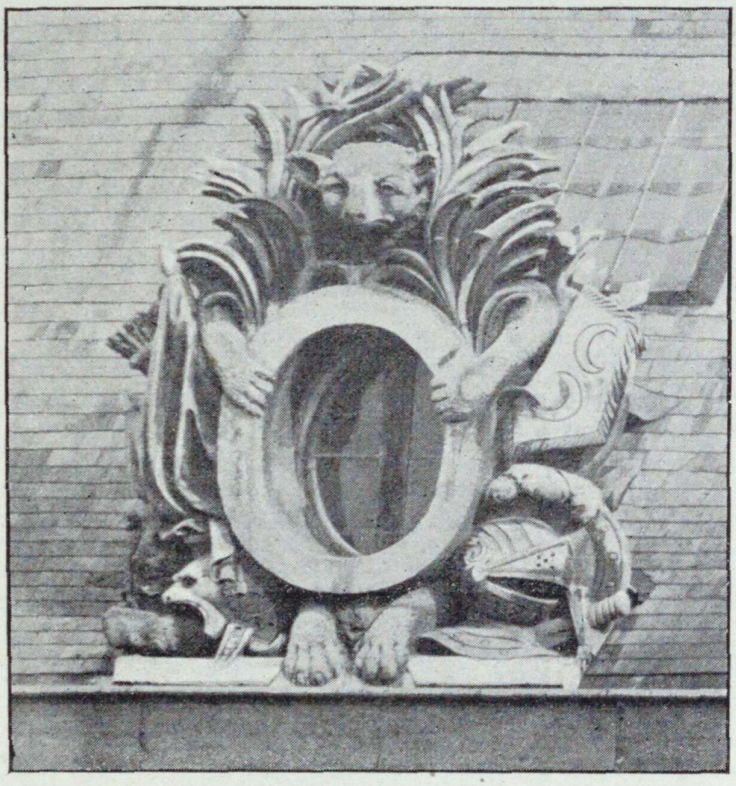

LUCARNE DU LOUP (le loup voit).

Copies des fresques de Raphael. — Dans la galerie du rez-de-chaussée, près de l'entrée de l'église sont sept grands tableaux, copies des célèbres fresques du Vatican par Raphael. Ces copies ont été exécutées de 1842 à 1850 par Raymond Balze, mort en 1909, élève d'Ingres. Leurs grandes dimensions n'ont pas permis de leur trouver meilleure place dans les édifices de Paris à l'exception de deux grandes toiles : *La dispute du Saint-Sacrement et l'École d'Athènes* qui sont à l'École des Beaux-Arts.

Composées pour être vues de loin et de bas en haut, leur disposition ne permet pas de juger convenablement de l'effet qu'elles produisent au Vatican. Ce sont : *La Poésie et le Parnasse. — La Messe de Bolsène. — Saint-Pierre sauvé de prison. — Héliodore chassé du Temple. — Attila repoussé par Saint-Léon. — La Jurisprudence.*

1. C'est un des plus beaux ouvrages de Le Paute; elle fut placée en 1781. — Son exécution est si perfectionnée que le poids moteur ne dépasse pas cinq livres.

Fresques des galeries de la cour d'honneur. — Les murs du rez-de-chaussée des galeries portent des peintures à fresque par Bénédict Masson, représentant des scènes de l'histoire de France depuis l'origine jusqu'à nos jours. Cette œuvre, commencée sous le deuxième Empire, n'a pas été continuée [1].

1. Bénédict Masson était un peintre de talent et un homme d'imagination. Passionné pour son art; il rêvait de grands tableaux d'histoire, de fresques héroïques.....

Il fut présenté, en 1863, par madame la Comtesse de Valois au comte de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts et obtint la commande de la décoration à fresques des galeries du rez-de-chaussée de la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides.

Voici comment il exprime lui-même sa conception dans une lettre à madame la Comtesse de Valois :

« ..... Tous les grands hommes sortent de l'ombre en tourbillonnant autour de moi, les épées flamboyantes m'éblouissent, les Normands, les Saxons, les Croisés, les Anglais.... les Rollon, les Roland, les Pierre l'Hermite, François Ier, Henri II, Benvenuto,... tout cela s'entrechoque avec les Robespierre, les Danton, Napoléon! les machines, les engins!... C'est à devenir fou si je ne l'étais déjà.... »

La surface à décorer était de huit mille quatre cents pieds carrés. — Au point de vue matériel, il demanda « mille francs par mois pour ses dépenses et, le travail achevé, telle indemnité qu'il serait jugé convenable ».

(Extrait des *Souvenirs de madame la Comtesse de Valois*, par Gve Clément-Simon, Paris, Plon, 1909.)

L'œuvre était gigantesque; elle ne fut pas réalisée.

Cette immense fresque patriotique et non sans valeur artistique ne mérite pas le triste sort auquel elle a été abandonnée.

Soit préparation insuffisante des enduits, soit conséquence de l'exposition au grand air et des alternatives de sécheresse, d'humidité, et de l'action du vent et des poussières, ces fresques s'effritent et sont condamnées à une destruction plus ou moins rapide.

FAÇADE NORD DE L'HÔTEL DES INVALIDES

Les fresques de la galerie, côté de l'orient, formant une suite ininterrompue, représentent :

Les druides;
Passage du Rhin par les Francs (an 112);
Triomphe de Clovis (an 486);
Exécution de Syagrius;
Partage du royaume (an 511);
Arduinna;
Saint Boniface;
Frédégonde et Landri (an 597);
L'Évêque Prétextat;
Charles Martel (an 732);
Childebert sauvé par Gondebaut;
Brunehaut (an 613);
Prise de Poitiers (an 732);
Les Enfants de Clodomir;
Childéric et Carloman moines (an 751);
Le Christianisme remplace Irminsul;
Pépin le Bref (an 768);
Les douze Pairs;
Sacre de Charlemagne (an 800);
Haaroun-al-Raschid;
Code Théodosien (Eginhard; Alcuin; Pierre de Pise; Clément);
Les fils de Charlemagne;
Invasion des Normands;
Louis le Débonnaire choisit sa femme (an 821);
Supplice de Bernard;
Baptême des Normands (an 912);
Leur débarquement;
Rollon renverse Charles le Simple;
Féodalité; Pillage; Massacre;
Charte échangée (an 977);
Résistance;
Établissement des Communes (an 1070).

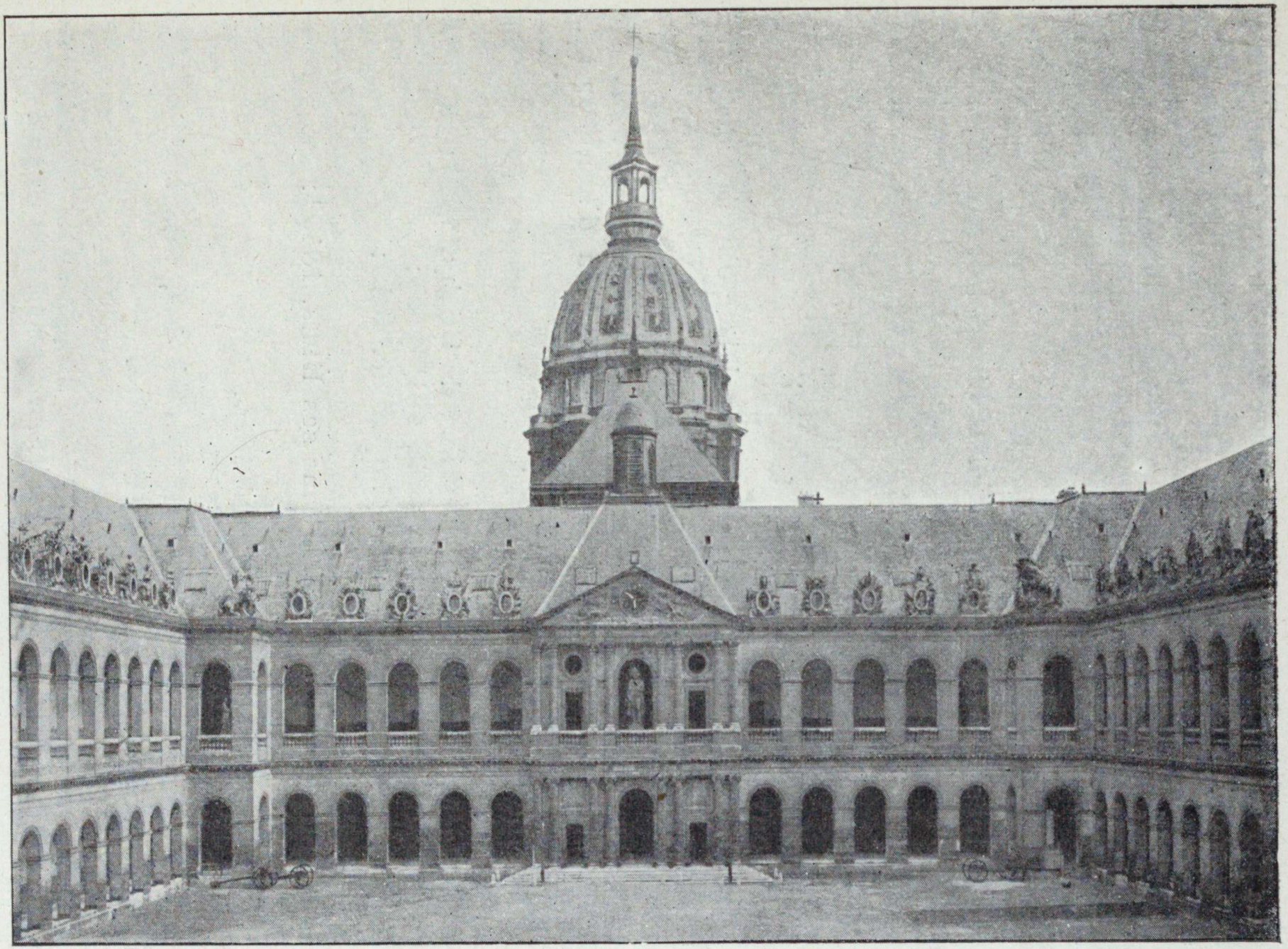

COUR D'HONNEUR DE L'HÔTEL DES INVALIDES

La porte d'entrée de la section historique du Musée de l'armée est surmontée de figures allégoriques représentant la *Guerre*, la *Paix*.

Au milieu un aigle aux ailes déployées dans une couronne de lauriers placée sur un bouclier posé sur deux palmes ; sur le socle de la figure représentant la guerre, signature : Bénédict Masson, 1867.

Les fresques de la galerie, côté de l'occident, représentent :

Les États Généraux, 1789 ;
La Patrie en danger, 1791 ;
Les Enrôlements volontaires, 1792 ;
La Convention, 1792-1795 ;
La Général Augereau présente au Directoire les drapeaux pris par l'armée d'Italie, 1797 ;
Signature du Concordat, 1801 ;
Le Camp de Boulogne, 1803-1805 ;
Napoléon distribue les Croix de la Légion d'honneur à la Grande Armée, 1804 ;
Distribution des Aigles, 1804 ;
Le Code civil, 1804 ;
Le Maréchal Moncey à la Barrière de Clichy, 1814 ;
Le Gouvernement représentatif, 1815-1848 ;
Le retour des Cendres de l'Empereur, 1840 ;
Siège de Rome, 1849 ;
Rétablissement de Pie IX dans ses États, 1849 [1] ;
Le second Empire, 1852 ;
Le siège de Sébastopol, 1854-1855.

Ces fresques n'ont pas été terminées, l'indication des faits représentés n'a pas été inscrite.

1. La France est sous les traits de l'Impératrice Eugénie. Au second plan, portraits du pape Pie IX, du général de Goyon.

Anciens réfectoires. — A l'est et à l'ouest, bordant les galeries de l'orient et de l'occident, étaient les réfectoires des soldats[1] et celui des officiers. Ils sont décorés de fresques peintes par Martin, élève de Van der Meulen[2]; les unes, allégoriques à la gloire de Louis XIV ; les autres représentant des vues perspectives des places conquises dans les Flandres, en Franche-Comté, en Alsace, etc.

Ces quatre grandes salles sont actuellement affectées au Musée de l'Armée, ainsi que les salles des étages supérieurs qui formaient des chambres de soldats.

Les anciens réfectoires du côté de l'orient, affectés à la section historique du Musée portent les noms de Turenne et de Bugeaud. — Elles sont consacrées aux trophées et aux souvenirs glorieux des armées françaises.

Les anciens réfectoires du côté de l'occident sont affectées à la section d'artillerie (ancien Musée d'Artillerie). Ce sont les salles des Armures.

1. Une estampe de l'époque de Louis XIV (exposée salle Bugeaud), représente les invalides au réfectoire.

Au centre se trouve une table isolée dite *des buveurs d'eau*, réservée à ceux qui « se sont enyvré et cômis quelque désordre ou d'avoir découché sans congé qui sont mis à cette table après huit jours de prison pour vingt deux jours, au pain, à la viande et à l'eau ».

2. Ces fresques ont été restaurées en 1820 par M. Vauthier, sauf celles de la salle Turenne.

Fresques des anciens réfectoires.

Les fresques de la salle Bugeaud avaient pour but de rappeler les faits de la guerre de Dévolution [1].

1° Au-dessus de la porte d'entrée, Louis XIV à cheval revient après les conquêtes de la Flandre et de la Franche-Comté. La *Renommée* marche devant lui. La *Valeur* et la *Victoire* le suivent en portant des palmes.

La *Franche-Comté*, sous la figure d'une femme enchaînée, est accompagnée d'un vieillard, dans l'attitude d'un vaincu, allégorie de la *Flandre* subjuguée.

1. La guerre de Dévolution (1667-1668) eut pour cause la revendication par Louis XIV, à la mort du roi d'Espagne Philippe IV, d'une partie des Pays-Bas, comme revenant à sa femme, fille du roi Philippe IV, en vertu d'un vieux droit de la coutume des Flandres, dit droit de Dévolution. La guerre eut deux théâtres, la Flandre et la Franche-Comté. Turenne, le maréchal d'Aumont, le duc de Créqui commandaient trois armées. Courtrai, Douai, Tournai se rendirent sans résistance. Lille capitula après neuf jours de siège. En peu de temps toute la Flandre vallonne était redevenue française (1667).

La rapidité de cette conquête émut l'Europe. Une triple alliance entre la Hollande, l'Angleterre, la Suède, se forma à La Haye.

Louis XIV répondit à cette menace par une nouvelle conquête. Le prince de Condé s'empara en quinze jours de toute la Franche-Comté.

La paix d'Aix-la-Chapelle (1668) donna à la France les villes conquises en Flandre, mais l'obligea à rendre la Franche-Comté qui fut cédée plus tard par le traité de Nimègue en 1678.

2° Au-dessus de la porte du fond [1] :

Louis XIV, sur des nuées, entouré des *Grâces*, accompagné de la *Justice*, de la *Prudence*, de la *Tempérance* met en fuite l'*Ignorance* et la *Superstition*.

La France, à genoux, entourée de l'*Abondance* et de la *Munificence*, remercie le ciel des biens dont elle est comblée sous le règne de Louis Le Grand.

Dans le ciel, le Dieu des Combats et le Génie de la Guerre.

2° Cinq grandes fresques face aux fenêtres, dont quatre de 5,30 × 4,20 et une au centre de 9,30 × 4,20 représentent en vue cavalière les plans des principales villes conquises ; au premier plan, groupe de cavaliers et d'hommes à pied.

Oudenarde [2], Courtrai [3], Lille [4], Douai [5], Tournay [6].

5° Cinq petites fresques de 0,75 × 1,25 entre colonnes séparant les grandes fresques.

Alost [7], au-dessous l'inscription : « La ville d'Alost a été prise le 31 août et celle d'Oudenarde le même jour en 1667 ».

Furnes [8] : « La ville de Furnes a été prise le 30 août et celle de Courtrai le même jour en 1667 ».

Bergues-Saint-Vinoc [9] : « La ville de Bergues a été prise le 5 juin et celle de Lille le 27 août en 1667 ».

1. Cette fresque, en très mauvais état, est masquée par un grand tableau *allégorique* de Pierre Dulin : Louvois présentant les plans de l'Hôtel des Invalides à Louis XIV entouré du duc d'Orléans, du prince de Condé, du maréchal de Turenne, du maréchal de Luxembourg, etc.
2. *Oudenarde* (Belgique), sur l'Escaut.
3. *Courtrai* (*id.*), sur la Lys.
4. *Lille*, sur la Lys.
5. *Douai*, sur la Scarpe.
6. *Tournay*, sur l'Escaut.
7. *Alost*, sur la Dendre.
8. *Furnes*, à 4 kilomètres de la mer.
9. *Bergues-Saint-Winoc*, près de la mer.

S

Plan et éleuation en perspectiue d'un des quatre Refectoirs des soldats de l'I

Cette planche represente l'un des 4 Refectoirs des soldats Inralides, ou l'on voit comme ils sont seruis a table a l'heur du repas, et les éleuations en l'on gueurs des tables, lambris croisées, tableaux, et plâcher auec les ornemens d'Architecture et peintures. et pour donner plus d'inteligence a un châcun l'on a mis des lettres de r'enuoy cõme il s'ensuit

A

La sentinelle qui est a la premiere porte du Refectoir en ẽtrant l'on ne voit pas cette porte parce qu'il a falu ouurir le dit Refectoir en perspectiue pour faire voir les choses cõme elles sont, ainsi qu'il y à a tous les autres de méme. pour empêcher quaucun soldat n'entre ny sorte pendant l'heur du repas, et jusques a-ce que le Comiss. les ayẽt comtés et que les cloches sonnent pour les laisser sortir

B

Laire du Refectoir

C

Les huit grandes tables quatre de chaque côtés ou sont les compagnies de garde qui ont des espées, et sõt sur le deuãt des prem. tables.

D

Table des beuueurs d'eau qui est pour ceux qui se sont enyuré et cõmis quelque des ordres, ou d'auoir découché sans conge qui sont mis à cette table apres huit jours de prison pour vint deux jours au pain a la viande et a l'eau.

E

Les mânes du pains comme on les sert a table..

RÉFECTOIRE DES SOLDAT

(Calcogra

Aujourd'hui salle Bugea

al des Inualides qui est le prem.r en entrant a gauche du côté de Paris.

F

Tablette pour le seruice de la viande auec un aide major deuant qui marque auec une cane cõme il les faut seruir de quatre en 4.

G

Tablette sur quoy lõn porte le vin ôt l.r sert chacun leur demi-setier, ils sont seruis par les officiers de cuisine, de l'office, et du Refectoir

H

Le Commissaire qui les côt. a tous les repas p. reg.r les viu.

I

Les lambris contre les murs de chaque côté des tables

K

De sur se mur du côté du couchant sont depeintes plusieures places des conquestes du Roy en flandre auec des ornem.s conuenab.

L

Est un grand tableau Desur la porte au bout du Refectoir pour aller au second où le Roy est depeint a cheual a son retour de la Franche comté qu'il venoit de conquerir.

M

Le mur du côté des croisées ou sont plusieures peintu.s et ornemens entre les croisées, qui representes les victoires du Roy en Frãche côte

N

Le plancher du Refect. ou lon voit aussi les chapiteaux frizes, corniches, poutres, soliues, et autres ornemens en perspectiue

L'on trauaille aux trois aut.s Refectoirs ils seront repres.tés en face geometrallemẽt ils sõt magnifiques en peintures et en ornemens. le tout sera finy de grauer au pr.er jour.

S

I. le Poutre f.

DES SOUS LOUIS XIV

Louvre)

Musée de l'Armée.

Ath [1] : « La ville d'Ath a été prise le 30 juin et celle de Douai le 6 juillet en 1667 ».

Charleroy [2] : « Les villes conquises par le roi sur les Pays-Bas en 1667 ».

« Charleroy fut pris le 30 mai. Tournay le 21 juin. »

5° Entre les fenêtres [3] :

Six fresques de 1,70 × 3,60, complètement effacées.

Cinq fresques de 0,75 × 1,25 ne représentent que de vagues paysages. Il n'y a plus aucune inscription.

Les fresques de la salle Turenne, ancien réfectoire des officiers, représentent des vues perspectives des places prises dans les Flandres pendant la guerre de 1672 [4].

1° au dessus de la porte d'entrée [5] :

Déclaration de guerre à la Hollande.

1. *Ath* (Belgique), sur la Dendre.
2. *Charleroi* (Belgique), sur la Sambre.
3. D'après la *description de l'Hôtel royal des Invalides* (Le Normant, 1823) étaient représentées dans les trumeaux qui séparent les fenêtres, les conquêtes faites en Franche-Comté : prise de Besançon, de Salins, de Dole, de Gray, du fort du château de Joux, de Saint-Laurent-Laroche et de Sainte-Anne.
4. La guerre de Hollande (1672-1678) eut pour théâtres principaux les Pays-Bas, la Franche-Comté, l'Alsace. L'armée française réorganisée par Louvois était formidable. Turenne, Condé, Luxembourg, d'Hunières la commandaient; Vauban était passé maître dans le siège des places.

Le passage du Rhin à Tolhuys, célébré par Boileau et appelé par Napoléon une opération militaire de quatrième ordre, la prise de Maestricht, la bataille de Senef (1674), la conquête de la Franche-Comté en six semaines, la campagne de Turenne en Alsace (1674), les victoires navales de Duquesne furent les principaux événements de cette campagne qui porta la puissance de Louis XIV à son apogée.

Les traités de Nimègue (1678-1679) donnèrent à la France la Franche-Comté et certaines villes des Pays-Bas, de l'Artois, de la Flandre et du Hainaut.

5. Cette fresque très détériorée a été masquée en 1909 par un tableau d'Edouard Detaille, représentant « *le Départ des volontaires en 1792* ».

Louis XIV est assis, entouré des figures allégoriques de la *Raison*, de la *Religion* et de la *Justice*. — *Pallas*, à ses pieds, dresse le cartel de la déclaration de guerre. — *Bellone* se prépare à répandre les désastres de la guerre, malgré les cris d'un enfant qui court après elle. — Au fond, le temple de *Janus*, duquel sortent les peuples épouvantés. — La *Paix*, renversée à terre, tenant un rameau d'olivier, implore un génie, casqué et armé qui refuse de l'entendre.

2° Fresque du fond [1] :

Un génie ailé pose la couronne royale sur la tête de la France qui reçoit les drapeaux pris à l'ennemi.

3° Six grandes fresques, face aux fenêtres, de 3 m. 30 × 4 m. 20 représentent les vues perspectives des principales villes conquises ; au premier plan, groupes de cavaliers et d'hommes à pied.

RHIMBERGUE [2], WESEL [3], RÉES [4], EMERICK [5], ZUTPHEN [6], UTRECHT [7].

4° Six petites fresques de 0 m. 75 × 1 m. 25, entre colonnes, séparant les grandes fresques.

ORSOY [8], au-dessous l'inscription relative aux deux fresques voisines (grande et petite) : « La ville de Rhimbergue et celle d'Orsoy ont été prises par le roi au mois de juin, an 1672. »

1. Cette fresque très noircie par le temps et difficile à reconnaître, a été masquée en 1909 par un grand tableau de E. Detaille, représentant la remise au Palais du Luxembourg le 1er janvier 1806, des trophées conquis pendant la campagne de 1805.
2. *Rhimbergue* (Rheimberg ou Rhinberg), au N.-O. de Dusseldorf.
3. *Wesel*, au N. de Dusseldorf, au confluent de la Lippe et du Rhin.
4. *Rées*, sur le Rhin.
5. *Emerich*, au N.-E. de Dusseldorf, sur le Rhin.
6. *Zutphen*, sur l'Yssel, au N.-E. d'Arnheim.
7. *Utrecht*, sur le Rhin à l'E. de La Haye.
8. *Orsoy*, sur le Rhin, au confluent de l'Elpe et de la Meurs.

Fort de Lippe[1], *id.* : « La ville de Wesel et du fort de Lippe ont été prises par le roi au mois de juin, an 1672 ».

Fort de Sehan[2], *id.* : « La ville de Rées et du fort de Sehan ont été prises par le roi au mois de juin 1672 ».

Burick[3], *id.* : « La ville d'Emerick et celle de Burick ont été prises par le roi au mois de juin, an 1672 ».

Harden[4], *id.* : « La ville de Zutphen et celle de Harden ont été prises par le roi au mois de juin, an 1672 ».

Ziel[5], *id.* : « La ville d'Utrecht et celle de Ziel ont été prises par le roi au mois de juin, an 1672 ».

5° Fresques entre les fenêtres[6]. Il y en a treize dont six de 1,70 × 3,60 et sept de 0,75 × 1,25.

1er fresque (1,70 × 3,60), en entrant à gauche représente la scène décrite par l'inscription placée au-dessous de la fresque n° 2.

2e fresque (0,75 × 1,25), méconnaissable; au-dessous l'inscription :

« An 1693
Le Roi institua
l'ordre militaire
de St-Louis. »

1. *Fort de la Lippe*, sur la Lippe, qui se jette dans le Rhin à Wesel.
2. *Fort de Sehan* (probablement fort de Schenck), près de Tolhuys sur le Rhin, enlevé le 12 juin 1672.
3. *Burick* (Burrig), place de guerre.
4. *Harden* (Ardres), ville forte, départ. du Pas-de-Calais.
5. *Ziel* (Zhiel) (Hollande), ville sur le Wahal.
6. D'après la *Description de l'Hôtel royal des Invalides* (Lenormand, 1823), était représentée dans les trumeaux entre les fenêtres, la prise des villes de Graves, Bommel, Crève-Cœur, Fort Saint-André, Voorn, Nimègue, Oudenarde, Culembourg, Doesbourg, Vianem et Arnheim.

Ces fresques sont complètement effacées. Elles étaient déjà très abîmées en 1823. Il est probable qu'elles ont été repeintes depuis et que les sujets actuels sont dus à la fantaisie d'un peintre quelconque.

Les fresques entre les fenêtres sont si mal éclairées, qu'il semble impossible qu'elles aient jamais été visibles.

3e *fresque* (1,70 × 3,60), complètement effacée.

4e *fresque* (0,75 × 1,25), *id.*

5e *fresque* (1,70 × 3,60), représente la scène décrite par l'inscription placée au-dessous de la fresque n° 6.

6e *fresque* (0,75 × 1,25), complètement effacée; au-dessous l'inscription :

« An 1696
L'ambassadeur
du Roi de Siam
présentant des lettres
de créance au Roi
Louis XIV »

7e *fresque* (1,70 × 3,60), représente la scène décrite par l'inscription placée au-dessous de la fresque n° 8.

8e *fresque* (0, 75 × 1,25), complètement effacée. Au-dessous l'inscription :

« Le Doge
François-Marie
Servobi, accompagné
de quatre Sénateurs
avec les habits
de leurs charges
allèrent demander
pardon. »

9e *fresque* (1,70 × 3,60), complètement effacée.

10e *fresque* (0,75 × 1,25), *id.*

11e *fresque* (0,75 × 1,25), *id.*

12e *fresque* (1,70 × 3,60), représente la scène décrite par l'inscription placée au-dessous de la fresque n° 13.

13e *fresque* (0,75 × 1,25), Paysage. Au-dessous l'inscription :

« Nef Mort
Roi d'Alger
Ce barbare ordonne que
les prisonniers français
soient conduits à la bouche
des canons pour les faire mourir.
Bel Aby
se prosterne devant le roi
et demande la grâce
de son bienfaiteur. »

Les fresques des salles des Armures ont pour objet, comme celles de la salle Turenne, de remémorer les faits principaux de la guerre de Hollande.

SALLE DES ARMURES A. — 1° Au-dessus de la porte d'entrée :
Le roi à cheval donnant des ordres pour les expéditions de ses dernières campagnes.

2° Au fond :
Louis XIV reçoit les remerciements des ambassadeurs d'Espagne, de Hollande et d'Allemagne pour la paix qu'il vient d'accorder.

3° En face les fenêtres :
Quatre grandes fresques très intéressantes de 5,30 × 4,20 et une de 9,30 × 4,20, représentant des vues perspectives des villes conquises pendant la guerre de Hollande (1672-1678). Au premier plan, des guerriers (grandeur nature) dans des scènes de batailles.

VALENCIENNES[1]; CAMBRAY[2]; MAESTRICHT[3]; BATAILLE DE CASSEL[4]; GAND[5].

4° Cinq petites fresques de 0,75 × 1,25 entre colonnes, séparant les grandes fresques; au-dessous les inscriptions :

« *CONDÉ*[7]
La ville
de Condé a été prise
le 11 avril 1676
et celle de Valenciennes
le 17 mars 1677 »

« *LES* **2** *ARMÉES*
La ville
de Cambray a été prise
le 11 avril 1677
et les 2 armées
étaient en présence
de Valenciennes
le 11 mai 1677 »

1. *Valenciennes*, au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle.
2. *Cambray*, sur l'Escaut.
3. *Maestricht*, sur la Meuse.
4. *Cassel*, département du Nord.
5. *Gand*, au confluent de la Lys et de l'Escaut.
7. *Condé*, sur l'Escaut.

« *BOUCHAIN*[1]
La ville
de Maestricht fut secourue
le 27 avril 1676
et celle de Bouchain a été prise
le 21 mai 1676 »

« *SAINT-OMER*[2]
La bataille
de Cassel a été gagnée
le 11 avril 1677
et la ville de Saint-Omer
a été prise
le 20 du même mois
1677 »

« *AIRE*[3]
La ville
De Gand a été prise
le 21 mai 1678
et celle d'Aire
le 21 juillet 1676. »

5° Entre les fenêtres [4] :

Six fresques de 1,70 × 3,60 ne représentent plus rien et ont dû être effacées.

Cinq fresques de 0,75 × 1,25 représentent des paysages. Il n'y a plus aucune inscription.

Salle des Armures B. — 1° Au-dessus de la porte d'entrée :

Louis XIV, accompagné de *Bellone*, de *Minerve* et de la *Victoire*, se dirige vers la *Meuse* qui paraît déjà soumise et qui présente au Roi une étoile symbolisant les armes de cette ville.

Dans le fond, à droite, le *Rhin* rend hommage au Roi ;

A gauche, l'*Europe*, effrayée, l'observe et craint d'être conquise.

2° Porte du fond :

La Clémence assise sur des trophées d'armes tient à la main une figure de la Victoire avec l'inscription : *Victoris Clementia*.

3° En face des fenêtres :

Six grandes fresques de 5,30 × 4,20 représentant des vues

1. *Bouchain*, sur l'Escaut.
2. *Saint-Omer*, sur l'Aa.
3. *Aire*, Pas-de-Calais.
4. D'après *la description de l'Hôtel royal des Invalides*, on a peint dans les trumeaux qui séparent les croisées : la prise d'Ypres, du fort Rouge, de Puicerda, Saint-Guillain, Fribourg, du fort de Linck, de Bouillon et la bataille de Saint-Denis devant Mons.

perspectives. Au premier plan, groupes de cavaliers et d'hommes à pied.

MAESTRICHT[1]; DINAN[2]; SENEFFE[3]; OUDENARDE[4]; HUY[5]; LIMBOURG[6].

4° Cinq petites fresques de 0,75 × 1,25 entre colonnes, séparent les grandes fresques, paysages, vues de villes, avec les inscriptions suivantes :

« La ville
de Maestricht
a été prise
par le Roi
le 29 juin
1673 »

« La ville
de Dinan a
été détruite
sous l'obéissance du Roi
le 29 mai
1675 »

« La ville
de Seneffe a
été prise
par le Roi
le 11 août
1674 »

« La levée du siège
de Oudenarde
par les trois armées
confédérées des Espagnols
Impériaux et Hollandais
à l'approche de l'armée du Roi
le 21 septembre
1674 »

« La ville
de Huy
a été prise
par l'armée du Roi
le 7 de juin
1675 »

« Limbourg
a été prise par l'armée
du Roi, le 21 juin en 1675
et le château de sainte Anne
a été réduit à
l'obéissance du Roi
le 17 juillet
1674 »

1. *Maestricht*, sur la Meuse.
2. *Dinan* (*Dinant*), sur la Meuse.
3. *Seneffe* ou *Senef*, au nord de Charleroi.
4. *Oudenarde*, sur l'Escaut.
5. *Huy*, sur la Meuse.
6. *Limbourg*, sur la Vesdre, à l'est de Liège.

5° Entre les fenêtres[1] :

Six fresques de 1,70 × 3,60 ne présentant plus que l'encadrement et un fond uniformément gris. Comme elles s'abimaient elles ont été volontairement effacées.

Sept fresques de 0,75 × 1,25 représentent des paysages. Il n'y a plus aucune inscription.

1. D'après la *description de l'Hôtel royal des Invalides* (Le Normant, 1823), le peintre avait représenté la prise de Joux, de Besançon, de Dole et de Salins pour la seconde fois et celle de Lure, de Vesoul et de Fauconnier.

C'est après cette seconde conquête de la Franche-Comté que les habitants offrirent à Louis XIV, comme témoignage de reconnaissance, le petit canon en cuivre doré, artistement travaillé, qui se trouve au Musée, salle de l'ancienne monarchie.

Salle d'honneur. — Sur la face nord de la cour d'honneur, au-dessus du vestibule d'entrée, est la grande salle d'honneur remarquable par ses belles proportions et son ornementation.

Les tapisseries qui la décoraient et les cheminées monumentales ont disparu dans les périodes de destruction ou d'abandon que l'Hôtel eut à traverser.

Restaurée dans la mesure du possible, cette salle, qui était autrefois la grande salle du conseil, puis la grande bibliothèque des Invalides, est devenue aujourd'hui la salle d'honneur du Musée de l'Armée et aussi la salle des conférences. Les sculptures des boiseries de quatre grandes portes, deux de chaque côté, et de six fenêtres, trois sur la façade, trois sur la cour d'honneur, ont été refaites et les serrureries d'art réparées. On n'a pu reconstituer ni les tapisseries, ni les cheminées, dont les dessus sont couverts par deux grandes toiles ; *Napoléon passant le Saint-Bernard,* par David (copie); le *général de Lariboisière faisant ses adieux à son fils au moment de la bataille de la Moskowa* (superbe peinture originale, par Gros).

Sur les panneaux, entre les fenêtres, ont été placés les portraits des Maréchaux de l'Empire et d'un certain nombre de Maréchaux de l'époque contemporaine et des bustes d'Amiraux et de Maréchaux. Pour cette raison, cette salle est souvent appelée : *Salle des Maréchaux.* (Voir le catalogue détaillé.)

Salle du Conseil. — Dans le prolongement de la salle d'honneur, à l'est, se trouve la salle du Conseil des Invalides.

La décoration de cette salle remonte seulement à 1840.

La salle du Conseil des Invalides, aujourd'hui salle du conseil du Musée de l'Armée, contient un grand portrait de Louis XIV par Rigaud, copie donnée par Louis XVIII en 1823, et celui de Napoléon, en costume du Sacre, par Ingres (1806), copie donnée par Louis-Philippe en 1832. Le portrait de Louvois qui a contribué à la fondation de l'Hôtel et ceux de neuf des anciens gouverneurs, encastrés dans les panneaux, ont été peints par Jules Varnier (de 1841 à 1846).

François, Michel LE TELLIER, Marquis de LOUVOIS
né à Paris le 18 janvier 1641
Ministre de la Guerre en 1666
Surintendant des Bâtiments, Arts et Manufactures de France
Grand Maître des Courriers et Surintendant Général
des Postes de France
Chancelier et Commandeur des ordres du Roi
Mort subitement à Versailles, le 16 juillet 1691.

François LEMAÇON, Seigneur d'Ormoy
Prévost général des Bandes à la police du
Régiment des Gardes Françaises
Premier gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides
en 1675
y décédé le 17 novembre 1678.

François d'AZEMARD de PANAT, Comte de la SERRE
Lieutenant général des armées du roi
Grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis
Gouverneur du 3 novembre 1753 au 17 août 1766
Décédé à l'Hôtel le 17 août 1766.

CHARLES-BENOIST, COMTE DE GUIBERT
né à Montauban en 1715
Lieutenant général des armées du roi
Gouverneur des Invalides du 1er mars 1783 au 8 décembre 1786
Décédé à l'Hôtel le 8 décembre 1786.
(D'après un portrait de famille.)

FRANÇOIS-CHARLES VIREAU, MARQUIS DE SOMBREUIL
Né à Ensisheim (Alsace) le 12 janvier 1723
Lieutenant général des armées du roi
Gouverneur des Invalides du 16 décembre 1786 au 27 juin 1793
Mort le 17 juin 1794.

JEAN-FRANÇOIS BERRUYER
Né à Lyon le 6 janvier 1738
Général de division
Commandant en chef le 16 novembre 1797,
Gouverneur le 27 août 1803
Décédé à l'Hôtel le 17 avril 1804.
(D'après un portrait ou un buste de famille.)

JEAN-MATHIEU-PHILIBERT SÉRURIER
Né à Laon (Aisne) le 8 décembre 1742
Comte, maréchal et pair de France
Grand croix de la légion d'honneur et de Saint-Louis
Gouverneur du 24 avril 1804 au 19 janvier 1816
Décédé le 21 décembre 1819.
(D'après un portrait du musée de Versailles.)

MARIE-FRANÇOIS-HENRI DE FRANQUETOT, DUC DE COIGNY
Né à Paris le 29 mars 1737
Maréchal de France
Gouverneur du 10 janvier 1816 au 10 mai 1821
Décédé à l'Hôtel le 19 mai 1821.
(D'après un portrait du musée de Versailles.)

MARIE-VICTOR-NICOLAS DE FAŸ,
MARQUIS DE LATOUR-MAUBOURG
Né à Lamotte-Galante (Drôme) le 22 mai 1678
Ancien ministre de la Guerre
Lieutenant-général et pair de France
Gouverneur de l'Hôtel du 13 novembre 1821 au 1er août 1831.
(D'après un portrait de la famille.)

JEAN-BAPTISTE JOURDAN
Né à Limoges (Haute-Vienne) le 29 avril 1762
Comte, maréchal et Pair de France
Gouverneur du 16 août 1830 au 23 novembre 1833
Décédé à l'Hôtel le 23 novembre 1833
(D'après le portrait du musée de Versailles.)

Au-dessus de la porte, les portraits de Libéral-Bruant et de Mansart, architectes de l'Hôtel, par Varnier.

Au plafond, une réduction de la grande composition qui décore la coupole de l'église (voir plus loin la description de l'église).

Au mur sont inscrits les noms des gouverneurs et commandants de l'hôtel dans leur ordre chronologique.

Liste des gouverneurs et commandants de l'Hôtel des Invalides.

1675. François LEMAÇON, seigneur d'Ormoy, prévost général des Bandes à la police du régiment des gardes françaises.

1678. Alexandre BLANCHARD, seigneur de Saint-Martin, deuxième gouverneur de l'Hôtel, ancien maréchal de cavalerie.

1696. Nicolas des ROCHES d'ORANGE, maréchal des logis de la cavalerie légère.

1705. Alexandre de BOYVEAU, ancien capitaine au régiment de Bourgogne.

1728. Eugène de BEAUJEU, maréchal des camps et armées du roi.

1730. Pierre de VISSECQ de GANGES, ancien lieutenant-colonel de Beaufremont-dragons.

1738. Joseph de MORNAYS de SAINT-ANDRÉ, maréchal des camps et armées du roi.

1742. Jean-Marie CORNIER de la COURNEUVE, mestre de camp de dragons.

1753. François d'AZÉMART de PANAT, comte de la SERRE, lieutenant-général des armées du roi.

1766. Jean-Joseph de SAHUGUET, baron d'Espagnac, lieutenant-général des armées du roi.

1783. Charles-Benoist, comte de GUIBERT, lieutenant-général des armées du roi.

1786. Charles-François VIREAU, marquis de SOMBREUIL, lieutenant-général des armées du roi.

1793-1796. Interrègne. Commission et commissaires civils.

1796. Arnaud BAVILLE, général de brigade.

1796. Louis-Adrien Brice de MONTIGNY, général de division.

1797. Jean-François BERRUYER, lieutenant-général.

1804. Jean-Mathieu-Philibert SÉRURIER, comte, sénateur et maréchal.

1816. De FRANQUETOT, duc de COIGNY, pair et maréchal de France.

1821. De Faÿ, marquis de Latour-Maubourg, ancien ministre de la Guerre, lieutenant-général.

1830. Jean-Baptiste Jourdan, comte, maréchal et pair de France.

1833. J. de Moncey, duc de Conegliano, maréchal et pair de France.

1842. Nicolas-Charles Oudinot, duc de Reggio, maréchal et pair de France.

1847. Gabriel-Jean-Joseph Molitor, comte, maréchal et pair de France.

1849. Jérôme Napoléon Bonaparte, frère de l'Empereur, ex-roi de Westphalie, maréchal de France.

1853. Arrighi de Casanova, duc de Padoue, général de division.

1853. Comte Philippe-Antoine d'Ornano, général de division, puis maréchal de France.

1863. Charles-Anatole-Alexis, marquis de Lawœstine, général de division, sénateur.

1870. Edmond-Charles, comte de Martimprey, général de division, sénateur.

1883. Louis-Joseph Sumpt, général de brigade.

1891. Paul-Edouard Arnoux, général de brigade.

1902. Gustave-Léon Niox, général de division.

Les appartements du Gouverneur et des fonctionnaires supérieurs de l'Hôtel (actuellement appartements et bureaux du Gouverneur militaire de Paris et du général commandant la place) occupaient le reste du bâtiment principal.

Deux grandes portes latérales ouvertes sur la façade donnent accès aux cours et aux locaux intérieurs.

A l'est : cours d'Austerlitz, de la Valeur, de l'Infirmerie ;

A l'ouest : cours d'Angoulême, de la Victoire, de Toulon.

L'infirmerie, qui subsiste encore avec la même affectation, occupe, à l'angle sud-est, un ensemble de constructions moins élevées, bordant quatre cours plus petites.

Dans les dépendances de cette infirmerie se trouvaient les apothicaireries et tisaneries, installées avec un soin particulier.

La petite pharmacie a conservé sa destination première[1].

La grande pharmacie, récemment restaurée, est des plus remarquables par la délicatesse de ses boiseries sculptées de l'époque de Louis XV. Elle sert actuellement de bibliothèque au Musée de l'Armée.

Symétriquement à l'aile occupée par l'infirmerie, des constructions de même caractère, à l'angle sud-ouest, étaient affectées à divers services de l'Hôtel.

Cette partie a été modifiée récemment par la construction des bâtiments de la pharmacie centrale de l'armée, des docks du service de santé, et de la caserne de Latour-Maubourg.

1. Le célèbre Parmentier, qui introduisit en Europe la culture de la pomme de terre, fut un des premiers apothicaires des Invalides.

ÉGLISE[1]

L'Église des Invalides, consacrée en 1706 à la Sainte Trinité par le cardinal de Noailles, sous le vocable de Saint-Louis, se compose de l'église proprement dite, appelée autrefois l'église des soldats, et de la chapelle du Dôme ou chapelle royale, séparées l'une de l'autre par un portique en marbre et une grande verrière établie en 1852.

L'église proprement dite, édifiée par Bruant de 1670 à 1674, est formée de trois nefs; les nefs latérales sont surmontées de galeries formant tribune et d'une corniche qui supporte les trophées.

1. Nous avons fait d'intéressants emprunts à une notice très documentée : *Visite aux Invalides*, par Vacquier, Paris, 1908.

Consulter plus particulièrement pour les œuvres d'art de l'Église les deux ouvrages désignés ci-dessous. Les planches sont des plus soignées et à peu près les mêmes dans l'un et l'autre.

1° *Histoire de l'Hôtel royal des Invalides* où l'on verra les secours que nos rois ont procurés dans tous les temps aux officiers et soldats hors d'état de servir, par M. Jean-Joseph Granet, avocat au Parlement, enrichie d'estampes représentant les plans, coupes et élévations de ce grand édifice, avec les excellentes peintures et sculptures de l'église. Dessinés et gravés avec tous les soins et l'exactitude possibles, par le sieur Cochin, graveur du Roy, grand in-fol., 112 p. et 103 planches gravées, Paris, chez Guillaume Desprez, imprimeur et libraire ordinaire du roi, rue Saint-Jacques, à Saint Prosper et aux trois Vertus, 1736.

2° *Histoire de l'Hôtel royal des Invalides* par M. l'abbé Pérau, licencié en théologie de la Maison et Société de Sorbonne.

Avec plans, coupes et élévations géométrales de cet édifice, et les peintures et sculptures de l'église dessinées et gravées par le sieur Cochin, graveur du Roy, etc., grand in-fol., XII-102 p. et 108 planches gravées, Paris, chez Guillaume Desprez, 1756.

(Les planches en cuivre des dessins de ces ouvrages sont conservées au Musée de l'Armée; elles furent achetées par le prince de Montbarey, ministre de la Guerre, à l'éditeur et payées 10 000 livres avec un stock de 150 exemplaires de l'ouvrage.)

Une superbe grille en fer poli style Empire, rehaussée d'ornements de bronze doré, sépare l'église du chœur.

Le chœur est partagé en deux parties par une ceinture de balustres en marbre blanc qui limite le sanctuaire.

Primitivement, un seul autel, à double table, servait à l'église des soldats d'un côté et à l'église royale de l'autre. Lors de la construction de la crypte, les deux églises furent séparées; en 1842, on y construisit deux autels distincts.

Une grille en fer doré et une draperie séparaient alors l'église de la chapelle du Dôme. Après l'incendie de 1851 (obsèques du maréchal Sebastiani), une séparation complète fut établie, en 1853, par une grande verrière du plus bel effet, elle surmonte un portique à arcades à baies vitrées, encadrées de marbre vert, formé d'un entablement en marbre blanc, rehaussé de bronzes dorés, soutenu par des colonnes de marbre rouge et blanc, à chapiteaux de bronze, d'ordre corinthien.

La chaire, en marbre blanc veiné, rehaussé d'ornements dorés, date de 1812. Elle fut construite dans le même style que l'ancienne chaire due à Vaissée, détruite en 1793.

Le buffet d'orgue fut inauguré en 1853.

Au milieu de la nef de droite est une chapelle de Saint-Vincent de Paul; au milieu de celle de gauche, une chapelle de la Vierge.

Largement éclairée par de hautes fenêtres, l'église a un caractère de simplicité un peu froide, en rapport avec sa destination d'église militaire. Elle tire sa décoration des trophées suspendus aux corniches et placés dans les quatre angles de la grande nef.

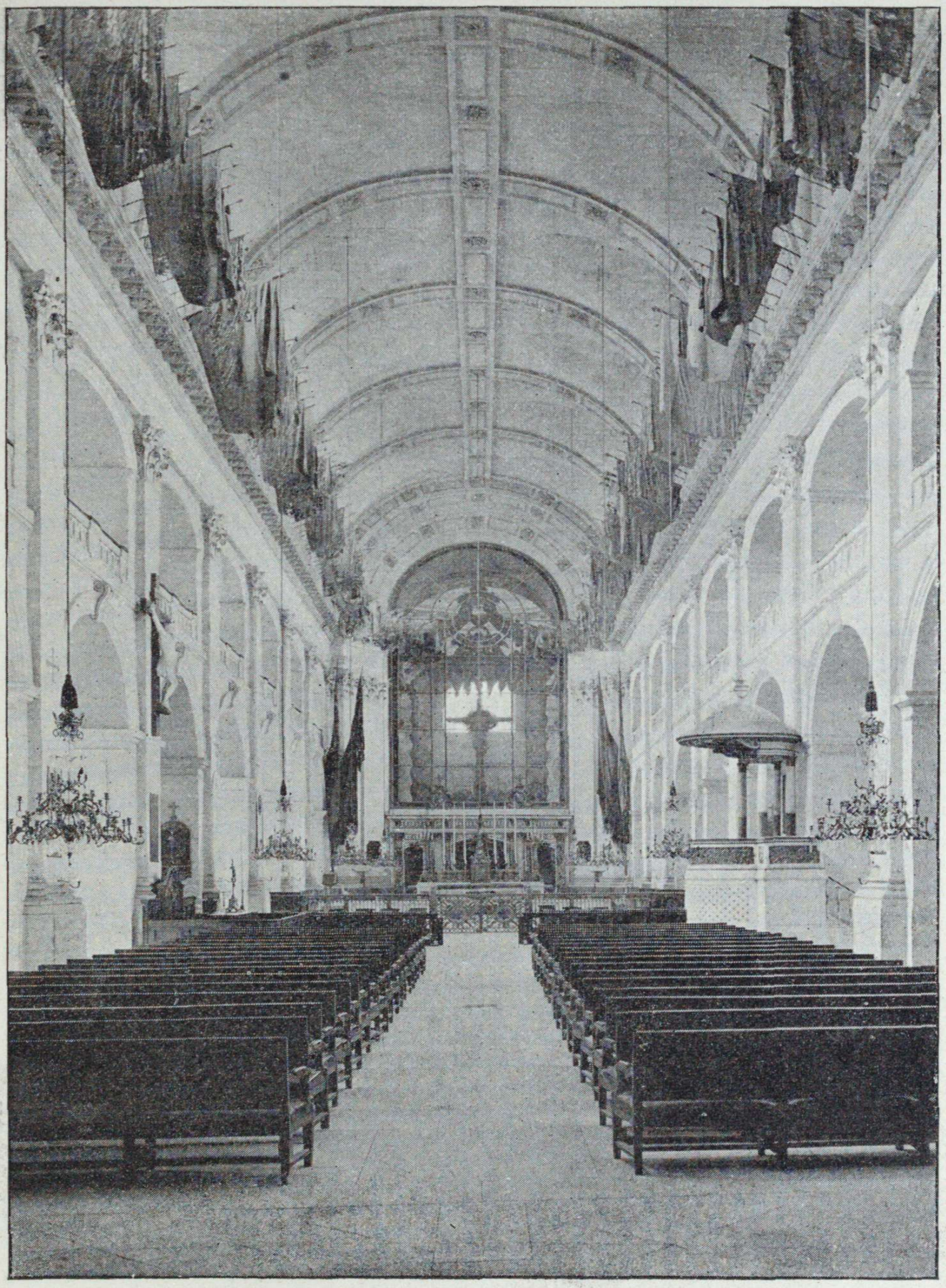

L'ÉGLISE DES INVALIDES
(Côté du chœur).

Plaques commémoratives. — Sur les piliers de la nef centrale[1] sont placées dix plaques de marbre, commémoratives d'anciens Gouverneurs ou de Généraux, dont les corps sont déposés dans le caveau, sous le maître-autel :

Côté de l'est : maréchal, duc de Coigny; général Mouton, comte de Lobau; maréchal Moncey, duc de Conegliano; maréchal Jourdan; maréchal comte d'Ornano.

Côté de l'ouest : lieutenant-général comte de Guibert; général de Martimprey; maréchal Oudinot, duc de Reggio; lieutenant-général baron d'Espagnac; général Arrighi de Casanova, duc de Padoue.

Duc de Coigny

Plaque en marbre. Au sommet : armes de Coigny. Sabres réunis par une banderole.

Le Grand Conseil
d'Administration
de l'Hôtel,
de l'assentiment de
Son Exc. le Ministre
de la Guerre,
a voté ce monument
à la mémoire de S. Exc...
duc de Coigny,
Gouverneur
de cet Hôtel
y décédé le XIX Mai
MDCCXXI

1. Elle mesure 70 mètres en longueur sur 22 mètres en largeur et 24 mètres de hauteur sous clé.

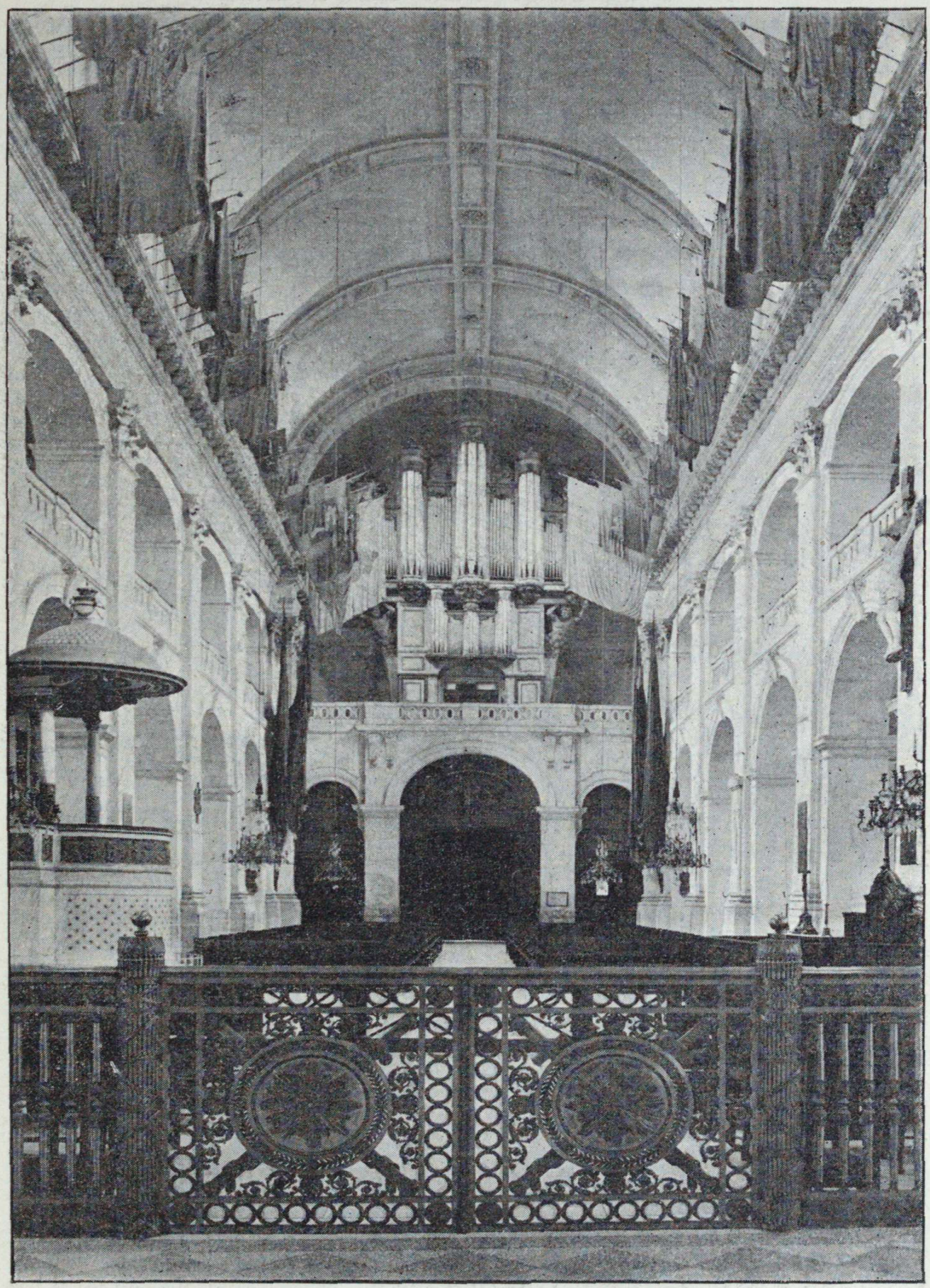

L'ÉGLISE DES INVALIDES
(Côté des orgues).

Mouton, Comte de Lobau

Plaque en marbre. Au milieu, sabre entouré d'une banderole.

Georges Mouton
Comte de Lobau
né à Phalsbourg
le XXI Février MDCCLXX
décédé à Paris
le XXVI Novembre
MDCCCXXXVIII

Volontaire
en 1792
Colonel le 14 juillet
1799
Aide de camp
de l'Empereur
Mars 1803
Général de division
en 1807
Député en 1828
Président de la Commission
municipale du 29 juillet
Commandant supérieur
des gardes nationales en 1830
Grand croix
de la Légion d'honneur
en 1830
Maréchal de France
en 1831
Pair de France
en avril 1813
et en 1833

Novi
Gênes
La Verreria
Ulm
Austerlitz
Yéna
Eylau
Friedland
Medina del Rio Seco
Bruges
Landshut
Ratisbonne
Essling
Ile de Lobau
Wagram
Smolensk
Valontina
La Moskowa
Krasnoë
La Bérésina
Lutzen
Bautzen
Dresde
Arbesau
Leipzig
Waterloo

Gloire à Dieu.

De Moncey

Plaque en marbre. Au sommet, médaillon avec deux bâtons de Maréchal au-dessous.

Bon, Adrien, Janno de Moncey
Duc de Conegliano
Né à Palisse (Doubs)
le 31 juillet 1754
Volontaire
en 1768
Commandant en chef
l'Armée des Pyrénées Occidentales
en 1794
Contraint l'Espagne à la paix
Maréchal de France
17 Mai 1804
Pair de France
Gouverneur des Invalides
en Décembre 1833
Décédé à l'Hôtel des Invalides
20 avril 1842
Qu'il repose en paix!

Jourdan

Plaque en marbre. Au sommet, armoiries. Deux torchères encadrant la plaque.

Ici reposent
les cendres
d'un bon Français
d'un brave soldat
et
d'un excellent père de famille
Jean Baptiste Jourdan
Maréchal, Pair de France
décédé
Gouverneur des Invalides
le 23 Novembre 1833

Comte d'Ornano

Plaque en marbre. Médaillon entouré d'une couronne de chêne avec au-dessus : casque, couronne, deux bâtons de Maréchal et croix de la Légion d'honneur.

Philippe, Antoine
Comte d'Ornano
Maréchal de France
Né à Ajaccio le 17 Janvier 1784
Sous-Lieutenant 1799
Commandant du Bataillon des Tirailleurs Corses 1805
Colonel du 25e Dragons 1807
Général de Brigade 1811
Général de Divison 1812
Grand croix de l'Ordre Impérial de la Réunion 1813
Commandant en chef la Cavalerie
et les réserves de la Garde Impériale 1814
Pair de France 1832
Grand croix de la Légion d'Honneur 1850
Sénateur 1852
Grand Chancelier de la Légion d'Honneur 1852
Gouverneur des Invalides 1853
Maréchal de France 1861
Décédé à l'Hôtel Impérial des Invalides
le 13 Octobre 1861.

Marengo
1800
St Domingue
1802
Ulm
Austerlitz
1805
Iéna
1806
Lubeck 1806
Ostrolinska
1807
La Navia
Alba de Tormès
1809
Ciudad Rodrigo
Almeida
1810

Busaco
1810
Fuentès de Onoro
Peñaranda
1811
Ostrowino
Krasnoë
La Moskowa
1812
Lutzen
Bautzen
Dresde
Dippodisvalde
Leipzig
Hanau
1813
Paris
1814

Comte de Guibert

Plaque pyramidale en marbre, ornée d'un sabre, d'un bouclier, d'une ceinture à glands et d'une couronne.

A la mémoire
de Charles, Benoist, Comte de Guibert, Lieutenant
Général des armées du Roi, grand croix de l'ordre
de St Louis, Gouverneur et Inspecteur
Général des Invalides
Décédé en cet Hôtel le 8 Décembre 1776.
Ce monument simple et pieux
A été consaeré par sa veuve et ses enfants
Avec la permission du Roi
Et sous le ministère de M. le marquis de Ségur.
Compagnons d'armes, priez Dieu pour son âme.

De Martimprey

Plaque en marbre. Au sommet, armoiries encadrées de deux branches de palmier.

Édouard-Charles
Comte de Martimprey
Gouverneur des Invalides

Takdent	Inkermann
Mascara	Traktir
Cheliff	Sébastopol
Isly	Magenta
Berezina	Solférino
Alma	Aïn-Taforalt

Né 16 juin 1808
Directeur du personnel au ministère de la Guerre, 3 juin 1848
Chef d'État-Major Général de l'Armée d'Afrique, 4 octobre 1851
Chef d'État-Major de l'Armée d'Orient, 23 février 1854
Chef d'État Major de l'Armée d'Italie, 23 avril 1859
Commandant supérieur des forces de terre et de mer en Algérie
Et Commandant en chef du corps expéditionnaire au Maroc,
17 août 1859
Sous-Gouverneur de l'Algérie, 17 décembre 1860
Décoré de la Médaille Militaire, 28 novembre 1861
Grand croix de la Légion d'honneur, 30 décembre 1863
Sénateur, 1er septembre 1864
Gouverneur des Invalides, 27 avril 1870
Décédé 24 février 1883.
In te Domine speravi non confundar
In æternum.

Oudinot

Plaque en marbre. Au sommet, entre deux branches de laurier et de palmes, deux bâtons de Maréchal, croix de la Légion d'honneur, épée et grenade.

Charles-Nicolas Oudinot, duc de Reggio
Né à Bar-le-Duc le 26 avril 1767
Chef du 3e bataillon de la Meuse en 1791
Commandant en chef les grenadiers et voltigeurs réunis en 1805
Maréchal de France en 1809
Ministre d'État et pair de France en 1814
Commandant en chef la garde nationale de la Seine en 1815
Grand Chancelier de la Légion d'honneur en 1840
Gouverneur des Invalides le 21 octobre 1842
Mort à l'Hôtel le 13 septembre 1847

Priez pour lui.

Baron d'Espagnac

Plaque en marbre. Au sommet : armes de la Maison d'Espagnac.

Le baron d'Espagnac
de Sahuguet d'Amarzit
Lieutenant-Général
Grand croix de l'Ordre de Saint-Louis
Gouverneur des Invalides
de 1766 à 1783
Il fut le compagnon d'armes
l'ami et l'historien
du Maréchal Maurice de Saxe

Érigé par son fils et son petit-fils
Les comte et baron Charles d'Espagnac.

Arrighi de Casanova, duc de Padoue

Jean-Thomas Arrighi de Casanova
Duc de Padoue
Grand Croix des ordres de la Légion d'honneur
et de la Réunion
Né à Corte le 8 mars 1778
Mort à Paris le 22 mars 1853
Sous-lieutenant en 1796
Colonel des dragons de la Garde impériale en 1806
Général de division en 1809
Commandant un corps d'armée en 1813
Gouverneur de la Corse en 1815
Représentant de la Corse à l'Assemblée Législative en 1849
Sénateur en 1852
Gouverneur de l'Hôtel impérial des Invalides
Chacun de ses grades fut gagné
Sur le champ de bataille.
Salahié (Égypte)
Saint-Jean d'Acre
Marengo, Wertingen, Friedland
Somo-Sierra, Benavente, Essling
Wagram, Leipzig et Romainville.

Quatre plaques de cuivre placées sur les piliers de l'église portent les noms des généraux et des personnages inhumés dans les caveaux.

Plaque de droite.

François-Horace Sébastiani, né à La Porta (Corse) le 15 novembre 1772, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 20 juillet 1851.

Rémy-Joseph-Isidore Exelmans, né à Bar-sur-Ornain (Meuse) le 13 novembre 1775, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, grand chancelier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 22 juillet 1852.

Thomas Arrighi de Casanova, duc de Padoue, né à Corte (Corse) le 8 mars 1778, général de division, grand croix de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, décédé à Paris le 22 mars 1853.

Arnaud-Jacques Le Roy de Saint-Arnaud, né à Paris le 20 août 1798, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, commandant en chef de l'armée d'Orient, décédé en mer à bord du Berthollet, le 29 septembre 1854.

Philippe-Antoine, comte d'Ornano, né à Ajaccio (Corse) le 17 mars 1784, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, décédé au dit Hôtel le 13 octobre 1863.

Ferdinand-Alphonse Hamelin, né à Pont-Lévêque (Calvados) le 3 septembre 1796, amiral, grand croix et grand chancelier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 16 janvier 1864.

Aimable-Jean-Jacques Pelissier, duc de Malakoff, né à Maronne (Seine-Inférieure) le 6 novembre 1794, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, membre du conseil privé, vice-président du Sénat, gouverneur de l'Algérie, décédé à Alger le 22 mai 1864.

Auguste-Michel-Étienne REGNAUD de SAINT-JEAN-D'ANGELY, né à Paris le 29 juillet 1794, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, vice-président du Sénat, commandant en chef de la garde impériale, décédé à Cannes le 2 février 1870.

Achille, comte BARAGUEY d'ILLIERS, né à Paris le 16 septembre 1795, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, sénateur, décédé à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales) le 6 juin 1878.

Edmond-Charles, comte de MARTIMPREY, né le 16 juin 1808, général de division, grand croix de la Légion d'honneur, sénateur, gouverneur des Invalides, décédé à Paris le 24 février 1883.

Louis-Joseph SUMPT, né à Nancy le 13 novembre 1816, général de brigade, grand officier de la Légion d'honneur, commandant de l'Hôtel des Invalides, décédé à Paris le 6 juin 1891.

1re plaque de gauche.

Charles-Marie DENYS, comte de DAMREMONT, né à Chaumont (Haute-Marne) le 8 février 1783, lieutenant général, pair de France, gouverneur général de l'Algérie. Tué par un boulet au siège de Constantine le 12 octobre 1837.

Georges MOUTON, comte de LOBAU, né à Phalsbourg le 21 février 1770, maréchal et pair de France, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, grand croix de la Légion d'honneur, décédé le 26 novembre 1838.

Bon-Adrien JANNOT de MONCEY, duc de CONEGLIANO, né à Palisse (Doubs) le 13 juillet 1754, maréchal et pair de France, gouverneur des Invalides, grand croix de la Légion d'honneur, décédé le 20 avril 1842.

Sylvain-Charles, comte VALÉE, né à Brienne (Aube) le 17 décembre 1773, maréchal et pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 15 août 1846.

Guy-Victor, baron DUPERRE, né à La Rochelle (Charente-Inférieure) le 20 février 1775, amiral et pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 2 novembre 1846.

J.-Mathieu-Philibert, comte SERURIER, né à Laon (Aisne) le 8 décembre 1742, maréchal et pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, décédé à Paris le 21 décembre 1819. Inhumé dans cette église le 27 février 1847.

Nicolas-Charles OUDINOT, duc de REGGIO, né à Bar-sur-Ornain (Meuse) le 25 avril 1767, maréchal et pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, décédé à Paris le 13 septembre 1847.

Cœur de François-Marie-Casimir NEGRIER, né au Mans le 27 avril 1788, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, mort en combattant pour la Patrie le 25 juin 1848.

Franciade-Fleurus DUVIVIER, né à Rouen le 7 juillet 1794, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, mort des suites de ses blessures le 7 juillet 1848.

Thomas-Robert BUGEAUD d'ISLY de la PICONNERIE, né à Limoges (Haute-Vienne) le 15 octobre 1784, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 10 juin 1849.

Gabriel-Jean-Joseph MOLITOR, né à Hayange (Moselle) le 7 mars 1770, maréchal et pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, grand chancelier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 28 juillet 1849.

2e plaque de gauche.

François LEMAÇON, seigneur d'ORMOY, prévôt général, chef des bandes et du régiment des gardes françaises du roi, premier gouverneur de cet Hôtel. Mort le 10 novembre 1678.

J.-Joseph de SAHUGUET d'AMARZIT, baron d'ESPAGNAC, lieutenant-général, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des Invalides, né à Brives en Limousin, mort le 28 février 1783.

Ch.-Benoît, comte de GUIBERT, lieutenant-général des armées du roi, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des Invalides, mort le 8 décembre 1786.

Cœur de KLEBER, J.-B., général de division, général en chef de l'armée d'Orient, né à Strasbourg en 1754, poignardé par un Turc, au Caire, en Égypte, le 14 juin 1800.

J.-F. BERRUYER, général de division, chevalier de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, né à Lyon, mort le 17 avril 1804.

Cœur de J.-J.-Ange d'HAUTPOUL, général de division, grand cordon de la Légion d'honneur, né à Salette, mort des suites d'un coup de biscaïen reçu à la bataille d'Eylau le 7 février 1807.

Cœur de F.-F.-J. Gaspard, comte BISSON, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, né à Montpellier, mort à Mantoue le 26 juillet 1811.

J.-Ambroise BASTON de LARIBOISIÈRE, général de division commandant en chef l'artillerie de la grande armée, grand officier de la Légion d'honneur, né à Fougères en 1759, mort à Kœnigsberg le 21 décembre 1812.

Cœur de J.-B. Comte ÉBLÉ, général de division, premier inspecteur général de l'artillerie, grand officier de la Légion d'honneur, né à Rorbach (Moselle), mort le 31 décembre 1812.

Cœur de Louis, comte BARAGUEY d'HILLIERS, général de division, grand cordon de la Légion d'honneur, né à Paris, mort à Berlin le 6 janvier 1813.

Jean-Baptiste BESSIÈRES, duc d'ISTRIE, maréchal de France, colonel général de la garde, grand cordon de la Légion d'honneur, commandant de la couronne de fer, etc., né à Pressac, tué par un boulet de canon à Weissenfelds le 1er mai 1813.

Gérard-Christophe-Michel DUROC, duc de FRIOUL, général de division, grand maréchal du Palais, grand cordon de la Légion d'honneur, mort des suites d'un coup de boulet de canon reçu au combat de Reichenbach le 22 mai 1813.

M.-F.-H. de FRANQUETOT, duc de COIGNY, maréchal de France, chevalier et commandant des ordres du roi, commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, gouverneur des Invalides, né à Paris, mort le 19 mai 1821.

Cœur de Vincent, Marcel, baron de CONCHY, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la couronne de fer, mort devant Pampelune, commandant les troupes du blocus, le 26 août 1823.

Jean-Baptiste, comte JOURDAN, maréchal, pair de France, gouverneur des Invalides, décédé le 23 novembre 1833.

3e plaque de gauche.

Antoine-Charles-Louis, comte de LASALLE, né à Metz (Lorraine) le 10 mai 1775, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, tué à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809.

De MAC MAHON, Marie-Edme-Patrice-Maurice, duc de MAGENTA, né à Sully (Saône-et-Loire) le 13 juin 1808, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, sénateur, gouverneur de l'Algérie, président de la République française du 24 mai 1873 au 30 janvier 1879, décédé au château de la Forest (Loiret) le 17 octobre 1893.

Certain CANROBERT, né à Saint-Céré (Lot) le 27 juin 1809, maréchal de France, grand croix de la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, décédé à Paris le 28 janvier 1895.

Paul-Édouard ARNOUX, né le 19 février 1822 à Poitiers (Vienne), général de brigade, grand officier de la Légion d'honneur, commandant l'Hôtel des Invalides, décédé à l'Hôtel le 4 septembre 1902.

Caveau des Gouverneurs.

Le caveau des gouverneurs a été creusé sous le maître-autel de l'église.

Les corps ont été déposés soit sur le sol, soit dans les alvéoles d'un columbarium.

Ce sont :

Côté gauche de la porte, sous les dalles :

Lieutenant général Denis de Damrémont 1837
Lieutenant général Sahuguet d'Espagnac 1783
Lieutenant général de Guibert. 1786
Maréchal de Mornays de Saint-André 1786
Maréchal Blanchard de Saint-Martin. 1696

Sous les dalles en avant de l'autel :

Desroches d'Oronge, gouverneur 1705
De Boyveau, gouverneur. 1728
De Vissecq de Ganges, gouverneur 1738
Cornier de la Courneuve, gouverneur 1753

Sous les dalles de droite de l'autel :

Maréchal de Beaujeu. 1730
Lieutenant général de Panat de la Serre, gouverneur. . 1766
Framboisier de Beauney, épouse du lieutenant-colonel Gilibert de Merliac, major de l'Hôtel. 1767-1793
Maréchal de Franquetot de Coigny, gouverneur. . . . 1821
Maréchal Jourdan, gouverneur 1833

Dans le columbarium (côté gauche) :

Maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély 1870
Maréchal Pélissier, duc de Malakoff 1864
Amiral Hamelin. 1864
Maréchal comte d'Ornano, gouverneur. 1863

Général Arrighi, gouverneur 1853
Maréchal de Saint-Arnaud 1854
Maréchal Exelmans 1852
Maréchal Moncey, gouverneur 1842
Maréchal Lobau. 1839
Maréchal Sérurier, gouverneur 1819
Maréchal Bessières 1813
Général de Lariboisière 1812
Général Berruyer, gouverneur 1804
Prévôt général Lemaçon, seigneur d'Ormoy, gouverneur 1675

Columbarium (*côté droit*) :

Maréchal Oudinot, gouverneur 1847
Maréchal Molitor, gouverneur 1849
Maréchal Sébastiani. 1851
Général Duvivier 1848
Maréchal Bugeaud. 1849
Maréchal Vallée. 1846
Amiral Duperré. 1847
Général, comte de Lasalle 1809
Général Sumpt, commandant de l'Hôtel. 1891
Maréchal de Mac-Mahon. 1893
Général comte de Martimprey, gouverneur 1883
Maréchal Canrobert 1895
Maréchal Baraguey d'Hilliers 1878
Général Arnoux, commandant de l'Hôtel 1902
Cœur de La Tour d'Auvergne. 1905

Cœurs posés sur des cippes de marbre à gauche de la porte d'entrée.

Cœur de Maurice de Sombreuil, comtesse de Villelume. 1823
Cœur du lieutenant général de Conchy 1823
Cœur du général Baraguey d'Illiers 1813
Cœur du lieutenant du Roi Jean-Bertrand, seigneur de Senneric. 1691

A droite :

Cœur du général en chef Kléber. 1800
Cœur du général de division Bisson 1811
Cœur du général de division Eblé 1813
Cœur du général de division Négrier. 1848

Caveau de la chapelle Saint-Grégoire.

(Corps des victimes de l'attentat de Fieschi, 1835.)
Maréchal Mortier, duc de Trévise, pair de France.
Maréchal marquis de Lachasse de Vérigny.
Rieussec, colonel de la garde nationale.
Raffé, colonel de la garde nationale.
Villatte, capitaine d'artillerie.
Prudhomme, sergent de la garde nationale.
Ricard, grenadier de la garde nationale.
Benetter, grenadier de la garde nationale.
Léger, ingénieur de la garde nationale.
Labrouste, receveur des contributions.
Juglar, employé de commerce.
Ardoin, journalier.
Femme Langorai, née Briot.
Demoiselle Remi.

Dans le caveau de la chapelle Saint-Jérôme reposent :

Jérôme Napoléon, fils aîné de Jérôme Napoléon, neveu de Napoléon Ier 1847
Cœur du général Leclerc, beau-frère de Napoléon Ier.

Dans l'église du Dôme reposent :

Turenne.
Vauban (cœur).
Joseph Napoléon.
Jérôme Napoléon.
Cœur de la princesse de Wurtenberg, épouse de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie.
Général Duroc. } Maréchaux du Palais de Napoléon, *à*
Général Bertrand. } *l'entrée de la crypte*

Tableaux de l'église.

La mort de saint Louis, dans la sacristie.

La fuite en Égypte, par V. Zier, 1867, donnée par l'empereur Napoléon III.

La messe aux Invalides, par Émile Defresne, 1855, donnée par S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, gouverneur honoraire de l'Hôtel des Invalides (Peinture en très mauvais état).

La bénédiction du Saint-Sacrement, par Bénédict Masson (procession militaire), provient de la chapelle de l'Ecole militaire, placée dans la sacristie.

La lapidation de saint Étienne, placée dans la sacristie.

Souvenirs funéraires de Napoléon.

Dans une chapelle annexe s'ouvrant sur la nef de droite sont placés différents souvenirs funéraires de Napoléon :

Les dalles qui recouvraient son tombeau à Sainte-Hélène (voir page 161).

Le poële mortuaire somptueux, en velours avec broderies d'or qui couvrit le cercueil lors du Retour des Cendres en 1840 et jusqu'à son transfert dans la crypte en 1861.

Un sarcophage en cuivre qui recouvrit momentanément le cercueil lorsqu'il fut débarqué à Cherbourg (voir page 164) portant l'inscription gravée :

« *8 et 9 décembre 1840, de Cherbourg au Val de la Haye. — Ici ont reposé les restes mortels de l'Empereur Napoléon lors de leur translation de Sainte-Hélène par la frégate La Belle Poule sous le commandement de S. A. R. le Prince de Joinville.* »

TROPHÉES

Sous l'ancienne Monarchie, il était d'usage de déposer à Notre-Dame de Paris, avec un cérémonial particulier, les trophées conquis dans les guerres.

Des albums manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale[1] donnent le dessin des drapeaux qui furent portés à Notre-Dame sous les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV (1627-1745)[2].

En 1793, lorsque les églises furent fermées, les drapeaux de Notre-Dame furent transportés à l'église des Invalides, appelée alors le temple de Mars.

Pendant les guerres de la Révolution, les trophées étaient envoyés par les généraux en chef à la Convention, reçus avec solennité et déposés dans la salle des séances. Ces drapeaux furent transportés aux Invalides lorsque cette assemblée se sépara.

Pendant les guerres de l'Empire, le nombre des trophées fut si considérable qu'on ne prenait guère la peine d'en dresser l'état, ni même de conserver avec quelque précision la date du combat où ils avaient été conquis et le numéro des régiments qui avaient eu l'honneur de leur conquête.

1. Les triomphes de Louis XIV et de Louis XV, Bib. nat., Cab. des estampes.

2. Le maréchal de Luxembourg envoya une si grande quantité de drapeaux qu'on le surnomma le « tapissier de Notre-Dame ».

L'Empereur les envoyait d'ordinaire aux grands Corps de l'État; les drapeaux autrichiens et russes de la campagne de 1805 (Austerlitz) furent remis à la Commission du Tribunat envoyée au quartier général de l'Empereur et répartis entre l'Hôtel de Ville, le Tribunat et Notre-Dame.

280 drapeaux prussiens de la campagne de 1806, avec l'épée et les décorations du Grand Fédéric enlevés à Potsdam, furent déposés aux Invalides le 17 mai 1807 avec une grande pompe [1].

Souvent aussi, ces drapeaux étaient laissés aux généraux ou à d'autres officiers. L'Empereur les donnait parfois à des personnes de son entourage, tels ceux que conserva le chirurgien baron de Percy, qui accompagna l'Empereur dans ses campagnes [2].

En 1814, le nombre des drapeaux déposés aux Invalides s'élevait à plus de 1 500.

Dans la nuit du 30 au 31 mars 1814, le maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides, craignant que les alliés ne vinssent les enlever, donna l'ordre d'allumer un bûcher dans la cour d'honneur de l'Hôtel et y fit brûler tous les drapeaux et étendards conservés dans l'église.

L'épée du Grand Frédéric fut jetée dans le brasier.

Les cendres et les débris furent jetés dans la Seine.

1. Le Corps législatif, de son côté, reçut : en 1806, 17 drapeaux provenant d'Austerlitz; en 1808 et en 1810, 92 drapeaux provenant de l'armée d'Espagne.

2. La collection de 20 drapeaux conservés par le baron de Percy fut acquise par M. Durand, léguée par lui à l'État et déposée au Musée d'Artillerie. 8 de ces drapeaux disparurent lors du pillage du musée (29 juillet 1830). Ceux qui sont restés sont inscrits au catalogue avec l'indication : legs Durand-Percy.

Le général de division Dufaure, baron d'Antist, avait, de son côté, réuni 10 drapeaux provenant des guerres de l'Empire. Ils furent déposés aux Invalides par ordre du ministre de la Guerre (26 février 1865). Ils sont inscrits au catalogue avec l'indication : don Dufaure d'Antist.

Dans la même nuit, l'avis fut donné par le préfet de la Seine à l'archevêque de Paris de faire enlever les drapeaux pendus aux voûtes de Notre-Dame. Cet ordre fut exécuté, mais on ne sut jamais ce que devinrent ces trophées.

Au Sénat, les drapeaux furent cachés. En 1840, ces trophées, au nombre de 54, furent envoyés aux Invalides par la Chambre des pairs pour être placés près du tombeau de l'Empereur.

A la Chambre des députés, personne ne donna d'ordres et personne, du reste, ne toucha aux drapeaux; mais, en 1815, les alliés voulurent s'en emparer.

Un employé exigea un ordre écrit et, pendant qu'on allait le chercher, il réussit à sauver 54 drapeaux sur les 110 qui s'y trouvaient. Ces drapeaux y sont encore.

En juin 1815, pendant les Cent Jours, M. Gaillard, ingénieur hydraulique, aidé d'un de ses amis, réussit à repêcher dans la Seine un certain nombre de débris, lances, fers de hampes et ornements en cuivre ou en bronze, ayant appartenu aux drapeaux brûlés [1].

Tenus cachés jusqu'en 1825, ces débris furent offerts au roi Charles X par les détenteurs (30 mars 1829); ils furent alors réintégrés à l'Hôtel des Invalides. En 1863, on les disposa en quatre panoplies qui sont dans le chœur de l'église, avec deux plaques de marbre, portant l'inscription : *Débris des drapeaux conquis par les armées françaises et brûlés dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, le 30 mars 1814.*

Les premiers trophées déposés à l'Hôtel des Invalides après 1815 sont trois drapeaux provenant du Château de Morée (29 mars 1829).

Une décision royale du 16 octobre 1830 prescrivit de

1. 168 insignes ou pièces en cuivre provenant des hampes des drapeaux.

déposer désormais aux Invalides tous les trophées pris à l'ennemi, et des procès-verbaux authentiques devaient constater le dépôt. C'est ainsi que, le 20 juillet 1831, furent transférés aux Invalides 110 drapeaux (74 espagnols, 32 portugais, 4 anglais) qui avaient été déposés au Musée d'artillerie en 1827.

Les drapeaux provenant du siège d'Anvers (1833), de la prise du château de San Juan d'Uloa (Mexique, 1838) et des guerres d'Algérie y furent successivement envoyés.

Le 11 août 1851, pendant le service funèbre célébré pour les obsèques du maréchal Sébastiani, la chute d'un cierge mit le feu à une tenture et l'incendie atteignit les drapeaux qui ornaient les voûtes de l'église.

Un grand nombre de trophées, parmi lesquels le parasol du sultan du Maroc, pris à la bataille de l'Isly (1844), furent détruits; beaucoup d'autres furent endommagés, dont quelques-uns plus tard réparés [1].

D'autres, trop abîmés, furent roulés autour de leurs hampes et replacés aux corniches de l'Église [2].

En 1852, l'inventaire indique le chiffre de 342 trophées, y compris les 54 drapeaux de la crypte. Ce nombre s'augmenta des trophées rapportés des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique.

En 1870, lorsque l'armée allemande, victorieuse, marcha

1. Par les soins de M. Pernot, artiste peintre, qui s'était longtemps occupé de la question des drapeaux français et étrangers.

2. Les drapeaux algériens en partie détruits par l'incendie de 1851 comprenaient :

6 drapeaux pris sur Abd-el-Kader au combat de la Sikkah (1836).

7 drapeaux pris au combat de l'Oued Halleg (31 décembre 1839).

1 drapeau pris au combat de Selsous (1840).

4 drapeaux provenant des combats livrés contre Abd-el-Kader et son kalifah Sidi-Embareck (1843).

5 drapeaux et un pavillon pris à Isly et à Mogador (1844).

sur Paris, les trophées déposés aux Invalides furent transportés à Brest. Ils furent remis en place à la fin de 1871.

De 1872 à 1906, les Invalides reçurent deux drapeaux allemands conquis pendant la guerre de 1870-71 et un grand nombre de trophées des guerres coloniales.

D'autre part, le Musée d'Artillerie avait reçu, à diverses époques, 164 drapeaux de différentes provenances. Au moment des journées révolutionnaires de juillet 1830, le Musée fut pillé, 35 drapeaux disparurent. En 1831, 110 de ces drapeaux furent envoyés aux Invalides.

Le Musée historique avait reçu, avant sa fusion avec le Musée d'Artillerie, 25 drapeaux étrangers.

En 1908, il fut décidé que tous les drapeaux ayant un caractère de trophées ou de souvenirs de guerre seraient conservés par les soins du Musée de l'Armée. Le total, d'après le recensement[1], fait à cette époque, est de 444. Sur ce chiffre 220 drapeaux sont placés dans l'église et 54 dans la crypte. La momenclature en est donnée ci-après. Les autres sont dans les salles du Musée.

1. Ce recensement a fait reconnaître qu'un fort grand nombre de drapeaux, particulièrement ceux en étoffe de soie pendus aux voûtes de l'église ou déposés dans la crypte, étaient dans un tel état de détérioration que leur destruction complète était à craindre dans un avenir rapproché. Pour mettre désormais à l'abri de tout accident et en assurer la conservation, les plus précieux des trophées furent placés dans des vitrines fermées et déposés dans les salles du Musée où sont gardés les souvenirs glorieux de l'armée. Les autres ont été replacés dans la chapelle et dans la crypte.

Les drapeaux ont été nettoyés, consolidés autant que possible et leurs lambeaux rajustés aux hampes.

L'examen de chaque drapeau a été fait avec la plus grande circonspection et ce n'est qu'après avoir scrupuleusement vérifié les archives et établi une probabilité aussi voisine que possible de la certitude, que le classement a été établi.

Trophées placés dans l'église [1].

Côté de l' Orient en partant du maître-autel :

Nos		
79[1]	— Drapeau bavarois.	Guerres du 1er Empire.
72.	— Drapeau prussien.	
89.	— Drapeau espagnol.	
90.	—	
92.	—	
95.	—	
86.	—	
88.	—	
97.	—	
100.	—	
102.	—	
104.	—	
106.	—	
108.	—	
151.	—	
157.	—	
159.	—	
128.	— Drapeau portugais.	
130.	—	
148.	— Drapeau anglais.	
190.	— Drapeau turc.	Expédition de Morée (1828).
193.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie (1830).
194.	—	
195.	—	
196.	—	
197.	—	
198.	—	
200.	—	
201.	—	
202.	—	
203.	—	
204.	—	
205.	—	
206.	—	
207.	—	

1. D'après le catalogue du Musée de l'Armée.

Nos		
209.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie (1830).
213.	— Toug (queue de cheval)	
215.	—	
216.	— Drapeau algérien.	
217.	—	
230.	—	
231.	—	
233.	—	
235.	—	
236.	—	
237.	—	
261.	—	
262.	—	Guerres d'Algérie (1832).
264.	—	
271.	—	Guerres d'Algérie (1836).
273.	—	
275.	—	
276.	—	
278.	—	
280.	—	
282.	—	
283.	—	
284.	—	
286.	—	
292.	—	Guerres d'Algérie (1837).
297.	—	Guerres d'Algérie (1839).
298.	—	
299.	—	
300.	—	
307.	— Drapeau marocain.	Expéd^on du Maroc (1844).
309.	—	
312.	—	
313.	— Drapeau marocain.	Expéd^on du Maroc (1844).
315.	—	
317.	—	
318.	—	
326.	—	
328.	—	

Nos		
352.	— Drapeau algérien.	Laghouat (1852).
353.	—	
361.	— Drapeau russe.	Guerre de Crimée (1854).
362.	—	
365.	— Drapeau autrichien.	Guerre d'Italie (1859).
376.	— Drapeau mexicain.	Guerre du Mexique (1862-1865).
378.	—	
385.	—	
386.	—	
388.	—	
390.	—	
393.	—	
395.	—	
397.	—	
399.	—	
400.	—	
405.	—	
407.	—	
409.	—	
411.	—	
413.	—	
415.	—	
443.	— Pavillon tunisien.	Expédit^on de Tunisie (1881).
449.	— Pavillon chinois.	Expédit^on de Chine (1884).
451.	—	
452.	—	
454.	—	
455.	—	
457.	—	
477.	— Pavillon hova.	Expédit^on de Madagascar (1895).

Côté de l'Occident en partant du maître-autel :

47.	— Drapeau autrichien.	Guerres du 1er Empire.
71.	— Drapeau prussien.	
91.	— Drapeau espagnol.	
93.	—	
94.	—	

Nos		
98.	— Drapeau espagnol.	Guerres du 1er Empire.
83.	—	
84.	—	
85.	—	
96.	—	
99.	—	
101.	—	
103.	—	
105.	—	
107.	—	
109.	—	
150.	—	
158.	—	
127.	— Drapeau portugais.	
129.	—	
149.	— Drapeau anglais.	
171.	—	
191.	— Drapeau turc.	Expédition de Morée (1828).
199.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie (1830).
208.	—	
210.	—	
212.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie 1830).
214.	—	
219.	—	
221.	—	
222.	—	
223.	—	
224.	—	
225.	—	
226.	—	
227.	—	
211.	—	
218.	— Toug (queue de cheval)	
220.	—	
228.	— Drapeau algérien.	
229.	—	
232.	—	
234.	—	

Nos		
238.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie (1830).
239.	—	
240.	—	
259.	—	
260.	—	
263.	—	
267.	— Drapeau algérien.	Guerres d'Algérie (1832-1843).
268.	—	
269.	—	
270.	—	
272.	—	
274.	—	
277.	—	
279.	—	
281.	—	
285.	—	
303.	—	
304.	—	
306.	— Drapeau marocain.	Expéd^on du Maroc (1844).
308.	—	
310.	—	
311.	— Drapeau marocain.	Expéd^on du Maroc (1844).
314.	—	
316.	—	
319.	—	
320.	—	
324.	—	
325.	—	
327.	—	

329. — Drapeau argentin. Combat d'Obligado (1845).
334. — Drapeau tahitien. Expédition de Tahiti (1846).
351 et 351 *bis*. — Drapeau algérien. Siège de Laghouat (1852).
360. — Drapeau russe. Guerre de Crimée (1854).
366. — Drapeau autrichien. Guerre d'Italie (1859).
368. — Drapeau marocain. Expédition du Maroc (1859).

377.	— Drapeau mexicain.	Guerre du Mexique (1862-1865).
379.	—	
387.	—	

Nos		
389.	— Drapeau mexicain.	Guerre du Mexique (1862-1865).
391.	—	
392.	—	
394.	—	
396.	—	
398.	—	
404.	—	
406.	—	
408.	—	
410.	—	
412.	—	
414.	—	
416.	—	
417.	—	
442.	— Pavillon tunisien.	Expédit^on de Tunisie (1881).
450.	— Drapeau chinois.	Expédit^on de Chine (1884).
453.	—	
456.	—	
458.	—	
459.	—	
479.	—	Expédit^on de Chine (1900).

Dans les angles :

87. — Pavillon espagnol (1809).

166. — Pavillon anglais du brick *les Deux Jumeaux* pris à l'abordage dans la Baltique (1813).

294.	— Pavillon mexicain.	Fort St-Juan d'Ulloa (1838).
295.	—	
296.	—	
330.	— Pavillon argentin.	Combat d'Obligado (1845).
331.	—	
332.	—	
333.	—	
355.	— Pavillon russe.	Guerre de Crimée (1855).
356.	—	
358.	—	
359.	—	

LE DÔME DES INVALIDES

La construction du Dôme et de l'église, appelée chapelle royale, fut commencée par Mansart en 1706; il mourut en 1708 et son œuvre ne fut achevée qu'en 1735.

Par l'élégance de sa forme, le Dôme des Invalides ne le cède, a-t-on dit, qu'au dôme de Saint-Pierre de Rome, dont les proportions sont d'ailleurs tout autres. Mansart a rivalisé avec l'architecte Wrenn, qui édifiait, à la même époque, le dôme de Saint-Paul, à Londres.

C'est le Dôme qui donne à l'Hôtel des Invalides sa véritable grandeur et qui le protège contre les profanations de destination dont il a été parfois menacé. Sans le Dôme, l'Hôtel ne serait sans doute qu'une vaste caserne ou serait devenu une sorte d'arsenal.

Il domine Paris et signale à la vénération de la postérité la sépulture de Napoléon. Il rappelle la majesté de Louis-le-Grand.

Aujourd'hui, sous sa protection, ont été réunies et sont pieusement conservées les reliques militaires de la France.

Le Dôme, le plus beau de ce modèle d'architecture, est formé par une charpente d'un remarquable travail que recouvre une chape de plomb.

L'ornementation extérieure de la coupole est d'une richesse incomparable; elle se compose de douze larges

côtes dans l'intervalle desquelles sont plaqués de grands trophées d'armes, en plomb doré, masquant l'ouverture des lucarnes d'éclairage[1].

Un grand nombre de statues ornaient le Dôme. Elles furent descendues pendant la Révolution et la plupart furent détruites ; quatre statues en plomb doré, représentant quatre Vertus, entouraient l'obélisque du sommet; elles furent fondues en 1793 pour faire des balles.

Sur l'ordre de Napoléon, en 1812, ces quatre statues furent reconstituées, mais la difficulté de les remettre en place fit renoncer au projet de les replacer; elles furent détruites.

La lanterne à jour, sur une plate-forme circulaire d'où s'élèvent quatre arcades qui supportent une sorte d'obélisque cannelé et ciselé, est surmontée d'une croix de fer doré (107 m. au-dessus du sol).

La façade de l'église du Dôme (60 m. de large) est orientée vers le sud.

On y accède par un large perron de 15 marches.

Dans le projet primitif, ce perron devait être précédé d'une colonnade dans le genre de celle de Saint-Pierre de Rome. Une pelouse, limitée par une grille, sépare l'église du Dôme des larges avenues dessinées postérieurement et qui lui forment autant de voies triomphales.

Six colonnes d'ordre dorique entourent l'entrée, de chaque côté de laquelle sont des statues colossales en marbre, de 3 mètres de haut : à l'ouest, saint Louis; à l'est, saint Charlemagne.

Sur l'entablement dorique s'élèvent les colonnes et les

1. La première dorure date de 1715, elle coûta 50 000 écus.

La lanterne et la coupole furent redorées en 1813 au prix de 243 000 francs. Cette dorure subsiste encore sous celles postérieurement appliquées en 1853 et en 1867, et qui ont mal tenu.

2. Les statues modelées par Girardon furent sculptées : saint Charlemagne, par Coustou ainé; saint Louis, par Coysevox.

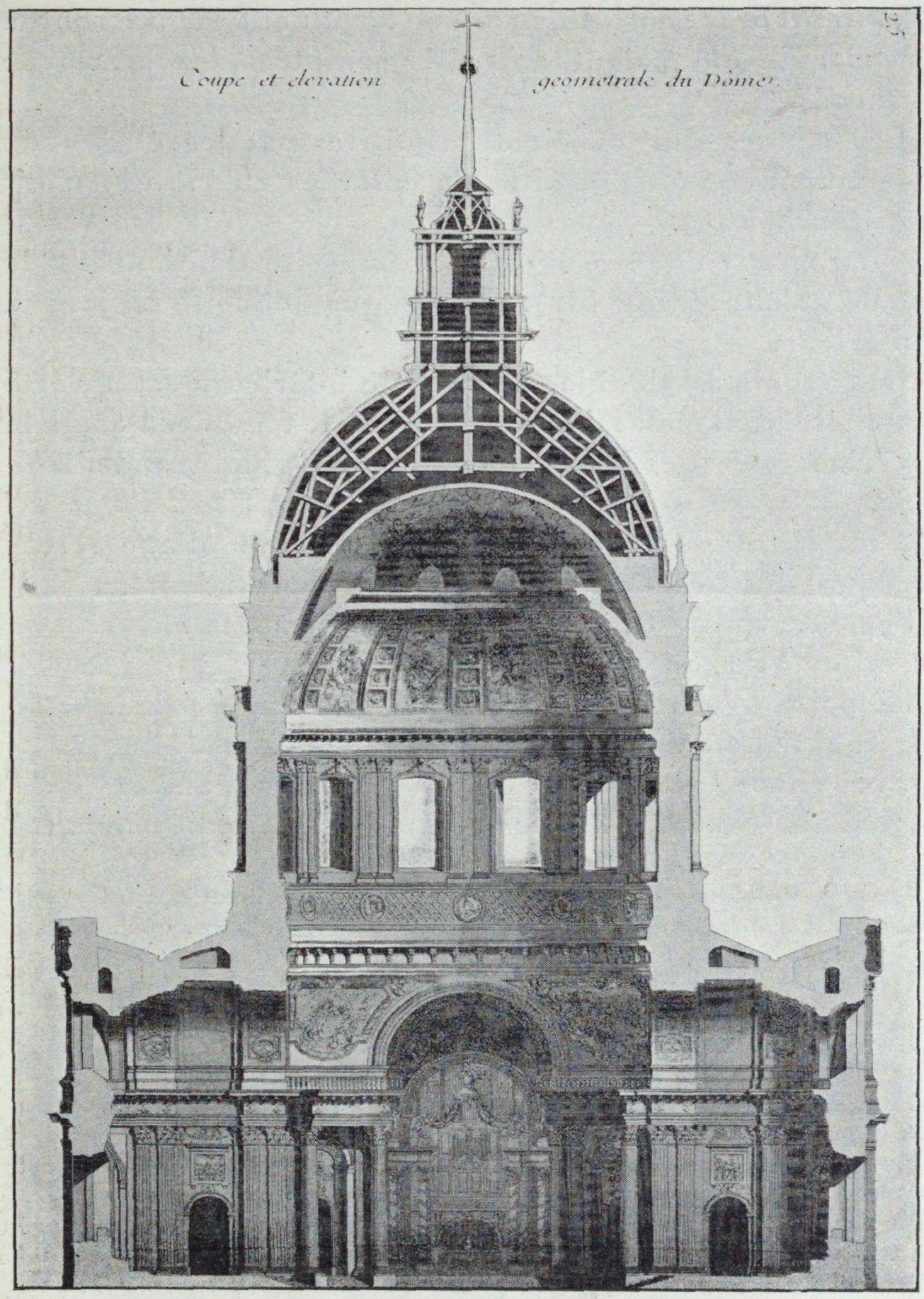

Chevotet del. Lucas sc.

CHARPENTE DU DÔME DES INVALIDES

pilastres d'ordre corinthien qui se terminent par un fronton en triangle où étaient autrefois sculptées les armes de France.

Les statues qui ornaient primitivement les étages du momument ont été détruites ou enlevées en 1793 et n'ont pas été rétablies.

Quarante colonnes d'ordre composite soutiennent le Dôme et encadrent les fenêtres qui donnent le jour à l'intérieur.

La coupole est double. La coupole inférieure est ouverte circulairement pour laisser apparaître le fond de la coupole supérieure, ce qui laisse à l'édifice sa plus grande hauteur.

L'intérieur du monument a la forme d'une croix grecque; les branches de la croix correspondant au sud, à l'entrée; au nord, à l'autel; à l'orient, à la chapelle de la Sainte Vierge (monument de Turenne) [1]; à l'occident, à la chapelle de sainte Thérèse, ainsi dédiée à la patronne de la reine, femme de Louis XIV (monument de Vauban) [2].

Six chapelles furent disposées par Mansart dans l'église du Dôme. Quatorze grandes statues devaient les

1. Ce monument est celui qui était à Saint-Denis et qui fut sauvé de la destruction en 1793; il fut composé par Lebrun, exécuté par Tuby. Turenne est représenté expirant entre les bras de l'Immortalité. A ses pieds est un aigle effrayé, symbole de l'Empire, sur lequel le maréchal avait remporté ses victoires.

Le corps de Turenne a été transféré aux Invalides en 1800 (Voir plus haut, page 39).

Turenne, né à Sedan en 1611, tué par un boulet le 27 juillet 1675 à la bataille de Saltzbach.

2. Le monument de Vauban exécuté par Etex (1846-1847) est symétrique de celui de Turenne et en rappelle l'ordonnance.

Vauban est représenté demi-couché en costume de guerre, entouré d'attributs qui rappellent ses œuvres.

Vauban, né près de Saulieu (Côte-d'Or), est mort en 1707. Son cœur fut solennellement transféré aux Invalides par ordre de l'Empereur Napoléon en 1808.

Plan des chapelles du Dôme des Invalides.

6 8 — Chapelle de saint Grégoire — 7

13 12 — Chapelle de saint Ambroise — 14

Chapelle de la Vierge — 1

Chapelle de sainte Thérèse — 2

5 — Chapelle de saint Jérôme — 3 4

10 — Chapelle de saint Augustin — 11 9

Façade (place Vauban).

1. La Vierge.
2. Sainte Thérèse.
3. Saint Jérôme,
4. Sainte Paule.
5. Sainte Eustochie.
6. Saint Grégoire.
7. Sainte Sylvie.
8. Sainte Émilienne.
9. Saint Augustin.
10. Sainte Monique.
11. Saint Alype.
12. Saint Ambroise.
13. Saint Satyre.
14. Sainte Marcelline.

orner. Les modèles en furent exécutés sous la direction de Girardon [1].

La chapelle de droite du transept était dédiée à la Vierge; celle de gauche à sainte Thérèse, patronne de la reine; les quatre autres aux Pères de l'Église saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire. La statue du saint qui donnait son nom à la chapelle devait être accompagnée de celles de deux saints ou saintes ayant avec lui des liens de parenté ou d'amitié.

Avec saint Ambroise, son frère saint Satyre et sa sœur sainte Marcelline.

Avec saint Augustin, sa mère sainte Monique et son ami saint Alype.

Avec saint Jérôme, sainte Paule, dame romaine, et la fille de celle-ci, sainte Eustochie, qui dirigea à Jérusalem les couvents qu'elle avait fondés.

Avec saint Grégoire, sa mère sainte Sylvie et sa sœur sainte Émilienne.

Toutes ces statues furent exécutées en plâtre et payées en moyenne 700 livres. — Elles furent, à l'époque de Louis XVI, remplacées par des marbres, dus aux ciseaux des plus célèbres sculpteurs, Pigalle, Houdon, Caffiéri, Adam, Falconnet, etc., qui s'inspirèrent plus ou moins des modèles de leurs devanciers. Ces statues de marbre leur furent payées, en moyenne, 7000 livres.

Lorsque, en 1794, l'ordre fut donné de descendre ces statues de leurs piédestaux, elles furent, pour la plupart, jetées dans les fossés qui bordaient l'Hôtel.

En 1799, Lenoir, conservateur au Musée des Monuments français, obtint de les faire transporter à ce Musée, où elles furent réunies, à l'exception de cinq. Sainte

1. François Girardon, sculpteur du Roy, recteur chancelier de l'Académie royale de peinture et sculpture, mort en 1715, âgé de quatre-vingt-huit ans.

St Grégoire ayant fait l'Aumone, un Ange lui aparoît

CHAPELLE SAINT-GRÉGOIRE. — ÉGLISE DU DÔME

(Spécimen des peintures.)

Sylvie, saint Satyre, sainte Marcelline, sainte Eustochie, sainte Paule.

La statue de la Vierge, par Pigalle, est actuellement à l'église Saint-Eustache ; celle de saint Jérôme, par Adam, à l'église Saint-Roch. Le sort des autres est encore inconnu.

Celles qui ne furent pas remises à Lenoir en 1799 durent être complètement détruites et servirent de moellons pour des constructions nouvelles, à cause de « l'impossibilité et de l'inutilité de restaurer ces statues et pardessus tout de la médiocrité de pareils ouvrages ».

Les chapelles du Dôme ont donc perdu le beau caractère que devaient leur donner ces œuvres d'art. Quelques-unes des statues ont été remplacées par des statues quelconques du XIXe siècle.

C'est ainsi que sur le socle de sainte Sylvie se trouve un *Christ à la colonne* de Slodtz (1803) ; sur ceux de saint Alype et de sainte Émilienne des figures provenant du monument du maréchal de Créqui qui est à Saint-Roch ; sur celui de saint Augustin une figure de la *Religion* (1803) ; sur ceux de saint Satyre et de sainte Marcelline des figures de *Vertus*, par Mazières [1] (1803).

Entre les branches de la croix sont les quatre chapelles rondes, dites des Pères de l'église : à l'orient (côté du nord), chapelle Saint-Ambroise réservée pour le dépôt du cœur de La Tour d'Auvergne, qui fut solennellement transféré aux Invalides en 1904 et provisoirement déposé dans le caveau des gouverneurs [2].

1. Pour plus de détails se reporter à une très intéressante notice publiée par M. Carle Dreyfus dans les *Archives de l'art français*, tome II, 2e fascicule, 1908.

2. Voir page 47.

CHAPELLE SAINT-AMBROISE. — ÉGLISE DU DÔME

(Spécimen des peintures.)

A l'orient (côté du sud), chapelle Saint-Augustin (sarcophage de Joseph Bonaparte, roi de Naples et d'Espagne, érigé en 1866 [1]).

A l'occident (côté du nord), chapelle Saint-Grégoire.

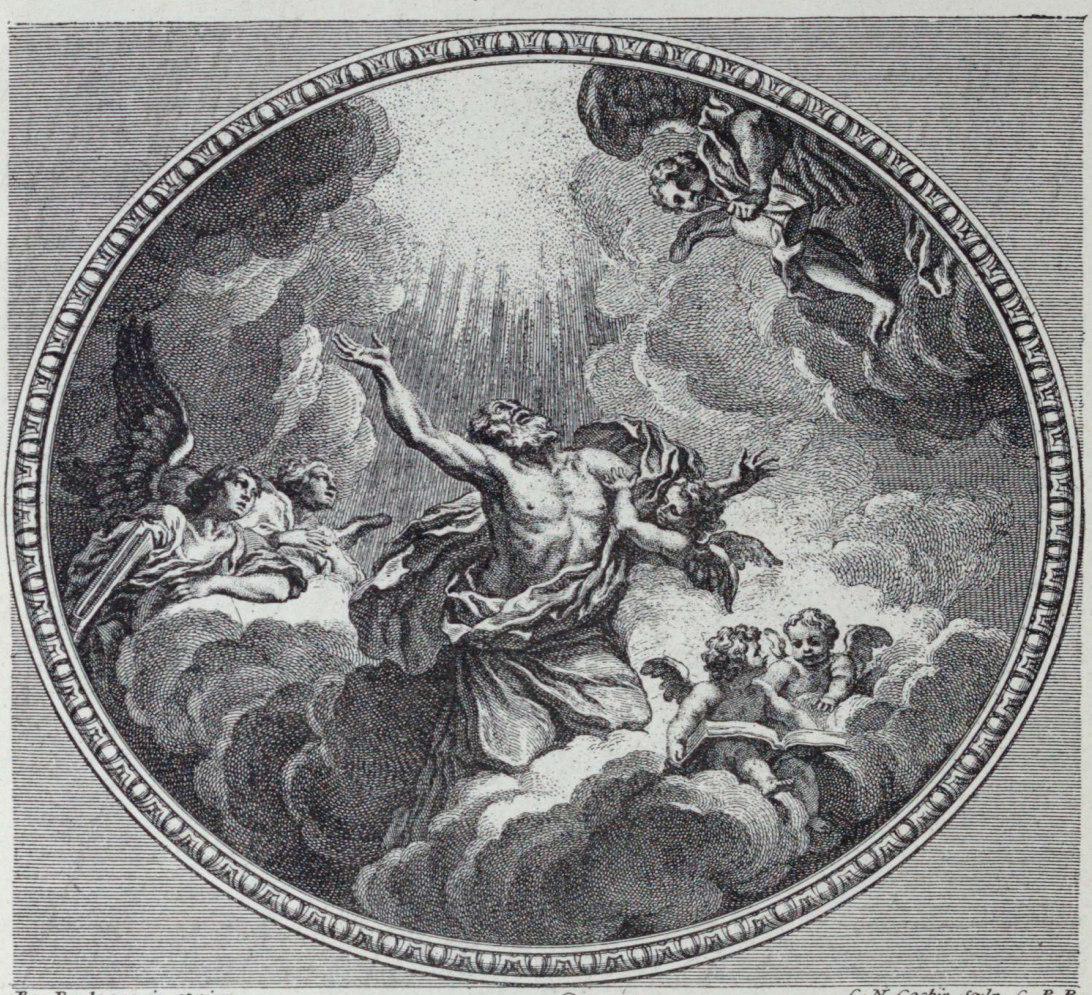

CHAPELLE SAINT-GÉRÔME. — ÉGLISE DU DÔME
(Spécimen des peintures.)

A l'occident (côté du sud), chapelle Saint-Jérôme. Dans cette dernière fut déposé, de 1841 à 1861, en attendant l'achèvement de la crypte, le cercueil de Napoléon. Elle contient le sarcophage de Jérôme Bonaparte, frère

1. Par l'architecte Crépinet.

Jouvenet pinxit. Cochin sc.

SAINT ANDRÉ APÔTRE

(Spécimen des peintures de la coupole au Dôme.)

de l'Empereur, roi de Westphalie, mort en 1860, et une statue en pied du roi Jérôme érigée en 1862 [1].

Dans le caveau sous cette chapelle a été placé le cœur

CHAPELLE SAINT-AMBROISE. — ÉGLISE DU DÔME
(Spécimen des sculptures.)

du général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte, mort à Saint-Domingue en 1802.

Un petit sarcophage contient les restes du fils aîné du

1. Par Eug. Guillaume.

2. Dans les caveaux sous la chapelle Saint-Grégoire ont été déposés les corps de 14 victimes de l'attentat Fieschi (machine infernale), dirigé contre le roi Louis-Philippe le 28 juin 1835, parmi lesquelles le maréchal Mortier, duc de Trévise (voir page 104).

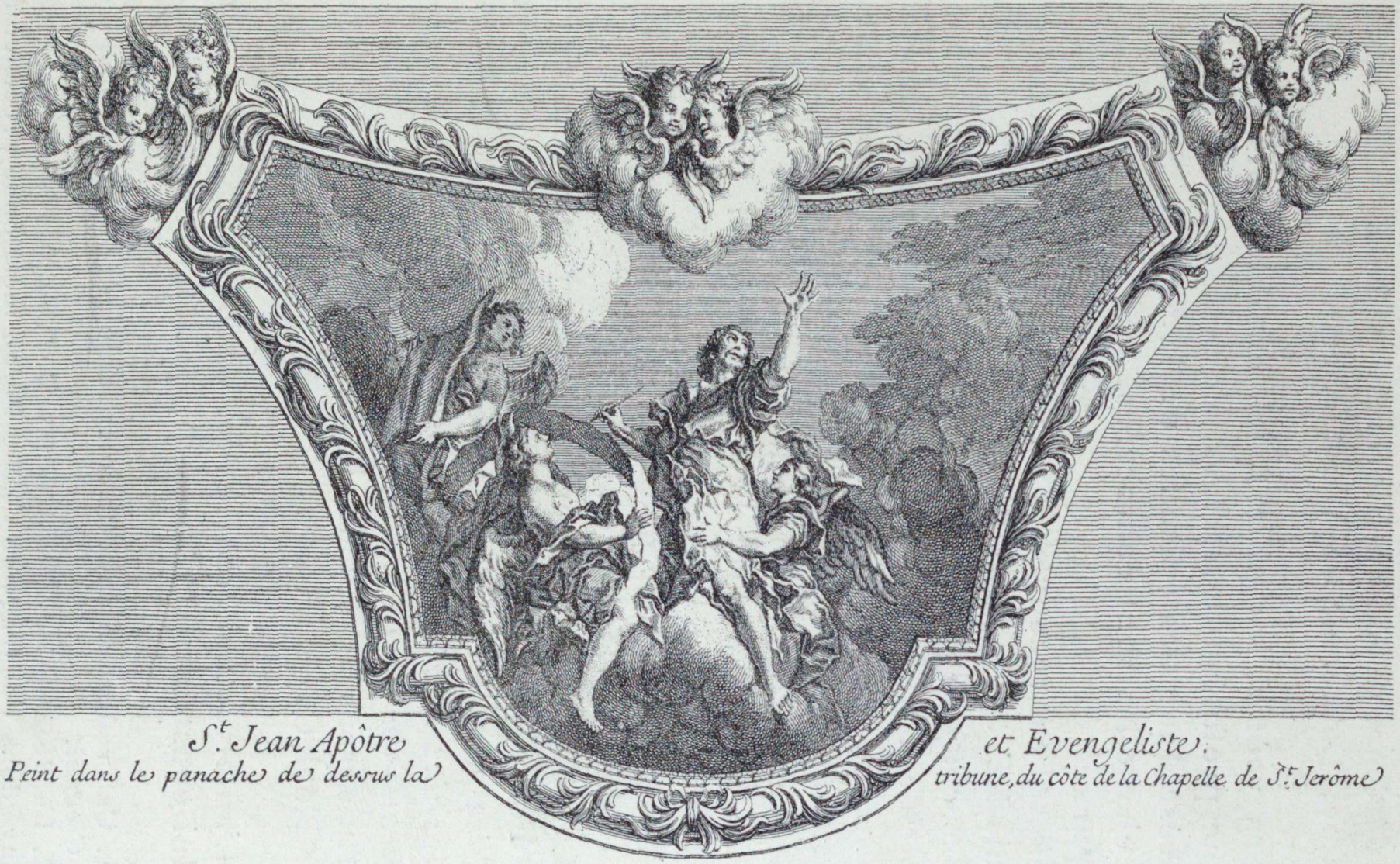

S^t. Jean Apôtre et Evengeliste.
Peint dans le panache de dessus la tribune, du côte de la Chapelle de S^t. Jerôme

ÉGLISE DU DÔME

roi Jérôme, décédé à Florence en 1847, et le cœur de sa femme, Catherine de Wurtenberg.

Les voûtes, les piliers, les entablements sont décorés d'une profusion de statues, de sculptures et de peintures représentant des épisodes de la vie des Saints auxquels les chapelles sont consacrées. Les statues primitives ont disparu.

Le sol est recouvert d'une mosaïque avec les chiffres de Louis XIV.

La coupole et les voussures qui la supportent sont également très ornées de sculptures et de peintures :

Les quatre évangélistes : saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, par Charles de La Fosse.

La ceinture qui forme la base du Dôme est décorée de douze médaillons ronds, sculptés en relief et représentant douze rois de France.

Au-dessus, douze grandes peintures par Jean Jouvenet représentant les douze apôtres.

La coupole est décorée d'une grande peinture par de La Fosse, représentant en trois groupes principaux : la *Gloire du Paradis*, la *Félicité des Saints* et *l'Offrande, par saint Louis, de l'épée avec laquelle il a triomphé des ennemis du nom chrétien*[1] (voir page 132).

Au-dessus du chœur, la *Sainte Trinité* et l'*Assomption*, par Noël Coypel[2].

L'autel actuel, œuvre de Visconti (1842), a remplacé celui construit par Mansart, qui était double, c'est-à-dire

1. Une réduction de cette composition décore le plafond de la salle du Conseil.

2. La description très détaillée des sculptures et des peintures se trouve dans l'ouvrage de l'abbé Pérau mentionné précédemment. — La notice de M. Vacquier, également citée plus haut, donne, à ce sujet, d'intéressants détails.

ÉGLISE DU DÔME

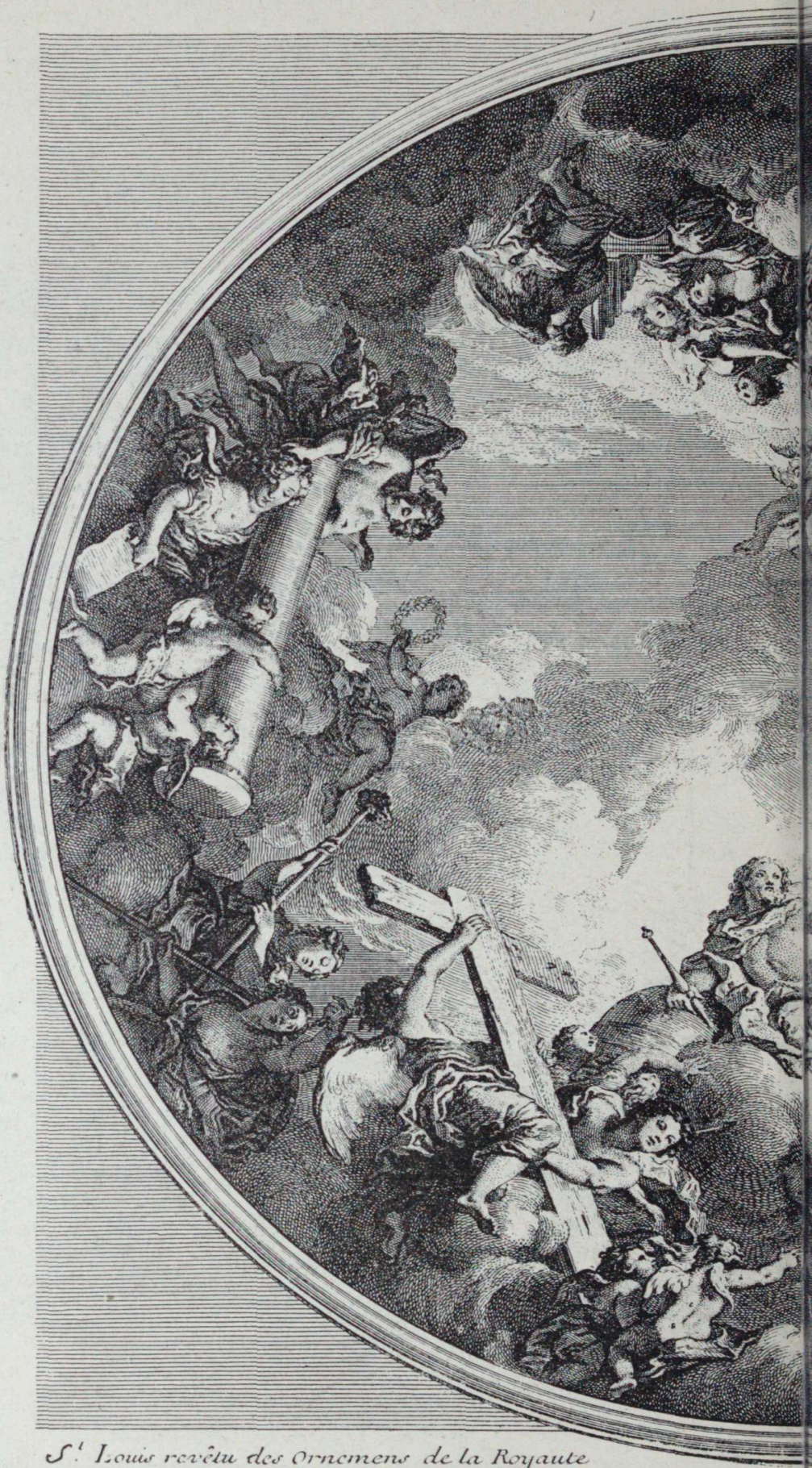

S.t Louis revêtu des Ornemens de la Royaute
environne de ses Anges, l'Epée dont il-à

C. de la Fosse pinxit.

PEINTURE DE LA

(Une réduction se trou

entre dans la Gloire, et présente à Jesus-Christ
phé des ennemis du Nom Chrêtien.

Cochin sc.

OLE DU DÔME
alle du Conseil.)

l'Assomption de la S.te Vierge

Peinte au dessus de l'arcade du Sanctuaire du Dôme

N. Coypel pinx.

C.N. C. sc.

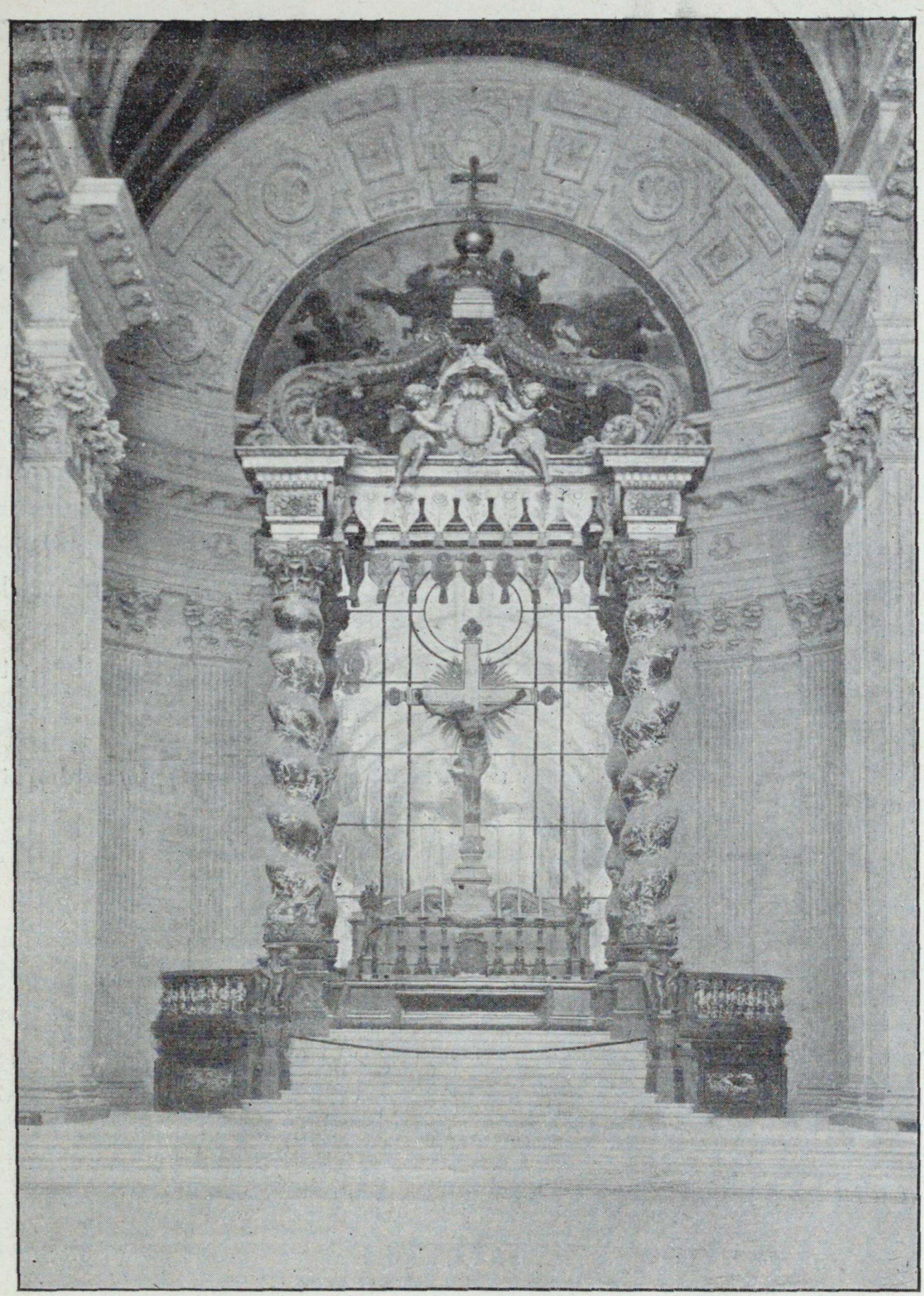

AUTEL DE L'ÉGLISE DU DÔME

d'un côté pour l'église des soldats, de l'autre pour la chapelle royale.

Cet autel avait été renversé pendant la Révolution, reconstruit sous l'Empire en 1811, puis enlevé pour la réception des cendres en 1840.

L'autel, élevé de dix marches, est en marbre noir de l'Isère, supporté par un soubassement en marbre vert des Vosges. Le tabernacle est surmonté d'un christ monumental en bronze. Le baldaquin en bois doré est soutenu par quatre colonnes torses monolithes en marbre noir et blanc avec base et chapiteaux en bronze doré [1].

Les vitraux de couleur d'or qui éclairent l'autel tamisent une lumière qui produit un effet d'une rare magnificence, tandis que le reste de la chapelle du Dôme est éclairé par des vitraux de couleur bleuâtre qui atténuent la lumière.

Le contraste augmente l'impression de grandiose beauté du monument.

1. Vacquier, *loc. cit.* (œuvre de Marneuf et Hubert); le baldaquin a été construit par Triquetty.

TOMBEAU DE L'EMPEREUR NAPOLÉON

Le Dôme des Invalides paraissait avoir été prédestiné à recouvrir la sépulture de l'homme de génie dont tous les peuples entourent la mémoire d'admiration.

Il convenait cependant, en y plaçant le sarcophage monumental qui devait recevoir les restes de Napoléon, de ne pas porter préjudice à la noblesse et à la beauté architecturale de l'intérieur de l'édifice. Il fut décidé, d'après les plans présentés par l'architecte Visconti, qu'une grande crypte circulaire serait creusée, dont le centre serait perpendiculairement sous le dôme, au point d'où l'on pouvait voir officier simultanément à sept autels : l'autel principal et les six chapelles latérales.

Commencée en 1843, interrompue en 1848, la construction n'en fut terminée qu'en 1861 [1]. Les restes de Napoléon y furent descendus le 2 avril 1861.

La crypte circulaire a 23 mètres de diamètre, dont 15 à ciel ouvert; 6 mètres de profondeur. Elle est séparée de l'église par une balustrade en marbre blanc.

Un double escalier semi-circulaire, de marbre blanc, conduit du pied du maître-autel, en le contournant, devant la grande Porte de bronze [2] de la Crypte, au niveau de

1. La dépense totale dépassa 4 millions et demi.
2. Œuvre de Marneuf.

l'église dont elle est séparée par une grande verrière. Deux gigantesques statues [1] en bronze florentin gardent l'entrée du sépulcre. Elles représentent des hommes vêtus de manteaux funèbres, couronnés de lauriers, et portant sur des coussins : l'un, le globe et l'épée; l'autre, le sceptre et la couronne. Ils symbolisent la puissance militaire et la puissance civile.

Au-dessus de la porte est inscrite en lettres dorées cette phrase du testament de l'Empereur :

JE DÉSIRE QUE MES CENDRES REPOSENT
SUR LES BORDS DE LA SEINE
AU MILIEU DE CE PEUPLE FRANÇAIS
QUE J'AI TANT AIMÉ

Sur le palier devant la porte sont les cénotaphes des grands maréchaux du palais : Duroc et Bertrand, les amis et compagnons de Napoléon [2].

On descend dans la Crypte par un grand escalier obscur de vingt-six marches de marbre blanc, d'un seul bloc de huit mètres de long; la voûte est formée par les marches de l'autel. Au bas, deux médaillons en mosaïque

1. Œuvre de Duret.

2. Le général Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du Palais, né à Pont-à-Mousson en 1772, aide de camp de Bonaparte en 1796, mort des suites d'une blessure reçue à Reichenbach, 22 mai 1813. Napoléon a dit de lui à Sainte-Hélène : « *Duroc, seul, a eu mon intimité et possédé mon entière confiance* ».

Les restes mortels de Duroc ont été déposés sous ce monument funèbre en 1847.

Le général Bertrand, né à Châteauroux, prit part à toutes les campagnes de l'Empire, devint grand maréchal du Palais après la mort de Duroc; il suivit l'Empereur à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène. Napoléon a dit de lui : « *Bertrand est désormais identifié avec mon sort* ». Il accompagna l'expédition chargée de ramener ses restes mortels, mourut en 1844. Le corps de Bertrand a été déposé dans le monument, le 5 mai 1847, en même temps que celui de Duroc.

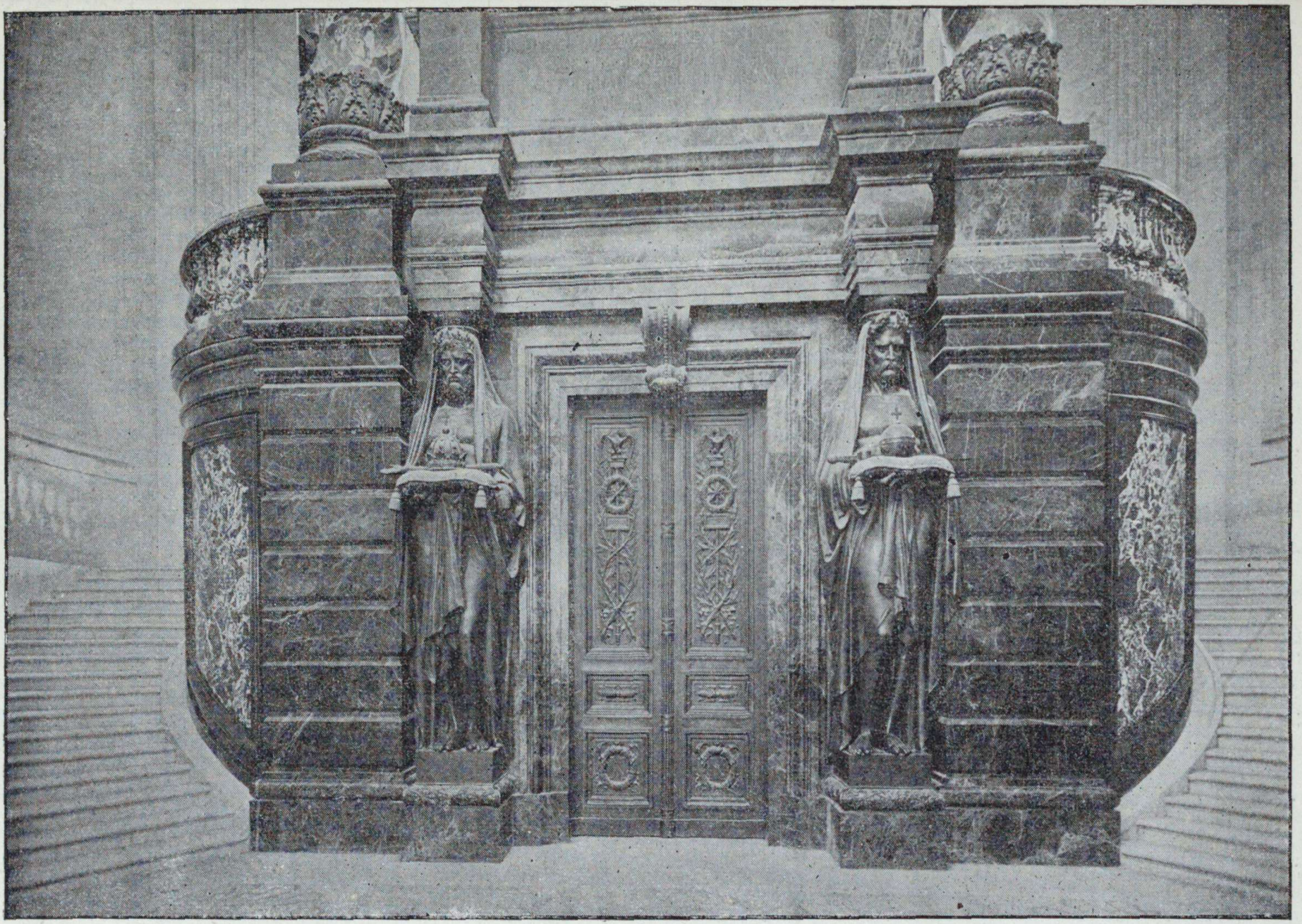

LA PORTE DE BRONZE. — ENTRÉE DE LA CRYPTE

représentant l'étoile de la Légion d'honneur et la couronne impériale de Charlemagne.

De chaque côté au pied de l'escalier avaient été placés en revêtement du mur, deux grands bas-reliefs de marbre, de 3 m. 20 sur 2 m. 30, représentant :

1° L'exhumation du corps de Napoléon à Sainte-Hélène;
2° Le prince de Joinville présentant au roi Louis-Philippe le cercueil de Napoléon.

Ces bas-reliefs, enlevés sous le règne de Napoléon III, doivent être replacés (1909).

Une galerie couverte entoure le patium circulaire au centre duquel se dresse la masse imposante du sarcophage impérial.

Les murs de la galerie sont ornés de dix grands bas-reliefs en marbre blanc, rappelant les grands faits du règne de l'Empereur [1].

Ils ont été placés dans l'ordre suivant, en entrant dans la galerie par la droite :

La Légion d'honneur;
Les grands travaux publics;
Le commerce et l'industrie;
La cour des Comptes;
L'Université;
Le Concordat;
Le Code;
Le Conseil d'État;
L'Administration;
La Pacification des troubles.

Chaque bas-relief mesure 4 m. 30 sur 2 m. 60.

Leur composition est de style uniforme : au centre, Napoléon est assis ou debout, mais la plupart du temps

1. Composés par Simar.

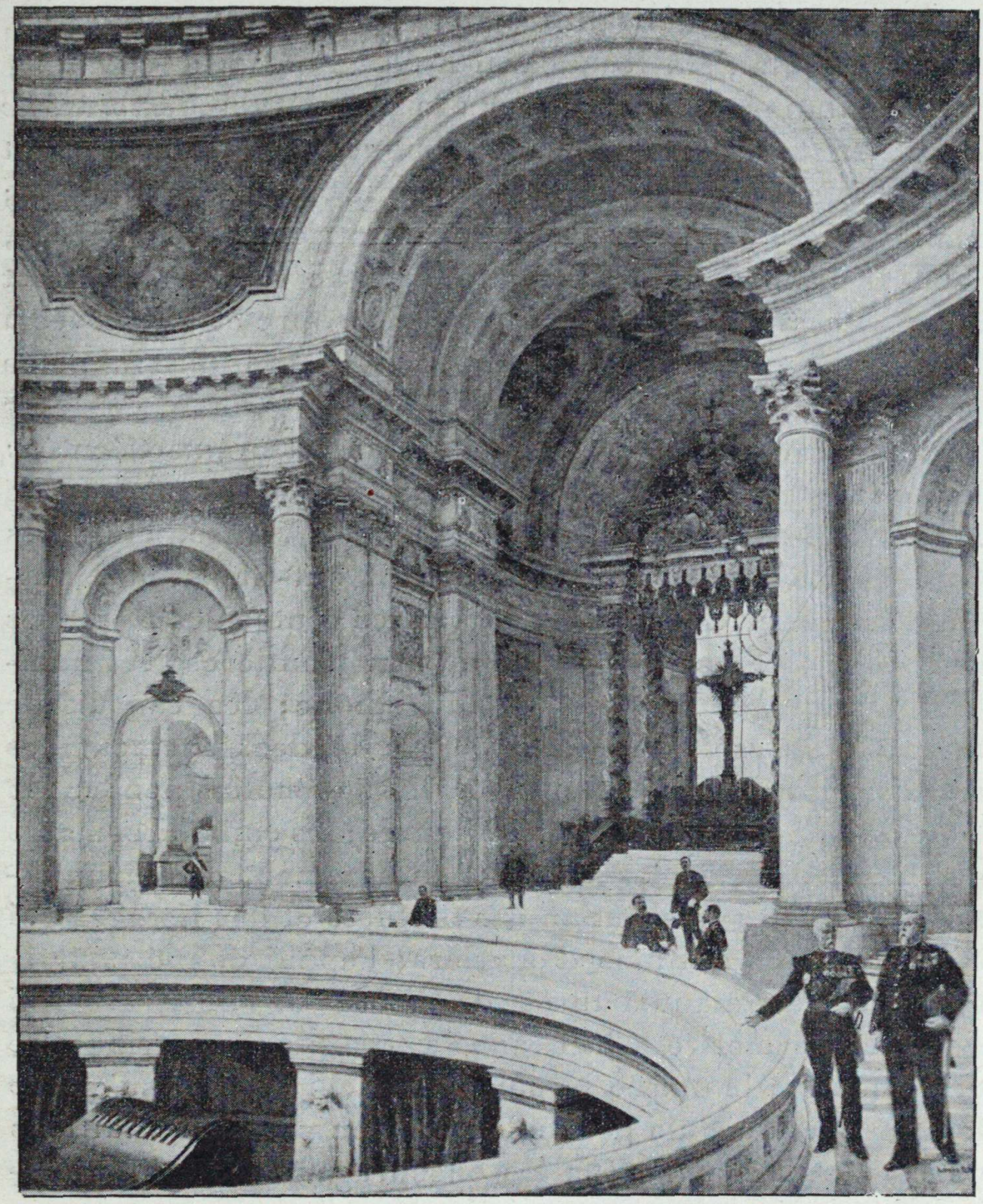

VUE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE DU DÔME
d'après le tableau de L. Beroud, 1888 (Musée de l'Armée).
Le général Sumpt, commandant des Invalides. — Colonel Normand, commandant en second.

assis, en costume antique; autour de lui se groupent les personnages symbolisant les arts, les sciences, la religion, la justice, etc., sur lesquels il a étendu sa protection.

Des citations, extraites pour la plupart du *Mémorial de Sainte-Hélène*, caractérisent chaque composition dont l'ensemble présenterait, sans cela, une certaine monotonie; mais toute l'œuvre civile et organisatrice de l'Empereur, dont il s'enorgueillissait autant que de ses victoires, est ainsi retracée en style lapidaire très sobre et conservée à la mémoire des hommes comme sa gloire militaire rappelée par les monuments.

Énumérant à Sainte-Hélène les grands travaux exécutés : les ouvrages hydrauliques des ports de France et de l'étranger; Anvers, Cherbourg, Nice, Venise, etc.; les percées des Alpes : au Simplon, au Mont-Cenis, au Mont-Genèvre, à la Corniche; les grandes routes des Pyrénées aux Alpes; celles de l'intérieur aux frontières; les nombreux ponts de la Seine et du Rhône; les canaux de l'Escaut, du Rhin au Rhône, etc.; le desséchement des marais; le rétablissement des églises démolies pendant la Révolution; la construction du Louvre; les embellissements de Paris, ceux de Rome; le rétablissement des manufactures de Lyon; la création des filatures et des tissages qui emploient des millions d'ouvriers; l'appui donné pour la création des manufactures de sucre de betterave qui devaient permettre à la France de ne plus être tributaire des colonies; le musée Napoléon enrichi de chefs-d'œuvre légitimement acquis par de l'argent ou par des conditions de traités de paix, etc.; les encouragements à l'agriculture : l'introduction du mérinos, la culture de la garance, la substitution du pastel à l'indigo, les courses de chevaux, etc.; il ajoutait :

L'histoire dira que tout cela fut accompli au milieu de guerres continuelles, sans aucun emprunt, lorsque la dette

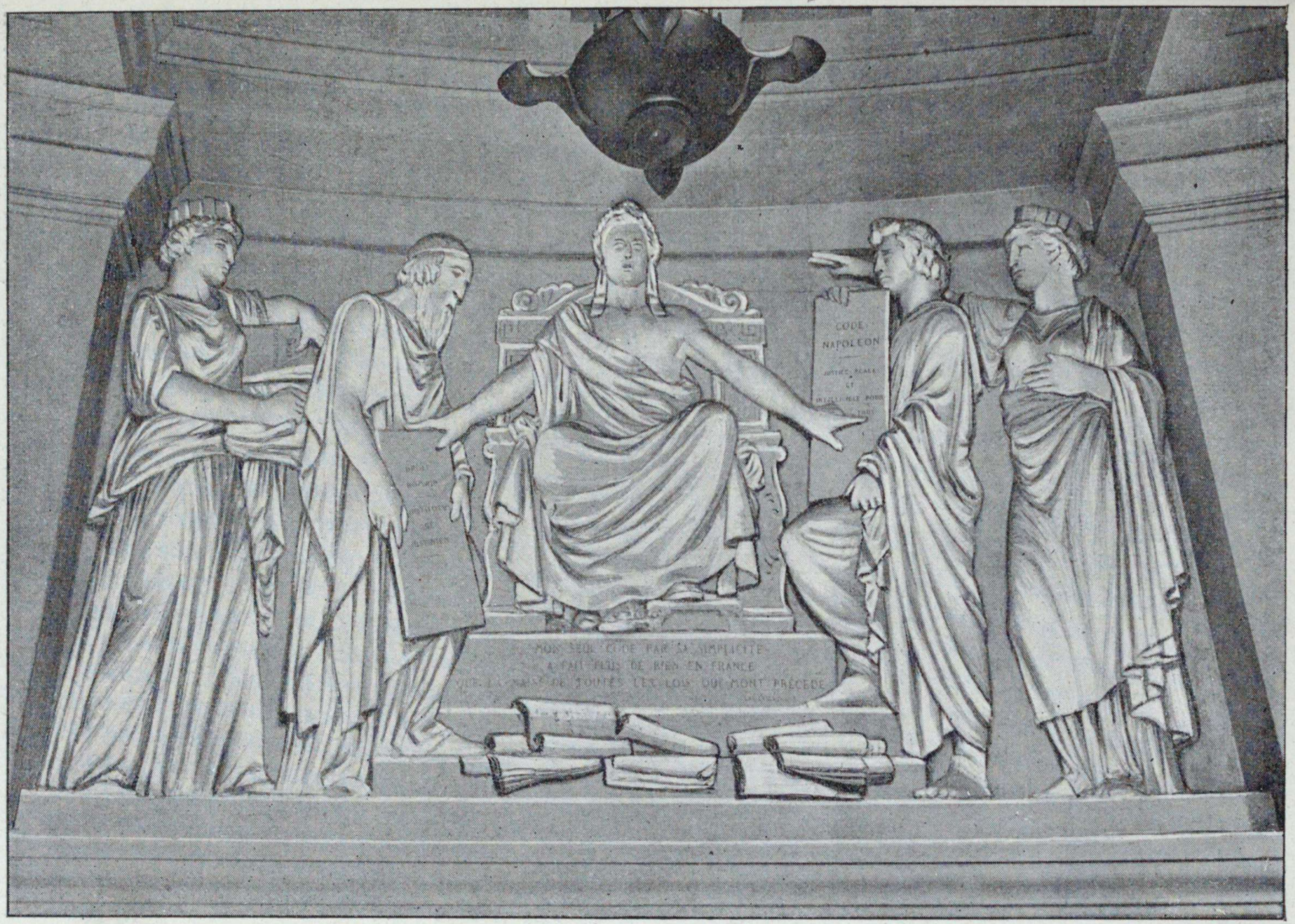

LE CODE NAPOLÉON

Spécimen des bas-reliefs de la galerie de la crypte par Simart.

publique diminuait tous les jours, que les taxes étaient allégées et que des sommes considérables étaient mises en réserve.

Les bas-reliefs portent les inscriptions suivantes :

1° Création de la Légion d'honneur :

J'ai excité toutes les émulations, récompensé tous les mérites, et reculé les limites de la gloire. (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

L'ordre de la Légion d'honneur fut créé par une loi de l'an X.

Le 14 juillet 1804 la remise des décorations fut faite solennellement par l'Empereur sous le Dôme des Invalides (Voir plus haut, page 42).

Napoléon, pour combattre les critiques dont cette institution était l'objet au début, disait : « *L'unique décoration de la Légion d'honneur avec l'universalité de son application, est le type de l'égalité. Cette institution met sur le même rang le prince, le maréchal et le tambour... Les soldats ne sachant ni lire ni écrire étaient fiers, pour prix d'avoir versé leur sang pour la Patrie, de porter la même décoration que les grands talents de l'ordre civil, et par contre, ceux-ci attachaient d'autant plus de prix à cette récompense de leurs travaux, qu'elle était la décoration des braves.* »

2° Les grands travaux publics :

Partout où mon règne a passé il a laissé des traces durables de ses bienfaits. (*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

3° Protection au commerce et a l'industrie :

I. *Le commerce libre favorise toutes les classes, agite toutes les imaginations; il est identique avec l'égalité et porte naturellement à l'indépendance.*

II. *La véritable industrie ne consiste pas à exécuter avec tous les moyens connus et donnés; l'art et le génie c'est d'accomplir en dépit des difficultés, et de trouver par là peu ou point d'impossible.* (*Mémorial Sainte-Hélène*[1].)

1. Napoléon multiplia les encouragements à l'industrie sous forme de récompenses ou de commandes importantes; il prêta un million et demi à Richard Lenoir, le créateur en France de l'industrie cotonière; en 1811, pendant la crise commerciale, il avança secrètement

4° La Cour des Comptes :

Je veux que, par une surveillance active, l'infidélité soit réprimée et l'emploi légal des fonds publics garanti.

Par un décret de 1807, l'Empereur, voulant assurer la fidèle gestion financière des deniers publics, entoura la Cour des comptes de tout le prestige d'une grande autorité. Il la créa Cour souveraine, comme la Cour de cassation et lui conféra les attributions les plus importantes.

5° L'Université :

Décret du 10 mai MDCCCVI. — Il sera formé sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire.

L'Empereur organisa l'Université, régla définitivement l'École normale, rendit l'activité à l'École des Beaux Arts, créa des écoles primaires dans toutes les communes, fonda les Lycées, etc.

6° Le Concordat :

L'Église gallicane renaît par les lumières et la concorde.

En rétablissant en France, par un Concordat, mes relations avec les papes, je n'ai, disait l'Empereur, *entendu le faire que sous l'égide des quatre propositions de l'Église gallicane; sans quoi j'aurais sacrifié l'honneur et l'indépendance de l'Empire aux plus absurdes prétentions.*

Le Concordat fut signé le 15 juillet 1801.

7° Le Code Napoléon :

Mon seul code, par sa simplicité, a fait plus de bien en France, que la masse des lois qui m'ont précédé. (*Mémorial.*)

Une jeune femme élève une table que l'Empereur indique du geste et sur laquelle est inscrit : *Code Napoléon, Justice égale et intelligible pour tous*; tandis qu'une deuxième figure de femme, la main tendue, adhère au Code.

aux tisseurs d'Amiens, les salaires de leurs ouvriers; il soutint les vieilles industries du drap et de la soie ou les industries nouvelles du coton, de la quincaillerie, du sucre de betteraves, etc. (*L'Époque contemporaine*, Albert Malet.)

De l'autre côté, un vieillard, figurant l'ancien droit, incline une autre table sur laquelle est inscrit : *Droit romain, Institutes de Justinien,* et une femme symbolisant la Province, déchire le droit coutumier [1].

8° Création du Conseil d'État :

Conseil d'Etat, III nivôse an VIII. Coopérez aux desseins que je forme pour la prospérité des peuples.

Je veux, dit l'Empereur, *qu'on gouverne par des moyens légaux et qu'on légalise par l'intervention d'un corps constitué ce qu'on peut être obligé de faire hors la loi.*

9° L'Administration française :

Sans l'ordre, l'administration n'est qu'un chaos.

L'Administration fut organisée avec tant d'ordre dans la hiérarchie que la volonté du souverain était exécutée à tous les degrés, depuis les ministres jusqu'au dernier agent avec la plus grande ponctualité. *J'avais,* dit l'Empereur, *rendu mes ministères si faciles que je les avais mis à la portée de tout le monde pour peu que l'on possédât du dévouement, du zèle, de l'activité au travail.*

10° Pacification des troubles :

Les principes désorganisateurs s'évanouissent; les factions se courbent; les partis se confondent; les plaies se ferment; la création semble encore une fois sortir du chaos.

Les figures symbolisent : l'Anarchie foulée aux pieds, l'Église délivrée, la Vendée pacifiée, la Réconciliation de l'Ancien Régime et de la jeune Liberté; le Retour de l'émigration.

---

1. En 1790, l'Assemblée constituante avait décrété qu'il serait rédigé un « code général de lois simples ». — Le travail considérable du Code Civil ne fut mené à bien qu'en 1804, grâce à l'énergique impulsion du premier Consul.

Au Code civil s'ajoutèrent :

le Code de procédure civile, 1805-1807.
le Code du commerce, 1807.
le Code d'instruction criminelle, 1808.
le Code pénal, 1810.

Tous encore en vigueur dans leurs parties essentielles.

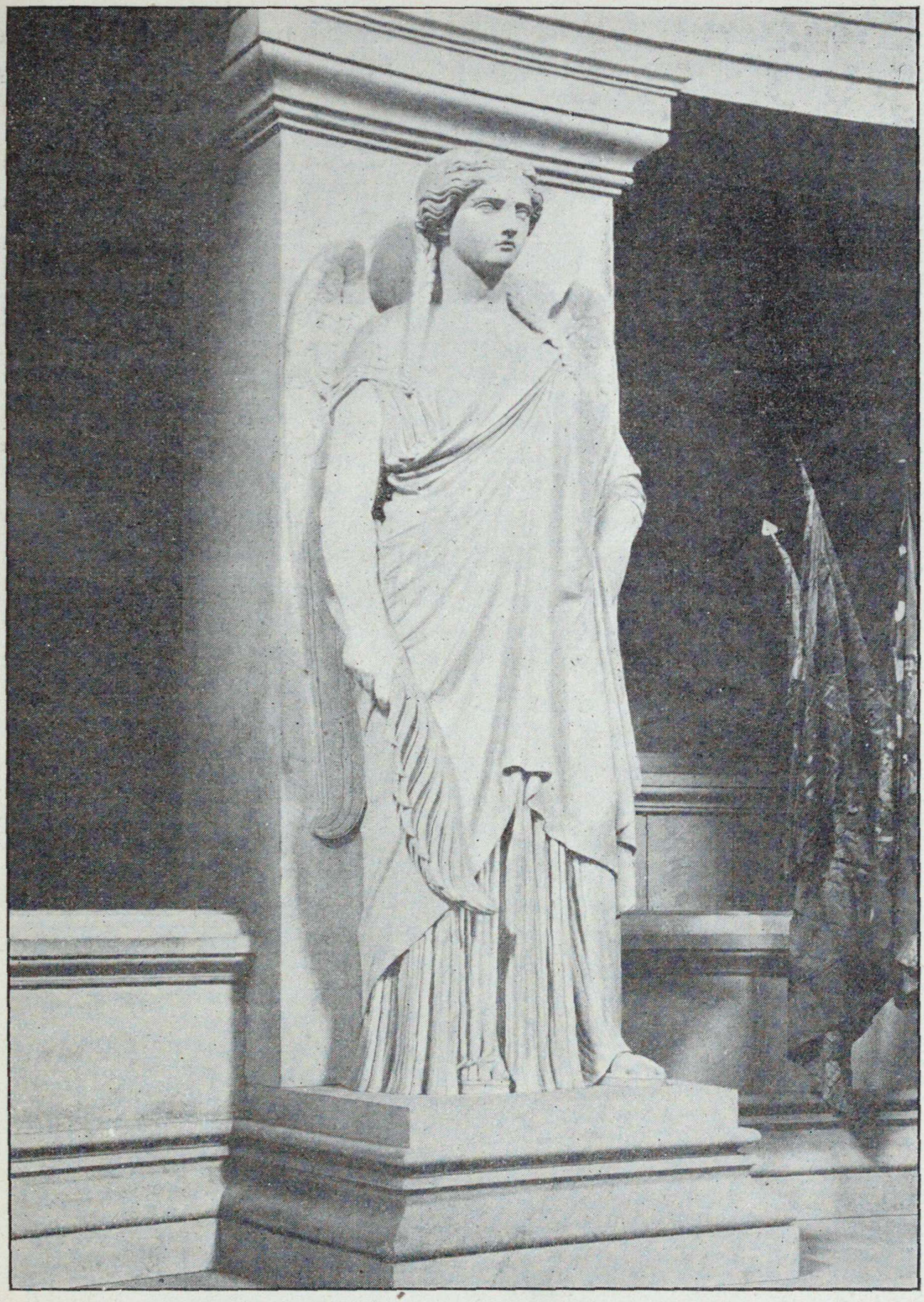

SPÉCIMEN D'UNE STATUE DE LA CRYPTE
par Pradier.

Les piliers qui soutiennent la voûte de la galerie sont formés par 12 statues de marbre de 4 m. 50 de haut, symbolisant les principales campagnes de l'Empereur[1]. Ces figures de femmes ailées sont drapées ; le regard tourné vers le sarcophage ; elles se ressemblent par leurs attitudes graves inspirées des cariatides grecques et ne diffèrent que par quelques attributs permettant de les caractériser.

I. — *Campagne d'Italie* : Montenotte, Millesimo, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli.
II. — *Campagne d'Égypte et de Syrie* : Pyramides, Mont-Thabor, Aboukir.
III. — *Campagne d'Italie* : Passage du Saint-Bernard, Montebello, Marengo.
IV. — *Première campagne d'Autriche* : Ulm, Austerlitz.
V. — *Campagne de Prusse* : Iéna.
VI. — *Campagne de Pologne* : Eylau, Friedland.
VII. — *Campagne d'Espagne* : Madrid.
VIII. — *Deuxième campagne d'Autriche* : Ekmühl, Essling, Wagram.
IX. — *Campagne de Russie* : La Moskowa.
X. — *Campagne de Saxe* : Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig, Hanau.
XI. — *Campagne de France* : Brienne, Champaubert, Montmirail, Nangis, Craonne, Laon.
XII. — *Campagne de Belgique* : Ligny-sous-Fleurus.

1. Par Pradier.

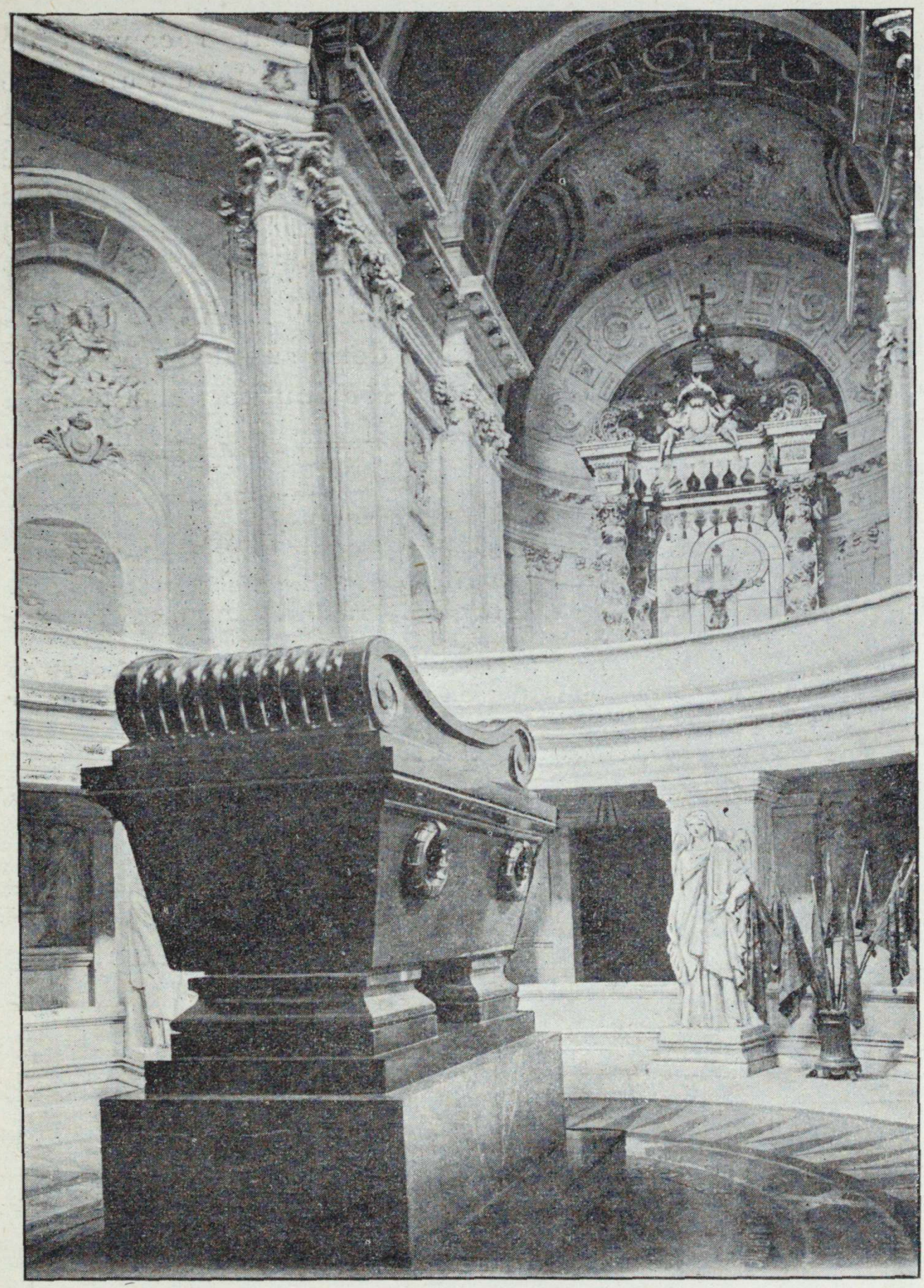

LE SARCOPHAGE

Le sol de la crypte est entièrement recouvert de marbres de couleurs, figurant une grande étoile d'un jaune d'or, à travers les rayons de laquelle s'enlace une couronne de lauriers. Dans les intervalles sont les noms des grandes victoires : *Rivoli, Pyramides, Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland, Wagram, La Moskowa.*

Au centre se dresse le sarcophage[1] formé de quatre blocs : la cuve, le couvercle, les deux supports. Magnifique tombeau dont aucune sculpture inutile ne dépare la sévère et majestueuse simplicité. Il est posé sur un socle de granit vert des Vosges[2].

1. Dont l'extraction des carrières impériales de Finlande fut autorisée par l'Empereur de Russie Nicolas Ier. Le transport, la taille, le polissage exigèrent des efforts considérables.

2. Le corps de l'Empereur, revêtu de l'uniforme des Chasseurs de la vieille garde, est enfermé dans six enveloppes : la première de fer blanc; la deuxième d'acajou, la troisième et la quatrième de plomb, la cinquième d'ébène, la sixième de chêne.

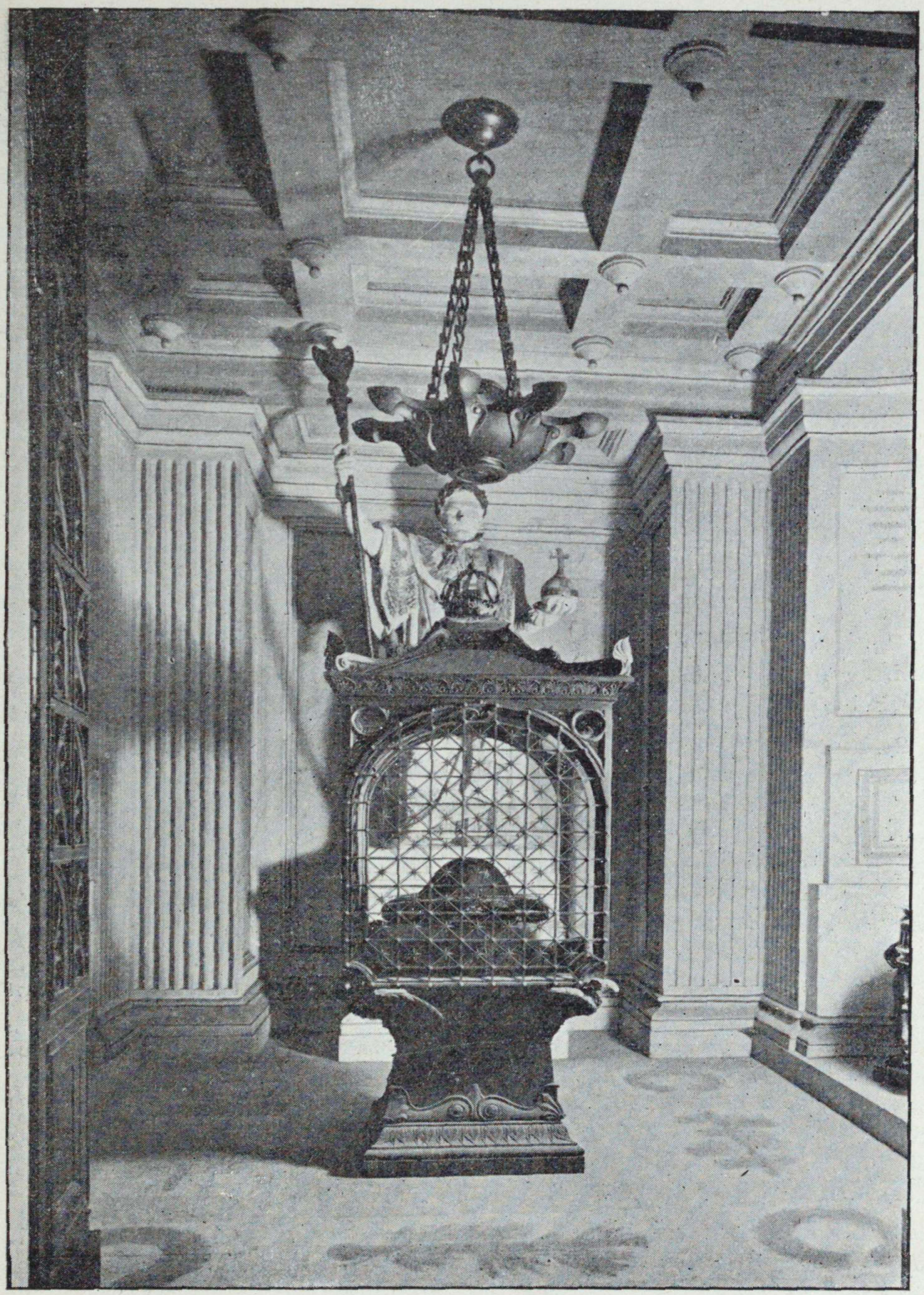

LA CELLA (OU RELIQUAIRE)

La Cella.

S'ouvrant sur la galerie, dont elle est séparée par une porte grillée, est une chambre obscure appelée *la Cella*, qui constitue le Reliquaire où sont déposés sous une châsse vitrée des reliques de l'Empereur.

Ces reliques sont : le chapeau que Napoléon portait à Eylau [1], l'épée qu'il portait à Austerlitz [2], le grand cordon et le collier de la Légion d'honneur [3].

Une statue colossale de l'Empereur en costume du sacre en marbre blanc rehaussé de dorures (2 m. 66) [4] en occupe le fond; sur les côtés de grands trépieds en bronze, primitivement destinés à recevoir des drapeaux.

Sur les parois sont gravés les noms des batailles, répétition de ceux gravés sur l'Arc de Triomphe.

1. Ce chapeau provient du peintre Gros à qui il avait été confié comme modèle. A sa mort (1835), il fut acheté par le Dr Delacroix pour la somme de 2047 fr. 50 et offert par lui à Louis-Philippe.

2. Par son testament, Napoléon légua à son fils les boîtes, ordres, lit de camp, armes, etc., ayant servi à son usage personnel. A la suite du testament se trouvait un état désignant l'épée que Napoléon portait au champ de Mai 1815, deux paires de pistolets d'arçon de Versailles d'un travail riche, son nécessaire d'or de campagne, etc.

Je charge le comte Bertrand de soigner et de conserver ces objets et de les remettre à mon fils quand il aura seize ans.

Le fils de Napoléon mourut sans les avoir possédés.

Le général Bertrand remit l'épée au roi Louis-Philippe. Elle fut déposée sur le cercueil le 15 déc. 1840 lors du Retour des Cendres, puis conservée par le Gouverneur des Invalides. En 1863, elle fut portée dans le reliquaire.

C'est l'arme que l'Empereur portait habituellement. Sur la lame il avait fait graver : *Épée que portait l'Empereur à la bataille d'Austerlitz, 1805*. La garde tout entière est en or ciselé ; elle porte une tête d'Alexandre et une tête de César, etc.

3. Ce collier avait été offert à l'Empereur par la ville de Paris; il fut remis en 1843, par le roi Joseph, frère de l'Empereur.

4. Par Simart.

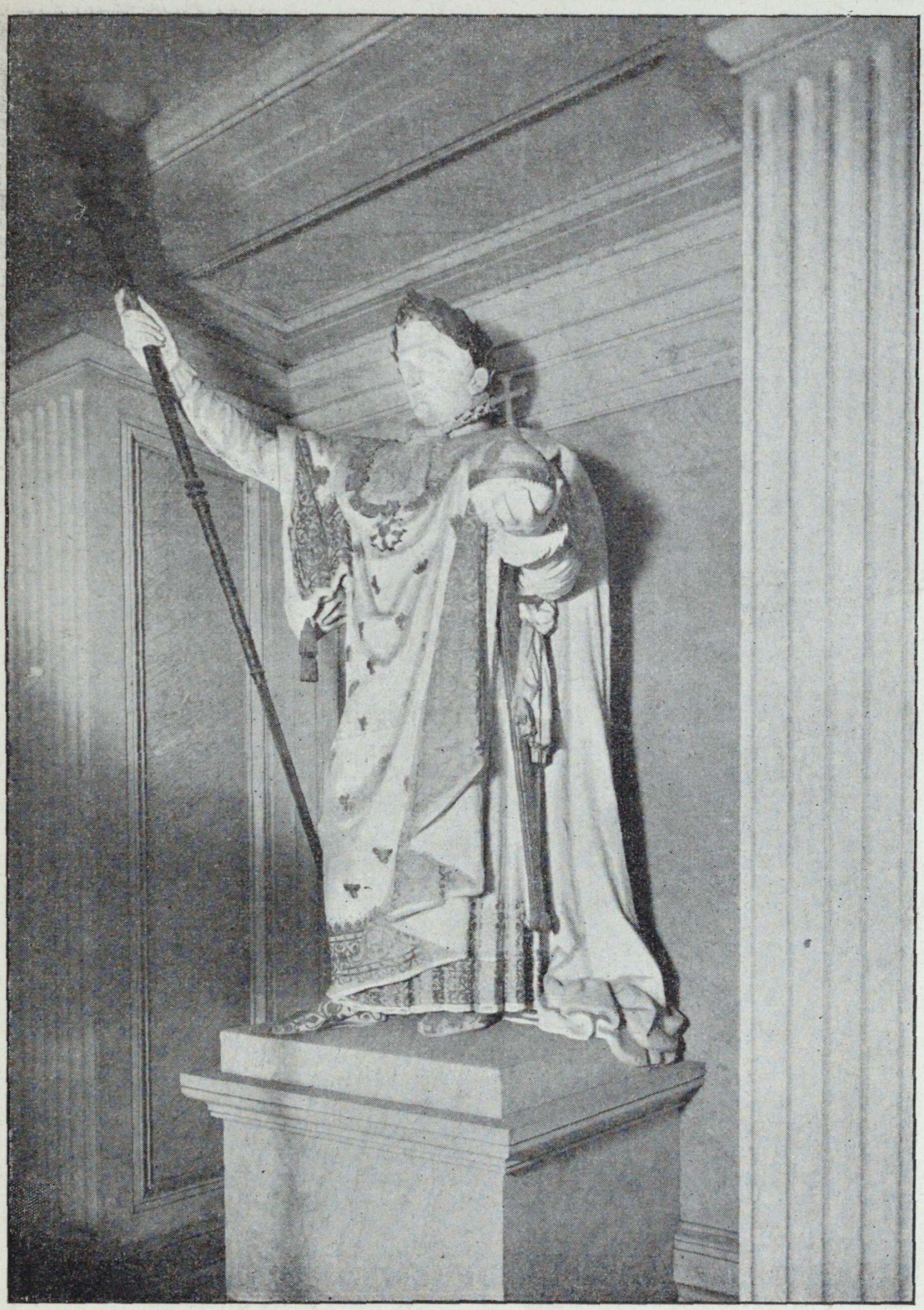

STATUE DE NAPOLÉON
(Cella).

L'ensemble du monument qui constitue la sépulture de Napoléon présente un caractère simple et grandiose de majesté. Il s'harmonise avec l'édifice au point que l'on pourrait croire que le Dôme même a été élevé pour cette sépulture magnifique.

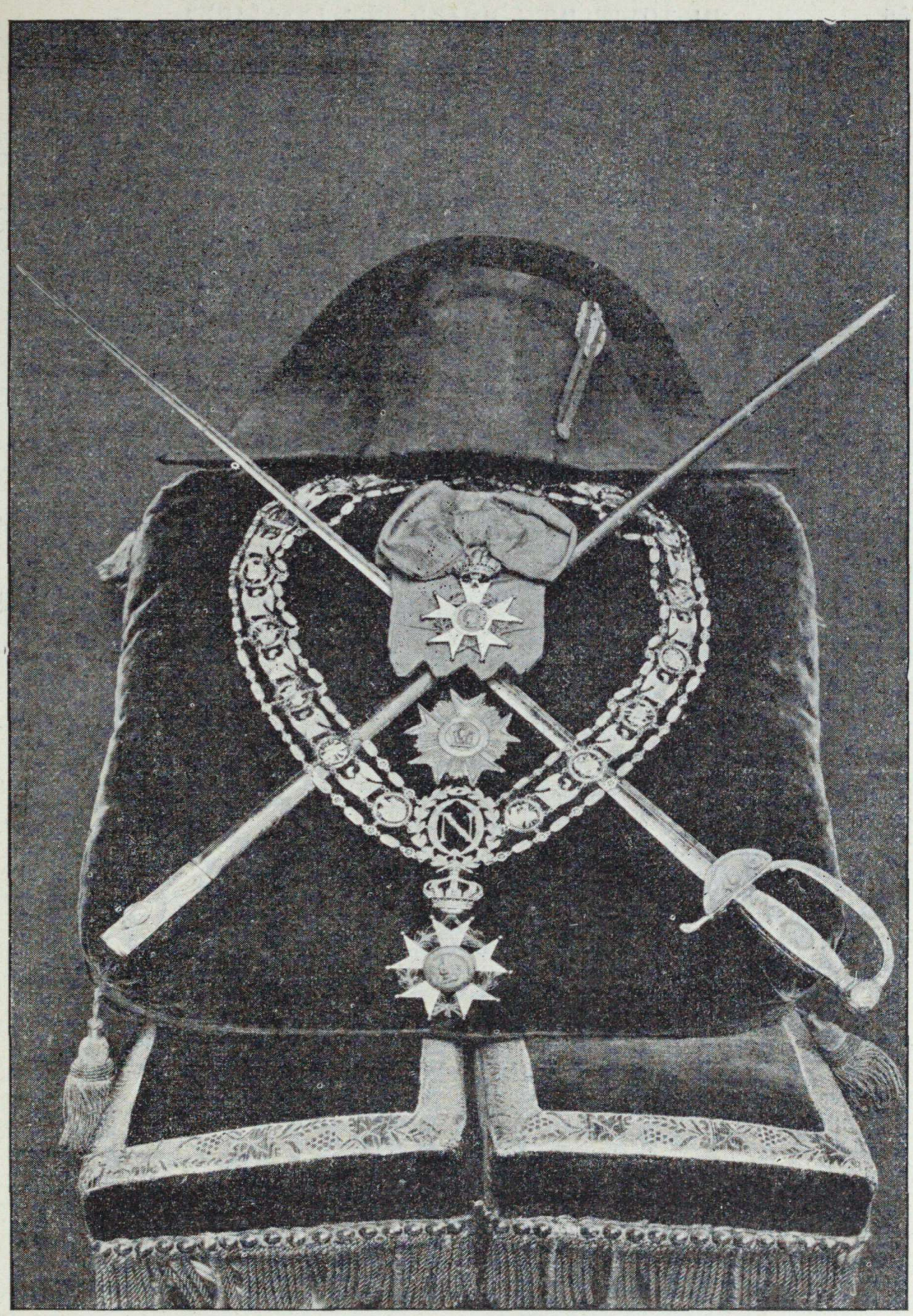

L'ÉPÉE D'AUSTERLITZ. — LE CHAPEAU D'EYLAU. — LE GRAND COLLIER DE LA LÉGION D'HONNEUR (Reliquaire).

Trophées placés dans la Crypte.

Autour du sarcophage ont été placés, en six faisceaux, des drapeaux pris sur l'ennemi pendant les guerres de l'Empire.

54 drapeaux rapportés de la campagne d'Austerlitz avaient été donnés au Sénat; ils échappèrent ainsi à la destruction des trophées ordonnée par le maréchal Sérurier le 30 mars 1814.

Ces drapeaux furent donnés par la Chambre des Pairs (le 11 déc. 1840), pour être déposés près du tombeau de l'Empereur.

Quelques-uns, absolument détruits par le temps, ont été remplacés depuis par d'autres trophées des guerres de l'Empire.

Actuellement (1909) se trouvent dans la crypte 54 drapeaux ou étendards, dont :

45 autrichiens;
4 espagnols;
1 russe;
1 anglais;
1 prussien;
1 bavarois;
1 portugais.

Premier pylône, Moskowa, à droite de l'entrée :

Nos [1]

39.
40.
14.
42.
43. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
44.
46.
55.

154. — Drapeau espagnol. Guerres du 1er Empire.

Deuxième pylône, Wagram :

31.
34.
35.
36. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
38.
52.
53.

63. —

79. — Drapeau bavarois. Guerres du 1er Empire.

Troisième pylône, Friedland :

26.
27.
28.
29.
30. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
31.
33.
73.

156. — Drapeau espagnol. Guerres du 1er Empire.

1. D'après le catalogue du Musée de l'Armée.

Quatrième pylône, Austerlitz :

Nos

12.
22.
23.
24. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
25.
54.
58.

82. — Drapeau espagnol. Guerres du 1er Empire.
167. — Drapeau anglais. Campagne de 1814.

Cinquième pylône, Marengo :

18.
19.
20.
21. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
50.
51.
59.

155. — Drapeau espagnol. Guerres du 1er Empire.
172. — Étendard russe. Campagne de 1814.

Sixième pylône, Pyramides.

13.
14.
15.
16. } Drapeaux autrichiens. Campagne de 1805.
17.
45.
60.

70. — Drapeau prussien. Campagne de 1806.
144. — Drapeau portugais. Guerres du 1er Empire.

RETOUR DES CENDRES DE NAPOLÉON [1]

Lorsque le gouvernement du roi Louis-Philippe eut obtenu du gouvernement anglais la restitution des restes mortels de l'empereur Napoléon, mort le 5 mai 1821, inhumés à Sainte-Hélène, M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur s'exprima en ces termes, le 12 mai 1840, à la tribune de la Chambre des députés :

« Le roi a ordonné à S. A. R. Monseigneur le prince de Joinville de se rendre, avec sa frégate, à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'Empereur Napoléon.

« Nous venons vous demander les moyens de les faire recevoir dignement sur la terre de France et d'élever à Napoléon son dernier tombeau...

« Ces restes seront déposés aux Invalides. Il importe en effet, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. Il convient qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

1. Voir : *Tombeau de Napoléon 1er érigé dans le Dôme des Invalides*, par M. Visconti, architecte de S. M. l'Empereur, Paris, Curmer, 1853.

Consulter aussi un petit livre anonyme très documenté : *Visite à l'Hôtel des Invalides*, Paris, Dentu, 1863.

« Il fut empereur et roi; il fut souverain légitime de notre pays. A ce titre, il pourrait être inhumé à Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois. Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la Patrie et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

« L'art élèvera sous le Dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faut à Napoléon un moment durable comme sa mémoire...

Le prince de Joinville appareilla de Toulon le 7 juillet 1840 avec la frégate *La Belle Poule* qu'accompagnait la corvette *La Favorite*.

L'expédition mouillait sur rade de James-Town, à Sainte-Hélène, le 8 octobre.

Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène.

L'Empereur était mort le 5 mai 1821, à cinq heures et demie du soir; ses obsèques furent célébrées le 9 mai [1].

Le gouverneur Hudson Lowe ne lui fit pas rendre les honneurs souverains, mais seulement ceux dus à un commandant en chef.

L'Empereur avait désigné comme lieu de sa sépulture le voisinage d'une source, ombragée de deux saules, au fond d'un ravin de verdure, qui s'est appelé depuis : le *Val des Géraniums*.

Le tombeau fut recouvert de trois grandes dalles en pierre calcaire.

Aucune inscription n'y fut gravée, parce que Hudson-Lowe voulait exiger que le nom de Bonaparte fût ajouté à celui de Napoléon, à quoi le maréchal Bertrand et le général Montholon ne voulurent pas consentir.

Cette circonstance devait inspirer plus tard à Lamartine les strophes suivantes :

Ici gît... point de nom!... demandez à la Terre!
Ce nom, il est inscrit en sanglants caractères,
Des bords du Tanaïs au sommet du Cédar,
Sur le bronze et le marbre, et sur le sein des braves,
Et jusque dans le cœur de ces troupeaux d'esclaves
Qu'il foulait tremblants sous son char!
. . . . . .
Jamais nom qu'ici-bas, toute langue prononce,
Sur l'aile de la foudre aussi loin ne vola,
Jamais d'aucun mortel le pied qu'un souffle efface,
N'imprima jamais sur terre plus belle trace,
Et ce pied s'est arrêté là.

(*Septième méditation.*)

1. Voir au Musée de l'Armée (salle des souvenirs de Napoléon) une lithographie représentant le cortège funèbre.

Un poste militaire fournissant une sentinelle fut installé près du tombeau [1].

Le 15 octobre 1840, l'exhumation du cercueil fut faite sous la direction de M. Auguste de Rohan-Chabot, secrétaire d'ambassade, commissaire de S. M. le roi des Français, et Charles Corsan Alexander, capitaine commandant le corps du génie à Sainte-Hélène, délégué par S. E. le major général Middlemore, gouverneur, commandant en chef les forces de S. M. britannique à Sainte-Hélène,

En présence :

du baron de Las Cases, député;

du baron de Gourgaud, lieutenant général, aide de camp du roi;

de M. Marchand, un des exécuteurs testamentaires;

1. Le tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène était entouré d'une grille en fer.

La tombe, recouverte de trois dalles d'environ 0 m. 15 d'épaisseur, recouvrait une surface de 3 m. 46 × 2 m. 46.

Le caveau était formé par un mur encadrant une fosse de 3 m. 30 de profondeur, 1 m. 40 de largeur, 2 m. 40 de longueur; à une profondeur de 2 m. 50 deux couches superposées de ciment, au-dessous desquelles une forte dalle de 1 m. 98 × 0 m. 90 et 0 m. 12 d'épaisseur recouvrant le cercueil.

(Extrait du *Mémorial de Sainte-Hélène* par le comte de Las Cases, suivi de l'*Historique de la translation des restes mortels de l'Empereur Napoléon aux Invalides*, Paris, E. Bourdin, éditeur, 5, rue de Seine.)

Les dalles du tombeau de Sainte-Hélène avaient été apportées à bord de la *Belle-Poule*, le lendemain de l'exhumation; la veille du départ, elles avaient été descendues dans la cale.

Lors de l'arrivée de la frégate à Cherbourg et du transport du cercueil à Paris, elles restèrent à bord. L'officier laissé à la garde de la frégate les fit débarquer et transporter à l'arsenal.

En 1909, M. A. Picard, ministre de la Marine, en prescrivit le dépôt aux Invalides.

Voir aux *Archives* une note du 22 mars 1902 rédigée par M. Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, qui était alors aspirant de 2e classe à bord de la *Belle-Poule*, et qui constate l'authenticité de ces pierres.

du comte Bertrand, lieutenant général, accompagné de son fils Arthur Bertrand;

de l'abbé Coquereau, aumônier de la *Belle-Poule*;

de MM. Saint-Denis, Noverraz, Archambauld, Pierron, anciens serviteurs de l'Empereur;

du capitaine de corvette Guyen, commandant la corvette la *Favorite*;

du capitaine de corvette Charner, commandant en second la *Belle-Poule*;

du capitaine de corvette Doret, commandant le brick l'*Oreste*;

du Dr Guillard, chirurgien major de la frégate la *Belle-Poule*,

et de six autres personnes de nationalité anglaise.

Les travaux, commencés vers minuit, furent terminés vers huit heures du matin. Le cercueil retiré de la fosse, les enveloppes en furent ouvertes.

Le corps fut trouvé dans un état remarquable de conservation. (Le cercueil ne resta ouvert que deux minutes[1].)

Le cortège, escorté des troupes de la milice et de la garnison, accompagné des généraux Bertrand et de Gourgaud, de MM. de Las Cases et Marchand, celui-ci un des anciens serviteurs et exécuteurs testamentaires de Napoléon dont il a dit : *Les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami*, se dirigea vers la mer. Les honneurs souverains, qui avaient été refusés au moment de la mort, furent alors rendus par la garnison anglaise puis par la division navale française.

Le gouverneur anglais fit au prince de Joinville la remise du cercueil, qui fut transporté à bord de la frégate[2].

1. Rapport du chirurgien de la *Belle-Poule*.

2. Voir : *Vieux Souvenirs, 1818-1848*, par le prince de Joinville, Paris, Calmann-Lévy.

Le 18 octobre, la *Belle-Poule* quitta Sainte-Hélène; elle arriva le 30 novembre à Cherbourg.

Le 8 décembre, le cercueil fut transbordé sur la *Normandie*; le 9, il arrivait en rade du Havre au-dessous de Rouen; il fut alors porté à bord du bateau à vapeur la *Dorade*, qui arriva le 14 au soir à Courbevoie.

Le 15 décembre eut lieu l'entrée à Paris avec une pompe splendide et au milieu du recueillement de tout un peuple.

Le roi Louis-Philippe, accompagné de la reine et entouré des princes et princesses de la famille royale, attendait le corps dans l'église à l'entrée de la chapelle du Dôme.

Le prince de Joinville dit :

Sire, je vous présente le corps de l'Empereur Napoléon.

Le roi répondit en élevant la voix :

Je le reçois au nom de la France.

Puis, prenant l'épée de l'Empereur que lui présenta le maréchal Soult, duc de Dalmatie, ministre de la Guerre, il la remit au général Bertrand :

Général, voici l'épée de la journée d'Austerlitz; déposez-la sur le cercueil de l'Empereur Napoléon.

Le cercueil fut alors placé sous le catafalque et la cérémonie religieuse fut célébrée par l'archevêque de Paris[1].

Le 6 février 1841, le corps fut transféré dans la chapelle Saint-Jérôme, en attendant l'achèvement du monument définitif, où il fut placé seulement le 2 avril 1861.

1. Extrait du procès-verbal officiel.

LES DERNIERS INVALIDES

En terminant, nous pensons devoir rendre un ultime hommage aux derniers Invalides et à leurs bienfaiteurs.

Nous reproduisons ci-dessous les inscriptions des plaques de marbre consacrées aux souvenirs des donateurs. Ces plaques, autrefois placées dans un des réfectoires, sont aujourd'hui conservées dans une des salles du musée du l'Armée où ont été réunis les souvenirs de cette grande Institution disparue.

« Bienfaiteurs de l'Hôtel des Invalides. »

Mlle Emilie TRINQUET,
Fille de Nicolas Trinquet,
Chef du 3e Bataillon
De la 36e Demi-Brigade,
Tué le 19 Brumaire An IV,
A laissé sa fortune
Aux Invalides des Armées françaises
Comme souvenir de son père
1856

Don anonyme
D'une somme de 3 000 francs
La rente destinée à secourir
Les veuves d'Invalides
1844

Maréchal GÉRARD
Don de 12 000 francs
Placés en rentes sur l'Etat.
Secours aux veuves d'Invalides
1852

LES DERNIERS INVALIDES
Porte du Dôme (1907).

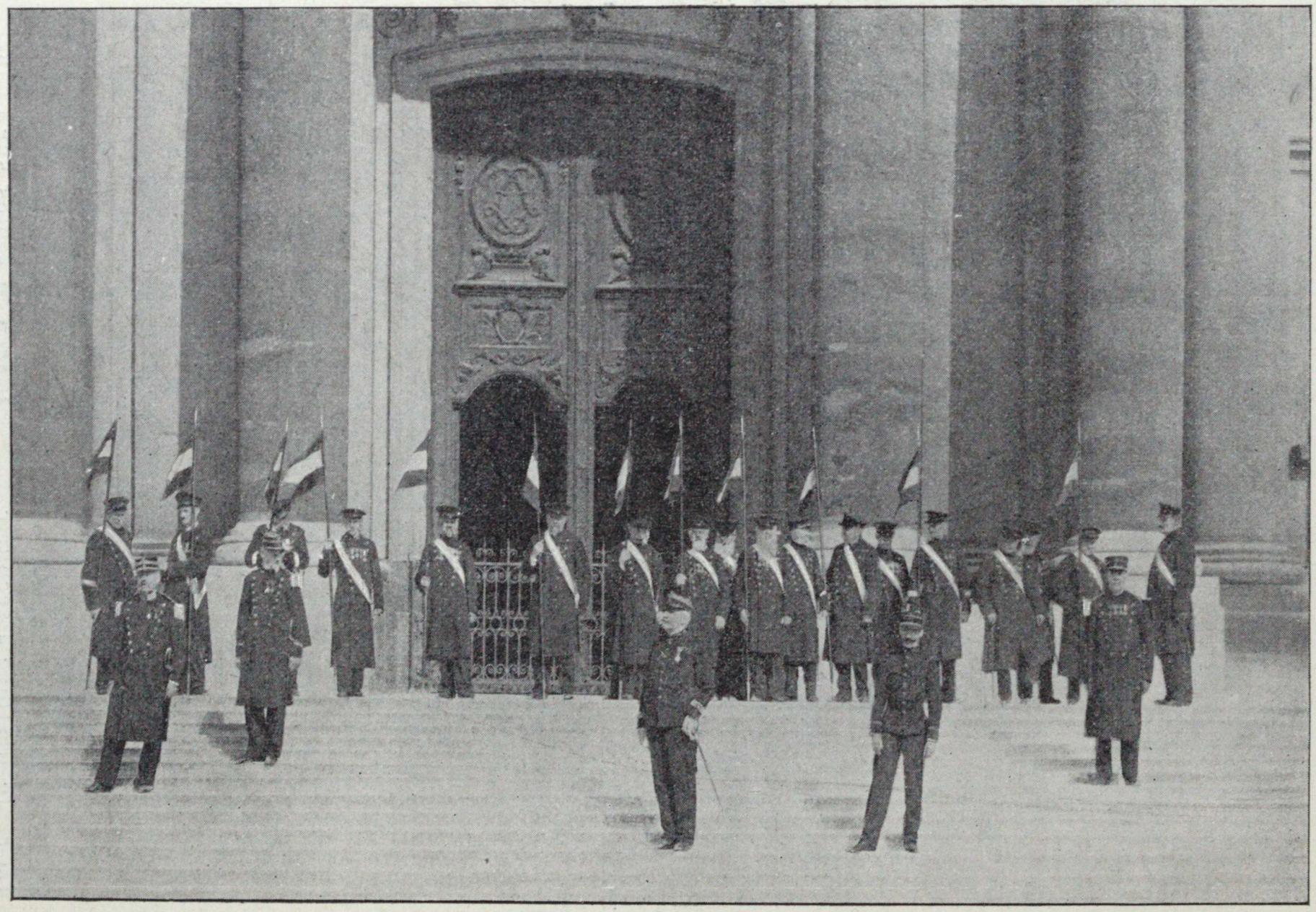

Capitaine Colombain. Lieutenant Buttner. Commandant Méry. Adjudant Petit. Adjudant Lecointe.

Entrée de l'Église (1907).

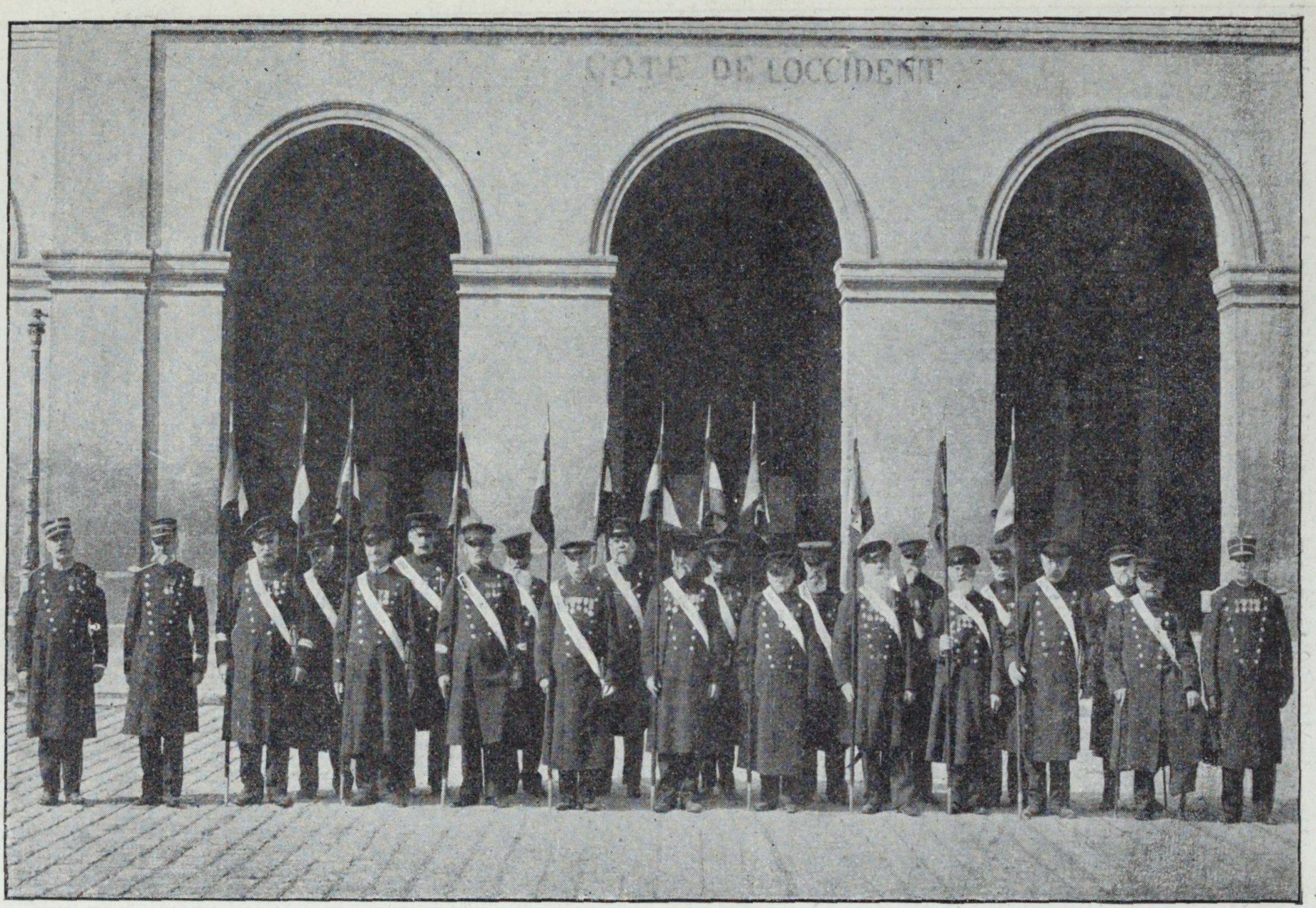

Capitaine Colombain. Lieutenant Buttner.

Adjudant Lecointe.

Général de Division Sahuc
Don de 10 000 francs
Placés en rentes sur l'Etat
Secours aux veuves d'Invalides
1855

Legs Fardoux
de 270 francs de rentes sur l'Etat
à répartir entre les Invalides
les plus dignes
1877

Baron Cazeaux
Colonel-Major de l'Hôtel des Invalides
Legs de 200 francs de rentes 3 p. 100 sur l'Etat
En faveur de l'Invalide le plus méritant
1883

EXTRAIT DU CATALOGUE DU MUSÉE DE L'ARMÉE [1]

Dans une des salles du Musée de l'Armée ont été réunis tous les plans, portraits, photographies, menus objets concernant les Invalides et intéressant leur histoire.

Nous en donnons ci-après la nomenclature d'après le Catalogue du Musée.

C. b.

1. — **Médaillon de Vétéran (Louis XV)**. — Médaillon ovale, en cuivre ciselé, portant deux épées en sautoir (avec brevet). Collection du Général Vanson.

D. b.

17. — **LOUVOIS (François Michel Le Tellier, Marquis de), 1641-1691**, par Desjardins. — Ministre de la Guerre, sous Louis XIV, contribua à la fondation de l'Hôtel des Invalides. Buste plâtre, façon terre cuite. H. 0,84. Moulage des Beaux-Arts.

1. Les lettres du Catalogue correspondent aux divisions suivantes :

A. Drapeaux étrangers (Trophées de guerre).
B. Drapeaux français.
C. Souvenirs militaires.
D. Sculptures.
E. Peintures.
F. Dessins, gravures, photographies.
G. Histoire du costume militaire français.
H. Histoire du costume militaire étranger.
I. Brevets, manuscrits.
K. Médailles, monnaies, cachets.
L. Plans.
M. Meubles, objets d'art.

25. — PARMENTIER (Antoine-Augustin), 1737-1813. — Apothicaire-major à l'Hôtel des Invalides de 1766 à 1773. Premier pharmacien des armées (Germinal an VIII). Introduisit en France la culture de la pomme de terre. Buste plâtre bronzé, H. 0,70.

E. a.

9. — ESPAGNAC (J.-B. Joseph de Sahuguet, Baron d'), 1713-1783. — Lieutenant général, Gouverneur des Invalides (1766-1783). Peinture encadrée. H. 1,00; L. 0,75.

93. — S. A. I. prince JÉROME (Bonaparte), Roi de Westphalie, 1784-1860. — Donné par S. A. I. Mgr le Prince Napoléon, le 10 octobre 1864. — Gouverneur des Invalides (1848-1853). Maréchal de France en 1850. Peinture encadrée. H. 1,18; L. 0,88.

122. — SAHUC (Lieutenant général), 1755-1813. — Portrait légué par sa veuve, avec 10 000 francs, à l'Hôtel des Invalides. — Lieutenant général, mort à Francfort sur-le-Mein le 24 octobre 1813. Pastel encadré. H. 0,22; L. 0,18; forme ovale.

126. — CASANOVA (Arrigghi de), Duc de PADOUE, 1778-1853. — Don de M. le duc de Padoue, son fils, le 19 septembre 1866. — Général de division à Essling; Gouverneur des Invalides (1853). Peinture encadrée. H. 1,37; L. 0,90.

180. — MONCEY (B.-A. Jeannot de), Duc de CONEGLIANO, 1754-1842. — Maréchal de France dès 1804 et Gouverneur des Invalides (1833-1842). Peinture encadrée. H. 1,18; L. 0,92.

222. — OUDINOT (Charles-Nicolas), Duc de REGGIO, 1767-1847. — Maréchal et Duc de Reggio en 1809. Gouverneur des Invalides (1842-1847), par Pills. Peinture encadrée. H. 1,00; L. 0,75.

223. — COIGNY (F.-H. de Franquetot, Duc de), 1737-1821. — Pair et Maréchal de France. Gouverneur des Invalides (1816-1821). Peinture encadrée. H. 1,25; L. 0,95.

225. — DAMOUR (Jean-Mathias). — Sergent à la Xe 1/2 Brigade des Vétérans, en 1805. Pensionnaire invalide, par Vigneron. Peinture encadrée. H. 0,55; L. 0,45.

282. — BRISSARD (Vincent). — Lieutenant invalide honoraire. Gardien du Dôme (1832-1850), par Tartarat (1837). Peinture encadrée. H. 0,78; L. 0,62.

VEUVE BRULON, LIEUTENANT INVALIDE

317. — MARTIMPREY (Général-comte de), 1883. — Général de division en 1855. Gouverneur des Invalides (1870-1883). Peinture encadrée. H. 0,72 ; L. 0,59.

338. — LAWŒSTINE (Marquis de), 1786-1870. — Général de division et Sénateur. Gouverneur des Invalides (1863-1870). Peinture encadrée. H. 1,17 ; L. 0,88.

E. b.

154. — Napoléon distribue dans l'Hôtel des Invalides les décorations de la Légion d'honneur. 14 juillet 1804. Première esquisse du tableau de Debret à Versailles. Don du Comte Louis de Turenne. H. 0,21 ; L. 0,24. Peinture encadrée.

E. c.

108. — Officier d'Invalides (Règne de Louis XVI). Peinture encadrée. H. 0,53 ; L. 0,44 (collection Canut).

142. — Lieutenant-colonel d'Invalides (1789). Peinture encadrée. H. 0,40 ; L. 0,30. Don de « La Sabretache ».

311. — Capitaine d'Invalides (Restauration). Peinture encadrée. H. 0.60 ; L. 0,49.

354. — Sergent invalide (1844). Peinture encadrée. H. 0,60 ; L. 0,50. — Reproduction d'une miniature appartenant à M. Cottreau.

480. — Invalides (sous-officiers vétérans), 1661, par Dumaresq. Dessin à la gouache encadré. H. 0,60 ; L. 0,41. — Types d'uniformes. (Don du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts).

F. a.

80. — BRUAND (Libéral), 1635-1697. — L'un des fondateurs de l'Académie d'Architecture. Architecte de l'Hôtel des Invalides. Cliché de M. Peppers d'une peinture de J. Varnier, 1846 (Salon des Gouverneurs). H. 0,22 ; L. 0,71 ; forme ovale.

81. — MANSART (Jules-Hardouin), 1646-1708. — Surintendant des bâtiments et Architecte de Louis XIV. Architecte du Dôme et de la façade Sud des « Invalides ». Cliché de M. Pepper d'une peinture de J. Varnier (1846). H. 0,22 ; L. 0,17 ; forme ovale.

UNE REVUE AUX INVALIDES

Dessin de Ch. Morel. — *Monde illustré*, 1894.

82. — BRUAND et MANSART. Reproduction photographique d'une peinture de J. Varnier (1846) existant dans le salon des Gouverneurs de l'Hôtel des Invalides. H. 0,14; L. 0,21.

179. — BRULON (Angélique Duchemin, Veuve), 1772-1859. — Admise comme volontaire, caporal en 1792 (à vingt ans), sergent en 1794. Trois blessures de guerre et deux actions d'éclat, sous-lieutenant honoraire aux Invalides en 1822, chevalier de la Légion d'honneur et décorée de la médaille de Sainte-Hélène. Gravure encadrée. H. 0,22; L. 0,16.

332. — La TOUR-MAUBOURG (Marie-Victor de FAY, Marquis de), 1768-1850. — Blessé à la Moskowa, une jambe emportée à Leipzig. Ministre de la Guerre de 1819 à 1821. Gouverneur des Invalides de 1821 à 1830. Photographie encadrée. H. 0,26; L. 0,18.

553. — LAWŒSTINE (Marquis de), 1786-1870. — Général de division et Sénateur. Gouverneur des Invalides de 1863 à 1870. Lithographie avant la lettre, encadrée. H. 0,38; L. 0,25. Collection du Général Vanson.

668. — SUMPT (Louis-Joseph), 1816-1891. — Général de brigade. Commandant l'Hôtel des Invalides (1883-1891). Lithog. H. 0,16; L. 0,13.

702. — ARNOUX (Edouard-Paul), 1822-1902. — Général de brigade. Commandant l'Hôtel des Invalides (1891-1902). Blessé grièvement à Spickeren (6 août 1870), comme Lieutenant-Colonel du 24e d'Infanterie. Photographie encadrée. H. 0,21; L. 0,16.

707. — Le soldat invalide DUMONT et son fils Georges-Antoine, dernier tambour des Invalides. Deux photographies encadrées. H. 0,15; L. 0,10.

719. — Invalides (officiers), juin 1908. Les derniers officiers invalides : Commandant Gallois, Lieutenant Buttner, Adjudant Lecointe.

Au second plan, Général de division Niox, commandant l'Etablissement national des Invalides. Photographie encadrée. H. 0,16; L. 0,21.

720. — Les derniers Invalides (juin 1908). Photographie encadrée. H. 0,27; L. 0,39.

UNE SALVE AUX INVALIDES

d'après le tableau de Dawant du Musée du Havre (*Illustration*).

721. — Invalides (Cadre de commandement et d'administration de l'établissement national des), 16 juin 1908. — Général de division Niox, commandant l'Etablissement national des Invalides ; — Mery, chef de bataillon en retraite, commandant militaire ; — Dr Sabatier, médecin-major de première classe ; — Courtot, pharmacien-major de première classe ; — Müller, officier d'administration de première classe. Photographie encadrée. H. 0,15 ; L. 0,22.

F. b.

139. — Le Baron d'Espagnac remettant sa grâce à un Invalide, d'après un tableau de Boulay. Photographie encadrée. H. 0,17 ; L. 0,21.

234. — Napoléon distribue dans l'Hôtel des Invalides les décorations de la Légion d'honneur (14 juillet 1804). Photographie encadrée du tableau de Debret à Versailles. H. 0,20 ; L. 0,26.

654. — Une revue aux Invalides. Le défilé, par Morel. Coupure de journal (*le Monde illustré*, 1894) encadrée. H. 0,38 ; L. 0,25.

655. — La dernière revue du dimanche passée par le Général de Martimprey aux Invalides. Coupure de journal encadrée. H. 0,22 ; L. 0,32.

656. — Une salve aux Invalides. Fête Nationale, d'après le tableau de A. Dawant, Salon de 1883, appartenant au Musée du Havre. Coupure du journal *l'Illustration*, encadrée. H. 0,20 ; L. 0,30.

687. — Cérémonie de la remise du drapeau du 200e aux Invalides. Coupure du journal *l'Illustration*, encadrée. H. 0,32 ; L. 0,51.

688. — Le drapeau du régiment d'Algérie aux Invalides. Coupure du journal *l'Illustration*, encadrée. H. 0,30 ; L. 0,27.

689. — Les drapeaux de la garnison de Paris saluant les drapeaux de l'expédition de Chine, par Redon. Coupure du journal *la Vie illustrée*, encadrée. H. 0,27 ; L. 0,21.

690. — Les drapeaux du corps expéditionnaire de Chine sont remis au Musée de l'Armée, le 30 oct. 1901. Dessin de Ch. Morel. Coupure du journal *le Monde illustré*, encadrée. H. 0,27 ; L. 0,21.

F. c.

241. — Invalides et Vétérans. Dix gravures contenues dans un

REMISE DES DRAPEAUX DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE CHINE LE 30 OCTOBRE 1901

Dessin de Ch. Morel. — *Monde illustré*.

cadre. Collection Canut (1898). — Types d'uniformes : 1° Invalide ; 2° L'Invalide (par Charlet) ; 3° Invalides (costume actuel) ; 4° Invalide (1812) ; 5° Vétérans de 1834 (par Foussereau) ; 6° Les Invalides, 1848 ; 7° Vétéran, invalide ; 8° Invalide (par A. Gérard) ; 9° Invalide, 1834 (par Foussereau) ; 10° Vétéran.

242. — Invalides (1823). Gravure en couleur. H. 0,35. L. 0,26. — Types d'uniformes.

631. — Les Invalides, d'après une aquarelle de Renouard. H. 0,14 ; L. 0,21. Coupure de journal encadrée.

632. — Les Invalides, quelques types, d'après une aquarelle de Renouard. Coupure de journal encadrée. H. 0,33 ; L. 0,26.

633. — Section d'Invalides (1906). Photographie encadrée. H. 0,34 ; L. 0,46.

634. — La sortie de la messe aux Invalides. Dessin d'après nature par Renouard. Coupure du journal *l'Illustration* encadrée. H. 0,30 ; L. 0,37.

635. — Le tir du canon aux Invalides. Photographie encadrée. H. 0,34 ; L. 0,46.

636. — Invalides. Vie intime. Phototypie encadrée. H. 0,28 ; L. 0,38.

637. — Les Invalides : le raccommodage. Dessin d'après nature, par Renouard. Coupure du journal *l'Illustration* encadrée. H. 0,30 ; L. 0,22.

638. — Les Invalides : la salle de police. — Les aveugles. Dessins d'après nature, par Renouard. Coupures de journal (1 cadre). H. 0,22 ; L. 0,14.

639. — L'ancienne cuisine des Invalides. Phototypie encadrée. H. 0,29 ; L. 0,38.

640. — La cuisine actuelle des Invalides (1909). Phototypie encadrée. H. 0,28 ; L. 0,38.

641. — Le dortoir des Invalides. Phototypie encadrée. H. 0,27 ; L. 0,37.

LA SORTIE DE LA MESSE AUX INVALIDES

Dessin de Renouard (*Illustration*, 1886).

F. d.

216. — La salle des Maréchaux. Photographie encadrée. H. 0,20 ; L. 0,25.

218. — Plan et élévation en perspective d'un des quatre grands réfectoires des soldats de l'Hôtel Royal des Invalides qui est le premier en entrant à gauche du côté de Paris, par I. Le Pautre. Calcographie du Louvre. H. 0,40 ; L. 0,44.

219. — Réfectoire des soldats invalides (côté de l'orient). Gravure encadrée. H. 0,37 ; L. 0,48.

220. — Visite des Souverains de Norvège aux Invalides. 1907. Photographie encadrée. H. 0,60 ; L. 0,70.

221. — Vue en perspective de l'Hôtel des Invalides avec ses dépendances, par I. Le Pautre. Gravure encadrée. H. 1,10 ; L. 0,78.

222. — Vue de l'Hôtel des Invalides, prise du Cours la Reine. Dessiné par Courvoisiers. Gravé par Fortier. Gravure encadrée. H. 0,25 ; L. 0,40.

223. — Vue en perspective de l'Hôtel des Invalides (côté Cours la Reine), par Pierre Le Pautre. Calcographie du Louvre. H. 0,38 ; L. 0,55.

224. — Vue en perspective de l'Hôtel des Invalides, avec une partie de ses dépendances (côté Grenelle), par D. Marot. Calcographie du Louvre. H. 0,38 ; L. 0,55.

225. — Elévation de la façade du derrière de l'Hôtel Royal des Invalides où se voyent le portail et le Dôme de la grande église avec une partie des Infirmeries. Gravure encadrée. H. 0,45 ; L. 1,00.

226. — Plan général de l'église du Dôme. Calcographie du Louvre. H. 0,60 ; L. 0,45.

227. — Coupe ou vue intérieure et perspective de la magnifique église royale des Invalides. Gravure encadrée. H. 0,45 ; L. 0,58.

228. — Coupe et élévation géométrale du Dôme, par Chevotet. Gravure encadrée. H. 0,50 ; 0,29.

L'INVALIDE DUMONT ET SON FILS, DERNIER PETIT TAMBOUR

229-230. — Lucarnes et groupe d'angle de la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides. Quatre photographies (2 cadres).

231. — Neuf photographies de l'Hôtel des Invalides. 1 cadre. 1° Batterie triomphale; 2° Façade de l'église (cour d'honneur); 3° Cour d'honneur; 4° Invalides dans le promenoir; 5° Cour d'honneur; 6° Section d'Invalides sur les marches de l'église du Dôme; 7° Statue de Hoche; 8° Vue générale de l'Hôtel des Invalides; 9° Vue du Dôme de l'Hôtel des Invalides.

232. — Sept photographies de la chapelle et du Dôme des Invalides. 1 cadre : 1° Vue du pourtour du tombeau; 2° Le tombeau de Napoléon Ier; 3° Eglise Saint-Louis (orgues); 4° Eglise Saint-Louis (maître-autel); 5° Chaire; 6° Tombeau de Napoléon Ier; 7° Maître-autel de l'église du Dôme.

G. a.

1. — Capitaine Invalide (1908). Mannequin costumé, portant redingote, pantalon, képi, épaulettes, épée, croix de la Légion d'honneur et médaille de Sainte-Hélène.

2. — Sergent Invalide (1908). — Mannequin costumé, portant capote, pantalon, casquette, baudrier, sabre, lance, croix de la Légion d'honneur et médaille d'Italie.

3. — Caporal Invalide (1908). — Mannequin costumé, portant capote, pantalon, casquette, baudrier, sabre, lance, médailles militaire et de Crimée.

4. — Tambour Invalide. — Mannequin costumé, portant tunique, pantalon, shako, épaulettes, baudrier, tablier, tambour et baguettes.

G. d.

352-353. — Deux épées } **d'officiers et soldats Invalides**
458 à 488. — Quatre sabres } formant panoplies.

G. e.

7. — Canne de Tambour-maître. Long. 1,30, portant l'inscription « Hôtel Impérial des Invalides ».

LES DERNIERS OFFICIERS INVALIDES
(Juin 1908.)

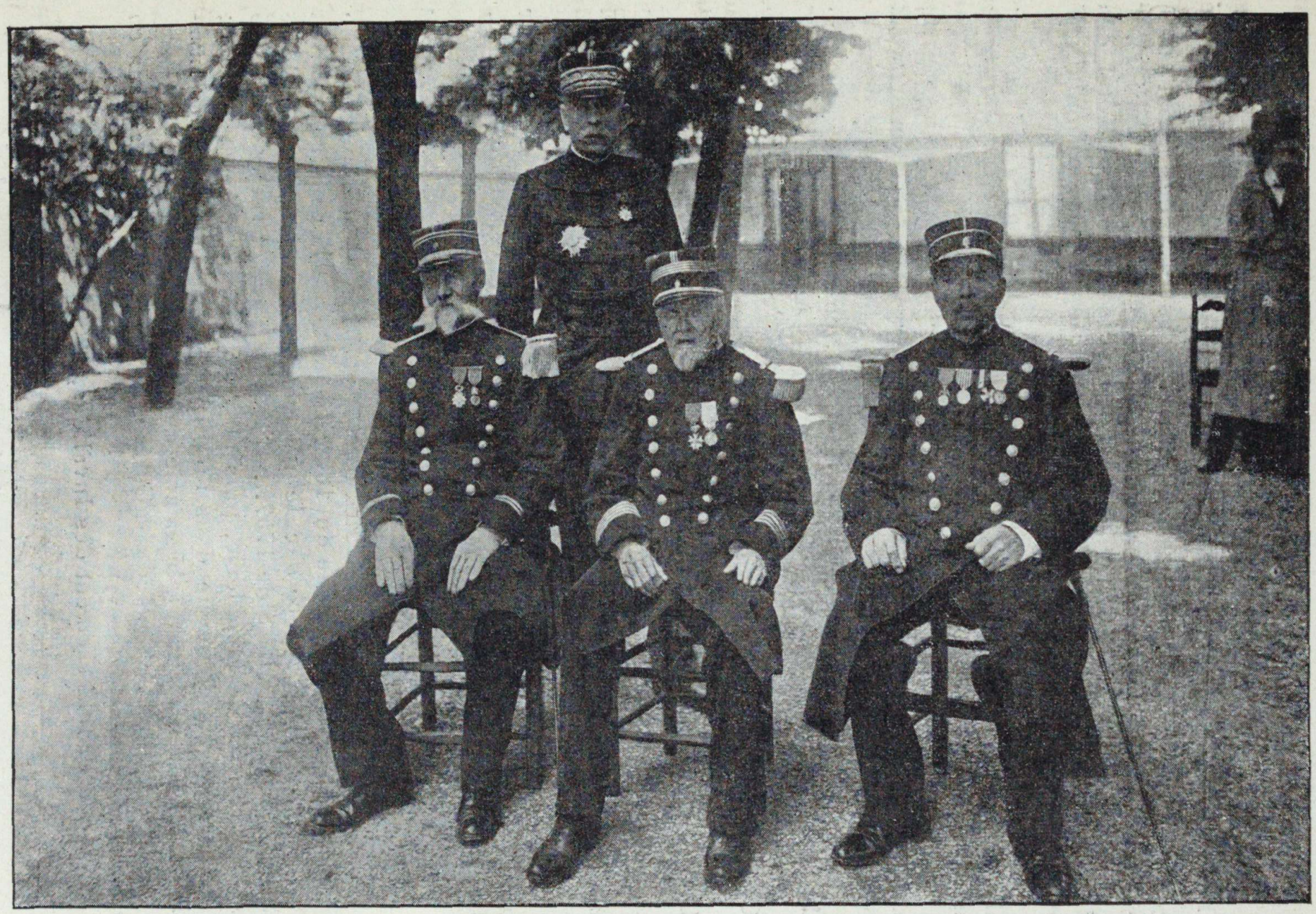

Général Niox, commandant l'Etablissement National des Invalides.
Lieutenant Buttner. Commandant Gallois. Adjudant Lecointe.

I.

11 à 18. — Manuscrits relatifs aux Invalides (sur parchemin). Parmi les principaux :

1° Edit de fondation de l'Hôtel Royal des Invalides (avril 1674) (avec signatures autographes de Louis XIV et Michel le Tellier).

2° Edit sur le service intérieur et la discipline de l'Hôtel des Invalides (janvier 1676) (avec signatures autographes de Louis XIV et Colbert).

3° Edit portant augmentation de franc sallé et affranchissement du vin porté à l'Hôtel des Invalides (1676) (signatures de Louis XIV et Colbert).

4° Lettres patentes autorisant l'Hôtel des Invalides à faire un emprunt de 400 000 francs à rentes viagères (24 août 1760) (avec signatures de Louis XV et du maréchal Duc de Belle-Isle).

5° Edit au sujet des manicrocs (1766) (avec signature autographe du Duc de Choiseul).

6° Appointements au Directeur des Invalides (1704) (signature de Chamillard).

7° Règlements sur l'habillement des Invalides (1767) (signature du Duc de Choiseul).

8° Edit au sujet du casernement et du logement à l'Hôtel des Invalides (novembre 1770) (signatures de Louis XVI et de Montbarey).

26. — Certificat en faveur du Soldat Saint-Amand, pour entrer aux Invalides. — Signature autographe de Hautefort de Susaille, Lieutenant Général des armées du Roy (Colmar, 12 mai 1704).

L.

1. — Plan-relief de l'Hôtel des Invalides. — « Plan relief de $3^m,33$ sur $2^m,33$, à l'échelle du 160e. La date de la construction est inconnue, mais il figure sur le plan le plus ancien de la galerie des plans en relief daté de 1757... Il a été réparé et restauré en 1825 par les artistes de la galerie, puis agrandi par les mêmes en 1838; placé depuis cette époque dans la Bibliothèque de l'Hôtel des Invalides, il a été réintégré à la galerie en 1896. »

(Renseignements tirés du « Catalogue de la galerie des plans en relief des places fortes ».)

Remis à l'Établissement des Invalides, 1907.

M.

1. — Vieux meuble provenant de l'Hôtel des Invalides.

Armoire dont la porte est mi-partie pleine et mi-partie formée de 11 colonnettes.

2 à 5. — Jarres de l'apotiquairrie des Invalides. H. 1,10. — Quatre jarres provenant de l'apotiquairrie de l'ancien Hôtel des Invalides. Sur l'une d'elles la couronne royale et les trois fleurs de lys sont surchargées des emblèmes révolutionnaires : « faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien ».

Les emblèmes révolutionnaires existent également sur les trois autres.

6 à 8. — Plaques de cheminée des Invalides. H. 0,81 ; L. 0,65. — Trois plaques portant trois fleurs de lys surmontées de la couronne royale, encadrées du collier du Saint-Esprit.

D'après le Dr Adalbert Charvet, *Annales Héraldiques*, « le manteau royal sur lequel est posé l'écu, au lieu d'être figuré de velours, comme c'était la coutume, est remplacé par une fourrure (peau d'ours dont la tête se distingue en bas), particularité très rare dans les armes de France.

Du mobilier de l'ancien Hôtel des Invalides il ne reste que peu de souvenirs. Quelques meubles, la plupart de l'époque Empire, sont conservés dans les salles du conseil, dans les bureaux et dans l'appartement du général commandant l'établissement. Ils sont fort disparates. Les plus intéressants ont été récemment remis au Musée du Louvre et au Musée des Arts décoratifs [1].

1. Une console de milieu (au musée du Louvre).

Un bureau Louis XV en marqueterie exécuté par le menuisier du Roi (musée du Louvre) ; — une copie très exacte en a été faite ; ce meuble est salle du Conseil.

Un secrétaire et une commode en bois d'orme style Empire avec cuivres ouvragés (musée des Arts décoratifs). Des copies se trouvent dans la salle du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

In perpetuum providens has ædes posuit. 7

HISTOIRE DE L'HÔTEL DES INVALIDES. 11

Edit d'establissement de l'hostel des Invalides 18

HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES INVALIDES DE 1675 à 1905. 29

Fête commémorative de la fondation de la République. — 1er vendémiaire an VI 38
Fête du 25 messidor an VIII (anniversaire du 14 juillet 1789). . . 38
Fête du 1er vendémiaire an IX. — Transfert des restes mortels de Turenne 39
Fête du 25 messidor an XII. — Distribution des croix de la Légion d'honneur 42
Transfert des trophées de la campagne de 1806 et de l'épée du Grand Frédéric 44
Transfert du cœur de Vauban 46
Obsèques du maréchal Lannes, duc de Montebello 46
Transfert du cœur de La Tour d'Auvergne. 47

DESCRIPTION DE L'HÔTEL DES INVALIDES 51

L'Édifice. 51
Batterie triomphale et Batterie trophée. 52
Bâtiment principal et Cour d'honneur. 56

Façade monumentale. 56
Cour d'honneur 58
Copies des fresques de Raphaël 59

Pages.
Fresques des galeries de la Cour d'honneur 60
Anciens réfectoires. 65
Fresques des anciens réfectoires 66
Salle d'honneur 78
Salle du Conseil. 79
Liste des Gouverneurs et Commandants de l'Hôtel des Invalides . 82

Église. 85

Plaques commémoratives. 88
Caveau des Gouverneurs 102
Tableaux de l'église. 105
Souvenirs funéraires de Napoléon 105

Trophées. 106

Trophées placés dans l'église. 111

Le Dôme des Invalides. 117

TOMBEAU DE L'EMPEREUR NAPOLÉON . . . 137

Trophées placés dans la crypte 156

Retour des Cendres de Napoléon 159

Tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène 161

LES DERNIERS INVALIDES 165

Extrait du catalogue du Musée de l'Armée . . . 169

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Dôme de l'Hôtel des Invalides d'après une gravure sur cuivre du XVIIIe siècle 3
Plan de l'Hôtel des Invalides. . . . . 4 et 5
Fondation de l'Hôtel des Invalides (Gravure allégorique). 6
Louvois présente à Louis XIV l'Édit de fondation des Invalides, d'après le tableau de Dulin (XVIIIe siècle) 9
Médaillon de vétérans sous Louis XV. 17
Vue perspective de l'Hôtel des Invalides 20-21
Vue extérieure de l'Église royale des Invalides 31
Tombeau de Turenne. 41
Tombeau de Vauban. 45
Porte d'entrée de l'Hôtel royal des Invalides 57
Lucarne du loup. 59
Façade nord de l'Hôtel des Invalides. 61
Cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides 63
Réfectoire des soldats invalides sous Louis XIV. 68-69
L'église des Invalides (côté du chœur) 87
L'église des Invalides (côté des orgues). 89
Charpente du Dôme des Invalides 119
Plan des chapelles du Dôme des Invalides 121

Spécimen des peintures de l'église du Dôme.

Chapelle Saint-Grégoire 123
Chapelle Saint-Ambroise 125
Chapelle Saint-Jérome 126
Voussure du Dôme. — Saint-André. 127

Spécimen des sculptures.

Chapelle Saint-Ambroise 128

Spécimen des peintures.

Pages.
Voûte. — Saint Jean apôtre 129
Voûte. — La très Sainte Trinité 131
Peinture de la Coupole 132-133
L'Assomption de la Sainte-Vierge. 134
Autel de l'église du Dôme 135
La Porte de bronze. — Entrée de la crypte. 139
Vue générale de l'église du Dôme d'après le tableau de Beroud. . 141

Spécimen des sculptures de la crypte.

Le Code Napoléon (bas-relief). 143
Statue de la crypte 147
Le Sarcophage. 149
La Cella (ou Reliquaire) 151
Statue de Napoléon (Cella) 153

L'Épée d'Austerlitz, — le Chapeau d'Eylau, — le Grand Collier de la Légion d'honneur (Reliquaire) 155

Les derniers Invalides (Porte du Dôme) 166
Les derniers Invalides (Entrée de l'église). 167
Veuve Brulon, lieutenant invalide 171
Une Revue aux Invalides. 173
Une Salve aux Invalides. 175
Remise des drapeaux du corps expéditionnaire de Chine (30 oct. 1901). 177
La sortie de la messe aux Invalides 179
L'Invalide Dumont et son fils (dernier petit tambour) 181
Les derniers officiers invalides 183

490-09. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 8-09.

pe